

# REVUES DE PRESSE

2024

*migr***europ**\_\_

# REVUES DE PRESSE 2024

## Revue de presse de janvier 2024

### Table des matières

Afrique .....	1
Égypte .....	1
Maroc.....	2
Tunisie.....	3
Europe.....	3
Pays non-membres de l'Union européenne .....	3
Royaume-Uni .....	3
Pays membres de l'Union européenne.....	4
Union Européenne .....	4
Allemagne .....	5
Chypre .....	5
Espagne .....	6
Finlande/Russie.....	6
France/Royaume-Uni.....	7
France/Mayotte .....	7
Grèce.....	8
Italie .....	8

## Afrique

### Égypte

- [The Guardian, "Palestinians desperate to flee Gaza pay thousands in bribes to 'brokers'", le 8 janvier 2024](#)

L'enquête du Guardian révèle que des Palestinien-ne-s versent jusqu'à 10 000 dollars pour sortir de Gaza et se rendre en Égypte, par le poste-frontière de Rafah. Iels témoignent du fait de devoir payer des « frais de coordination » à un réseau en lien avec les services de renseignement égyptiens pour pouvoir inscrire leur nom sur la liste des personnes autorisées à quitter quotidiennement le territoire. Depuis le 21 octobre, des évacuations limitées ont été autorisées par le poste-frontière de Rafah qui a plusieurs fois été bombardé par l'armée israélienne. Ces évacuations étaient restreintes aux ressortissant-e-s étranger-ère-s ou possédant une double nationalité. Cette enquête révèle les inégalités de traitement basées sur la nationalité, en violation des droits humains.

Pour les Palestiniens ne possédant pas de double nationalité, les entraves à la mobilité sont importantes, d'autant plus lorsqu'ils ne possèdent pas de ressources financières importantes et/ou ne bénéficient pas d'un réseau d'entraide.

- [Euractiv, « L'UE va octroyer 87 millions d'euros à l'Égypte pour la gestion des migrations en 2024 », le 15 janvier 2024](#)

À la suite d'un projet de « gestion des migrations » (2022) financé par l'UE en Égypte, le gouvernement égyptien recevra 87 millions d'euros (presque quatre fois plus que ce qui avait été prévu dans le budget 2022-2023) et de nouveaux équipements pour le contrôle des frontières. Le projet est mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'opérateur français Civipol (opérateur de coopération technique du ministère français de l'Intérieur) qui livrera les nouveaux bateaux aux garde-côtes égyptiens. Human Rights Watch alerte sur les abus et violences commises par les autorités égyptiennes et les conséquences du partenariat en cours<sup>1</sup>. Les financements par l'UE pourraient encore augmenter pour mettre en place sa politique de contention. L'OIM participe à la mise en œuvre de la stratégie d'externalisation du contrôle des frontières européennes avec les financements de l'UE. En 2020, un rapport d'observation de Migreurop soulignait également que « les dispositifs d'accueil et de protection des organisations internationales sur le territoire égyptien ne cessent de se dégrader » et que « le gouvernement "gère" l'accueil des personnes migrantes et réfugiées avec des méthodes contre-terroristes »<sup>2</sup>. Alors qu'il est documenté que ce pays ne respecte pas les droits humains, l'UE et l'OIM fournissent à l'Égypte une caution politique et des garanties diplomatiques.

## Maroc

- [Altreconomia, "I processi farsa che in Marocco trasformano i migranti in trafficanti", 1er janvier 2024](#)

Le 24 juin 2022, une centaine de personnes a tenté de rejoindre l'Espagne en passant les dizaines de kilomètres de barbelés et les barrières qui séparent le Maroc de l'Espagne. La répression de la Guardia Civil espagnole et de la gendarmerie marocaine a engendré la mort d'au moins 37 personnes, et 77 personnes ont disparu. L'enquête menée par les autorités espagnoles<sup>3</sup> n'ont pas conduit à une condamnation des garde-frontières espagnoles. Les autorités marocaines n'ont, de leur côté, mené aucune enquête sur les pratiques de la gendarmerie marocaine.

Comme l'explique Omar Naji, membre de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) « depuis cette date, on assiste à une augmentation des poursuites contre les migrants subsahariens ». Depuis juin 2022, 33 personnes exilées ont été jugées coupables par les juges marocains pour des infractions liées à la facilitation de la migration et/ou appartenance à des réseaux criminels. Et de nombreuses autres personnes en exil Noires sont encore en attente d'un procès pour des motifs similaires. Cette stratégie de criminalisation des migrations et de leur facilitation, qui se couple aux autres entraves à la mobilité, est encouragée et influencée par les politiques répressives de l'UE.

---

<sup>1</sup> [Letter to the EU on Human Rights Conditions for Strategic Partnership and Enhanced Cooperation with Egypt](#), Décembre 6, 2023

<sup>2</sup> Migreurop, « [La coopération UE-Égypte sur les politiques migratoires : dépolitiser les enjeux, soutenir un régime autoritaire](#) », décembre 2021

<sup>3</sup> Les autorités espagnoles ont refusé d'ouvrir une enquête indépendante.

Le Maroc est considéré comme un partenaire stratégique de l'UE pour l'externalisation du contrôle frontalier, et les enclaves de Ceuta et Melilla sont un macabre laboratoire de cette stratégie de contention des migrations aux portes de l'UE<sup>4</sup>. Depuis 2015, l'UE alloue plus de 234 millions d'euros au Maroc, des fonds majoritairement consacrés au contrôle des frontières (% du budget), et, dans ce même cadre, 500 millions d'euros supplémentaires ont été alloués jusqu'en 2027 pour la période 2021-2027<sup>5</sup>.

## Tunisie

- Info Migrants, « ["Les enfants n'avaient rien pour affronter le froid" : des migrants expulsés de Tunisie vers les montagnes enneigées algériennes](#) », le 26 janvier 2024

Les refoulements collectifs se poursuivent à Sfax en Tunisie. Depuis les déclarations du président en février 2023, [des violences envers les personnes en exil Noires](#), [des expulsions dans le désert libyen](#), puis [en coordination avec les autorités libyennes](#) sont dénoncées. Des refoulements collectifs dans le désert algérien des personnes exilées Noires sont également documentés. Une fois en Algérie, des refoulements en cascade ont lieu vers le Niger. Ces violences largement documentées se poursuivent, et l'UE - qui a conclu un [protocole d'entente](#) avec la Tunisie en 2023 – demeure silencieuse. Le gouvernement tunisien nie ces refoulements et bénéficie de la caution politique de l'UE et de l'OIM<sup>6</sup>, qui le considère comme un partenaire dans le contrôle des migrations.

## Europe

### Pays non-membres de l'Union européenne

#### Royaume-Uni

- Le monde, « [Royaume-Uni : la Chambre des lords désapprouve le projet de loi qui organise le transfert des migrants vers le Rwanda](#) », le 23 janvier 2024

Depuis 2022, le gouvernement britannique tente de légaliser l'arrangement entre le Royaume uni et le Rwanda pour externaliser l'asile. Conclu en avril 2022, l'arrangement prévoit l'expulsion au Rwanda des demandeur·euse·s d'asile n'étant pas arrivé·e·s par des postes-frontière habilités (ce qui vise spécifiquement les traversées en bateau par la Manche de la France vers le Royaume-Uni) et ceux ayant transité·e·s par des pays dits « sûrs » avant d'atteindre le Royaume-Uni. Dans le cadre de cet « accord », les personnes peuvent demander une protection auprès des autorités rwandaises, qui ne leur permet pas de revenir au Royaume-Uni. Le premier avion à destination de Kigali avait été bloqué en juin 2022 par une mesure provisoire de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)<sup>7</sup>. En novembre 2023, la Cour Suprême du Royaume-Uni avait déclaré le projet illégal, retenant que le Rwanda ne pouvait être considéré comme « un pays tiers sûr ».

Malgré l'ensemble des décisions de justice empêchant la mise en œuvre de cet arrangement, le gouvernement britannique poursuit son objectif politique. En décembre 2023, il a signé un traité avec

---

<sup>4</sup> Migreurop, [Le livre noir de Ceuta et Melilla](#), 2006

<sup>5</sup> GADEM, « [Migration irrégulière : le Maroc recevra 500 millions d'euros de la part de l'Union européenne](#) », le 16 août 2022

<sup>6</sup> Info Migrants, « ["IOM helps 392 migrants return home from Tunisia"](#) », le 25 janvier 2024

<sup>7</sup> Courrier International, « [Royaume-Uni : l'expulsion de migrants vers le Rwanda bloquée par la justice européenne](#) », le 15 juin 2022

le Rwanda visant à dépasser les critiques de la Cour Suprême et à considérer ce pays comme « sûr ». Le 17 janvier 2024, le projet de loi a été adopté par les député-e-s alors que le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) déclare que la dernière version du projet n'est « *pas compatible* » avec le droit international<sup>8</sup>. Les différentes évolutions de l'arrangement entre le Royaume-Uni et le Rwanda soulignent la volonté du gouvernement britannique de légaliser ses objectifs politiques anti-migratoires en dépit des conventions internationales et des décisions de justice. Le 23 janvier 2024, la Chambre Haute du Parlement britannique a voté une motion demandant au gouvernement de repousser la ratification du traité signé avec Kigali. Cette motion adoptée rappelle l'illégalité de ce projet en dépit des dispositifs mis en place par le gouvernement britannique pour rendre légalement « sûr » le Rwanda afin d'entraver les circulations, externaliser l'asile et légaliser les refoulements.

## Pays membres de l'Union européenne

### Union européenne

- Médiapart, « [Mort de Blessing Matthew : la justice européenne ne permet pas de rouvrir le dossier](#) », le 18 janvier 2024

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a jugé que la requête des associations concernant l'enquête autour de la mort de Blessing Matthew était « irrecevable ». Blessing Matthew était une personne en exil nigérienne qui s'est noyée à la frontière franco-italienne, en mai 2018. Les investigations françaises n'ont pas mené à la mise en cause des gendarmes présents pour effectuer les contrôles le jour de la mort de Blessing Matthew. Une juge d'instruction indépendante avait prononcé un non-lieu en 2020, et le non-lieu définitif a été rendu par la justice en février 2021.

Un témoignage mettant en cause les pratiques des gendarmes dans la mort de Blessing Matthew a pourtant apporté un nouvel élément au dossier étayé par le travail des associations Tous Migrants et Border Forensics. Malgré ce nouvel élément qui aurait pu engendrer la réouverture du dossier, la CEDH a jugé la requête irrecevable. L'implication des forces de l'ordre dans la mort de Blessing Matthew ne sera donc pas réexaminée. Les pratiques de forces de l'ordre resteront impunies alors que ce dossier interroge, dans le fond, la technique de la traque développée et utilisée par les forces de l'ordre à la frontière franco-italienne. Une technique qui consiste à cibler les personnes en exil et les poursuivre à l'aide de technologies (drones, caméras techniques)<sup>9</sup>. Ce contrôle militaro-policiier augmente les risques de traversée de la frontière pour les personnes qui tentent d'éviter les contrôles et refoulements<sup>10</sup>.

- Info Migrants, « [Women suffering from gender-based violence can qualify for refugee status, says EU court of justice](#) », le 16 janvier 2024

La Cour de Justice de l'UE (CEJ) a confirmé que les femmes qui subissent des violences basées sur leur genre ont le droit de demander une protection dans les États de l'UE. La décision rappelle que cela

---

<sup>8</sup> Info Migrants, « [Royaume-Uni : le nouveau traité avec le Rwanda, de retour devant les députés, toujours illégal selon le HCR](#) », le 16 janvier 2024

<sup>9</sup> Bachelierie, Sarah. « La traque policière des étranger-es à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme « maintien de l'ordre » social et racial. », *Revue de Géographie Alpine/Journal of Alpine Research*, 2020

<sup>10</sup> Anafé, « [Persona non grata - Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne, Rapport d'observations 2017-2018](#) », 2019

comprend l'exposition à des violences physiques ou mentales, comprenant les violences sexuelles et les violences domestiques. La CEJ s'est prononcée à partir du cas d'une femme de nationalité turque et d'origine kurde qui a demandé une protection en Bulgarie du fait d'un mariage forcé par sa famille en Turquie. Comme dans de nombreux pays de l'UE, les juges nationaux bulgares ont refusé de procéder à une telle appréciation. Ainsi, la CEJ confirme qu'en tant que groupe social persécuté, les femmes peuvent demander une protection comme cela est entendu dans la Convention de Genève de 1961.

## Allemagne

- [Info Migrants, « L'Allemagne durcit sa politique migratoire », le 19 janvier 2024](#)

Le 18 janvier 2024, l'Allemagne a adopté une loi dans l'objectif de faciliter les expulsions. Cette loi permet d'allonger la durée maximale de détention, qui passe de 10 à 28 jours. Elle élargit les pouvoirs de la police allemande, autorisée à pénétrer dans les logements partagés pour interpellier les personnes en situation irrégulière. Enfin, elle renforce la criminalisation de la migration et sa facilitation en prévoyant des sanctions plus lourdes envers des personnes accusées d'aide au passage, rémunérées ou non. Cette législation favorise notamment la criminalisation de l'assistance en dehors des réseaux associatifs formels. Une législation qui renforce la condamnation des personnes en exil, observable de manière massive en Grèce<sup>11</sup>, en Italie et à Chypre, et qui se déploie de plus en plus sur l'ensemble du territoire européen, au-delà des frontières extérieures de l'UE<sup>12</sup>. En somme, l'Allemagne aligne sa politique sur la vision sécuritaire de l'UE en dépit des attentes aux droits dénoncées de ces politiques. Alors que l'extrême droite se développe et s'organise sur des projets racistes<sup>13</sup>, le gouvernement allemand renforce la gestion sécuritaire des migrations participant au climat xénophobe.

## Chypre

- [Euronews, « Migrant group slams Cyprus authorities for failure to investigate bomb attack », le 11 janvier 2024](#)

Les bureaux de l'organisation KISA à Chypre (association de défense des droits des personnes en exil et membre du réseau Migreurop) ont été attaqués par un attentat à la bombe le 5 janvier 2024. Kisa dénonce l'absence d'enquête de la part des autorités chypriotes, qui ont par ailleurs participé au harcèlement juridique et policier à l'encontre de l'organisation et du personnel de KISA. Une importante campagne de criminalisation et de délégitimation depuis des années à l'encontre des associations de défense des droits des personnes en exil, notamment de KISA, et le climat anti-migratoire<sup>14</sup> alimenté par les pratiques des autorités participe au développement des actions

---

<sup>11</sup> Julia Winkler & Lotta Mayr (juillet 2023), A Legal Vacuum. The Systematic Criminalisation of Migrants for Driving a Boat or Car to Greece, Borderline-Europe.

<sup>12</sup> Borderline Sicily, 2021, [From the Sea to Prison. The criminalisation of migration in the report](#) by Arci Porco Rosso and Alarm Phone

<sup>13</sup> Médiapart, « En Allemagne, l'extrême droite planifie secrètement la "remigration" de millions de citoyens », le 15 janvier 2024.

<sup>14</sup> « L'ONG KISA est régulièrement la cible de l'extrême droite, ainsi que des autorités chypriotes. En décembre 2019, le ministère de l'Intérieur avait directement accusé l'association d'"entretenir des liens avec des organisations terroristes islamiques". Pour finir, en juin 2021, cinq rapporteur-se-s de l'ONU ont fait part de leurs préoccupations quant à la détérioration du climat général auquel sont confrontées les ONG à Chypre, ainsi

d'extrême droite, impunies. La non-protection des associations par les autorités chypriotes s'ajoute aux dispositifs de criminalisation de KISA et de ses membres mis en place par ces mêmes autorités<sup>15</sup>.

## Espagne

- [Info Migrants, « Espagne : la Cour suprême juge illégal le renvoi de mineurs de Ceuta lors des arrivées massives de 2021 », le 23 janvier 2024](#)

La Cour suprême espagnole a confirmé que l'expulsion de mineur·e·s depuis Ceuta vers le Maroc en août 2021 était illégale. En 2021, les autorités espagnoles ont procédé au refoulement d'une dizaine de mineur·e·s en exil de Ceuta vers le Maroc. À cette période, les autorités espagnoles avaient entrepris de refouler au Maroc les mineur·e·s par petits groupes. Alors que l'Espagne a "légalisé", par une stratégie juridique les refoulements (2015)<sup>16</sup>, cette décision de la justice espagnole rappelle la hiérarchie des normes et le principe de non-refoulement inscrit dans les conventions internationales.

- [Info Migrants, « L'Espagne rend obligatoire un visa pour les Sénégalais en escale dans le pays », le 25 janvier 2024](#)

Les ressortissant·e·s sénégalais·e·s devront obtenir un visa de transit aéroportuaire en Espagne à partir de février 2024. Le visa de transit aéroportuaire (VTA) est un outil de contrôle des frontières, il oblige toute personne circulant par l'Espagne en destination d'un autre pays dit tiers à l'UE à obtenir ce visa en amont de son voyage. Le VTA est un outil d'externalisation de l'asile et du contrôle des frontières, empêchant la circulation des personnes en amont<sup>17</sup>. La liste des pays concernés par cette obligation de visa est européenne, mais les États membres de l'UE peuvent également y ajouter d'autres nationalités. C'est notamment le cas lorsque les autorités détectent une augmentation des demandes d'asile à la frontière de la part de certaines nationalités. Les autorités espagnoles entravent ainsi le droit d'asile pour les ressortissant·e·s sénégalais·es du fait des difficultés d'obtention du VTA.

## Finlande/Russie

- [Meltingpot, "Il confine tra Russia e Finlandia è «un inferno fatto di ghiaccio»", 11 janvier 2024](#)

En novembre 2023, la Finlande a progressivement fermé ses postes-frontières avec la Russie, ne laissant aucune possibilité d'entrée par les postes-frontières habilités à la frontière finno-russe et entravant la mobilité des personnes exilées. Jusqu'au 11 février, les postes-frontières sont fermés, portant atteinte au droit de demander l'asile comme le dénonce Amnesty International. Dans le même temps, les contrôles aux frontières sont renforcés, appuyés notamment par Frontex. Le gouvernement finlandais prévoit également la construction future d'un mur dit « de protection » de 70 kilomètres pourvu de clôtures et d'un système de surveillance. Le Commissaire aux droits de l'Homme a rappelé que les États membres du Conseil de l'Europe doivent se conformer à leurs obligations en matière de droits de l'Homme. Il a demandé que la Finlande apporte des précisions sur « les garanties mises en œuvre et les mesures prises pour assurer la protection des droits de l'Homme ». Alors que l'UE se

---

qu'aux diverses persécutions subies par les membres d'association ». Migreurop, « [fiche pays Chypre](#) », 4 janvier 2023

<sup>15</sup> Kisa, "[New attack against kisa conviction for interfering with police work](#)", le 15 janvier 2023

<sup>16</sup> Jeune Afrique, "[Le « refoulement à chaud » entre l'Espagne et le Maroc est une « violation des lois internationales »](#)", le 7 septembre 2017

<sup>17</sup> Anafé, [Note sur les VTA imposés par la France, états des lieux et enjeux](#), 2017

mure, les circulations en dehors des postes-frontières habilités sont criminalisées. Par peur « d’une migration instrumentalisée », le gouvernement finlandais et l’UE au travers du déploiement de Frontex entravent le droit d’asile et la mobilité des personnes en exil.

### France/Royaume-Uni

- InfoMigrants, « [Un nouveau barrage flottant pour empêcher les migrants de traverser la Manche](#) », le 11 janvier 2024

Dans le Pas-de-Calais et la Somme, un nouveau dispositif de contention des migrations a été installé. Il s’agit d’un barrage flottant installé sur le fleuve l’Authie, se jetant dans la Manche. Ce barrage est constitué de flotteurs rigides et s’ajoute à la longue liste des dispositifs sécuritaires mis en place à cette frontière : barrières surmontées de barbelés, caméras de vidéosurveillance, murs, véhicules 4x4, bateaux Zodiacs, lunettes de vision nocturne, etc. La sécuritisation de la frontière, notamment franco-britannique, permet l’expérimentation de nombreux dispositifs de contrôle des mobilités<sup>18</sup>.

Ce nouveau dispositif s’inscrit dans un contexte tendu entre le Royaume-Uni et la France. Malgré l’augmentation des moyens techniques de contention et de contrôle, ainsi que les nombreux accords<sup>19</sup>, le gouvernement britannique critique le nombre de passages tandis que la Cour des comptes française met en cause le gouvernement britannique sur son manque de collaboration<sup>20</sup>. En jeu, plusieurs millions d’euros investis pour empêcher le passage de cette frontière alors que dans la Manche, le nombre de décès de cette politique migratoire répressive continue d’augmenter<sup>21</sup> et les conditions de vie dans l’attente d’un passage se précarisent.

### France/Mayotte

- Info Migrants, « [Mayotte : Gérald Darmanin annonce le démantèlement du camp de Cavani, en proie aux violences](#) », le 18 janvier 2024
- Médiapart « [Mayotte paralysée par les blocages, et par la haine](#) », le 27 janvier 2024

À Mayotte, des groupes anti-migrants ont organisé un ensemble de manifestations et d’actions contre les personnes en exil. Barrages filtrants, protestations devant les campements et violences physiques et verbales à l’encontre des personnes en exil, le climat xénophobe est renforcé par les déclarations du gouvernement français. Le ministre de l’Intérieur a annoncé le démantèlement d’un campement, six mois après l’opération policière, nommée *Wuambushu*<sup>22</sup>. Le ministre de l’Intérieur accuse notamment les associations d’être responsables de l’arrivée de personnes en migration. Cet argumentaire fallacieux, utilisé par l’extrême droite, a été [condamné en octobre 2023](#) pour diffamation. À Mayotte, les destructions des lieux de vie informels et les limitations d’accès à la

---

<sup>18</sup> Ce barrage flottant présente de nombreuses similitudes avec celui mis en place en Grèce : à ce sujet Médiapart, « [Grèce : un mur flottant pour contrer l’arrivée de migrants](#) », le 11 février 2020

<sup>19</sup> Migreurop - Fiche Pays - Littoral Nord-Ouest de la France Frontière franco-britannique, 2022

<sup>20</sup> The Guardian, “[UK does not cooperate sufficiently over small boat crossings, says French body | Immigration and asylum](#)”, 4 January 2024

InfoMigrants, “[UK accused of not doing enough to stop Channel migrant crossings](#)”, 5 January 2024

<sup>21</sup> France 24, [France : au moins cinq migrants sont morts au cours d’une tentative de traversée de la Manche](#), le 14 janvier 2024

<sup>22</sup> Le 24 avril 2023, une opération policière, nommée *Wuambushu*, à Mayotte, a été mise en place à l’initiative du ministre de l’Intérieur français. Cette opération qui déploie 1 800 gendarmes et policiers vise à expulser les personnes sans droit de séjour sur l’île — majoritairement Comoriennes — ainsi qu’à détruire les bidonvilles dans lesquels ces personnes résident. Migreurop, [revue de presse d’avril 2023](#)



nourriture et aux soins pour les personnes exilées par les forces de l'ordre et des groupes anti-migrants, peu inquiétés par les autorités françaises, s'ajoutent à un droit dérogatoire et à la violence des frontières.

## Grèce

- [Info Migrants, « Mort d'un migrant syrien en 2014 : la Grèce condamnée à verser 80 000 euros aux proches de la victime », le 17 janvier 2024](#)

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la Grèce à verser 80 000 euros aux proches d'une personne syrienne, mortellement touchée par balle en 2014. Les faits datent du 22 septembre 2014, des garde-côte grecs ont tiré 13 coups de feu sur un canot en mer Égée qui transportait des personnes en exil de la Turquie vers la Grèce. Deux personnes ont été touchées. En 2015, la justice grecque avait classé l'affaire après l'enquête du Parquet grec. La CEDH déclare que l'enquête menée par les autorités grecques « comportait de nombreuses lacunes qui ont conduit notamment à la perte d'éléments de preuve ». La Grèce a déjà été condamnée pour les pratiques des gardes-côtes grecs en mer Égée qui ont mené à la mort de plusieurs personnes<sup>23</sup>. De la même manière, la CEDH a plusieurs fois communiqué sur les manquements dans les enquêtes menées par les autorités grecques qui conduisent à des non-lieux. Ce non-respect des mesures provisoires de la CEDH par les autorités grecques souligne une impunité généralisée des pratiques des garde-côtes par la juridiction nationale.

## Italie

- [Info Migrants, « Italie : des migrants drogués à leur insu par l'administration dans un centre de rétention », le 11 janvier 2024](#)

L'enquête menée par le Parquet de Potenza (sud de l'Italie) sur le centre de rétention de Palazzo San Gervasio révèle les conditions inhumaines et les violences qui ont eu lieu dans ce centre entre 2018 et 2022 (manque de soin, non-accès aux services sanitaires, linguistiques et juridiques ou de manière insuffisante). Les personnes en exil enfermées dans ce centre de rétention (au minimum 35 cas constatés par l'enquête) ont subi des violences physiques, et notamment l'administration massive et forcée de drogues tranquillisantes. Dans ce centre de rétention, sous la responsabilité de l'État italien et géré par une entreprise privée, une dizaine de personnes sont mises en examen dont un inspecteur de police et le directeur du centre. Les conditions d'enfermement inhumaines dans le centre de rétention de Palazzo San Gervasio ne sont pas un cas isolé<sup>24</sup>, plusieurs centres de rétention italiens sont mis en cause par la justice italienne. Le système de détention des personnes en exil révèle ses conditions inhumaines et la violence qu'il produit physiquement et psychologiquement, de manière systématique. Médecin sans frontières a dénoncé les problèmes de santé dans les lieux d'enfermement à grande échelle des personnes en exil comme dans les hotspots en Grèce<sup>25</sup>, ou récemment dans les centres pour demandeur-euse-s d'asile de Wethersfield au Royaume-Uni<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> [En juillet 2022, la CEDH avait accordé 330 000 euros à 16 requérants dont le bateau avait chaviré](#) en mer Égée en janvier 2014.

<sup>24</sup> Ouest France, « Italie : les conditions de vie dans les centres de rétention dénoncées après le suicide d'un Guinéen », le 2 février 2024

<sup>25</sup> Médecins sans frontières, « [Grèce : un rapport MSF dénonce l'ampleur des souffrances causées par le système des « hotspots » mis en place par l'Union européenne](#) », le 11 juin 2021

<sup>26</sup> The Guardian, « [Médecins Sans Frontières treating refugees housed in home secretary's constituency](#) », le 8 janvier 2024

## Revue de presse février 2024

### Table des matières

Afrique.....	1
Mauritanie .....	1
Maroc .....	2
Europe.....	2
Frontex.....	2
Pacte européen Migration et Asile.....	3
Réforme Code Schengen.....	4
Pays non-membres de l'Union européenne .....	4
Bosnie-Herzégovine .....	4
Royaume-Uni .....	5
Serbie .....	6
Pays membres de l'Union européenne .....	6
Italie.....	6
Bulgarie .....	7

## Afrique

### Mauritanie

- [The Guardian, "EU leaders unveil €210m Mauritania deal in bid to curb people-smuggling", le 08 février 2024](#)
- [Euractiv, « L'UE octroie 2010 millions d'euros à la Mauritanie pour lutter contre l'immigration clandestine », le 9 février 2024](#)

L'UE a annoncé le 8 février lors d'un déplacement en Mauritanie, un partenariat accompagné d'une enveloppe de 210 millions d'euros pour soutenir le développement économique du pays, renforcer la sécurité, ainsi que la coopération concernant la « gestion » des mouvements migratoires transitant par la Mauritanie en direction des îles Canaries. Ce partenariat, présenté comme permettant à la Mauritanie de « sécuriser » ses frontières avec le Mali, devrait contribuer à accroître la coopération concernant la gestion des frontières.

L'externalisation des politiques migratoires était déjà effective en Mauritanie avec le partenariat entre l'Espagne et la Mauritanie, entériné en 2003 avec la présence de la Guardia Civil sur le territoire mauritanien afin d'empêcher les départs vers les îles Canaries et de renforcer la

surveillance maritime sur les côtes. Cet accord vient donc renforcer la stratégie d'« endiguement » des mouvements migratoires, alors même qu'il n'existe pas de législation effective concernant le droit des étrangers dans le pays qui permette d'assurer la protection des droits des personnes exilées<sup>1</sup>. Ces derniers mois, la Commission européenne intensifie sa politique d'externalisation en multipliant les accords informels de coopération avec les pays dits tiers, comme la Tunisie et l'Égypte<sup>2</sup>, encourageant une vision purement utilitariste des migrations, à travers le marchandage.

## Maroc

- Enass, [« Ammari: «Les disparitions de migrants en forte hausse au Maroc » »](#), le 15 février 2024

Le 6 février 2024, des proches de migrant·e·s se sont réunis sur la plage de Saïdia avec pour slogan « *Dix ans pour la tragédie de Tarajal, leurs vies est notre lumière, leur destin notre colère* », et « *Ouvrez les frontières* ». Une commémoration annuelle qui se tient en mémoire du 6 février 2014, date à laquelle plus de 200 personnes ont tenté d'entrer dans l'enclave de Ceuta. La réaction violente de la Guardia Civil, qui leur a tiré dessus avec des balles en caoutchouc, a entraîné la mort de plus de 15 personnes sur le sol espagnol et la disparition de dizaines d'autres. L'édition de la commémor'Action de cette année apporte son soutien aux migrant·e·s disparu·e·s en mer ou détenu·e·s en Algérie.

Les migrant·e·s qui transitent par l'Algérie peuvent être condamné·e·s à des peines allant de 5 à 10 années de prison. Selon l'Organisation mondiale contre la Torture, « de mars à avril 2023, il y a eu plus de 7 000 expulsions de migrants de l'Algérie vers le Niger »<sup>3</sup>, où ils et elles sont abandonné.e.s dans le désert, sans eau ni nourriture. Alarme Phone Sahara, une ONG qui opère dans la région, alerte sur la nature de ces renvois, qui selon elle «font partie d'un scénario plus large de chasse aux migrants, d'expulsions massives [...], d'actes de tuerie et de laisser-mourir, dans tous les pays du Nord d'Afrique»<sup>4</sup>.

## Europe

### Frontex

- Euractiv, ["EU border agency 'hijacked' by EU Commission, its former boss says"](#), le 19 février 2024
- Le monde, [« Elections européennes : Fabrice Leggeri, ex-directeur de Frontex, rejoint la liste du Rassemblement national »](#), le 17 février 2024

---

<sup>1</sup> «L'externalisation des politiques migratoires espagnoles : cadre légal», Migreurop, date ?

<sup>2</sup> Cf. [Revue de presse de janvier 2024](#)

<sup>3</sup> Organisation mondiale contre la Torture, «Algérie : les migrants subsahariens sont exposés à la violence et aux expulsions», omct.org, le 26 juin 2026  
<https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/algeria-sub-saharan-migrants-are-exposed-to-violence-and-expulsions>

<sup>4</sup> Info Migrants, [«Au Niger, "les expulsions régulières et massives" de migrants depuis l'Algérie "continuent", alerte une ONG"](#), le 25 octobre 2023

L'ancien patron de Frontex de 2015 à 2022, Fabrice Leggeri a annoncé rejoindre la liste du Rassemblement National français pour les prochaines élections européennes. Il a déclaré lors de l'annonce de sa candidature « *Je rejoins la liste de Jordan Bardella car je souhaite que la France et l'Europe reprennent le contrôle de leurs frontières. Frontex a été dévoyée par la Commission européenne, il faut lui rendre son rôle de gardes-frontières* ».

Cette annonce remet un peu plus en question les activités et la gouvernance de l'agence Frontex, déjà très controversée et qui incarne la militarisation de la politique migratoire de l'Union européenne. L'agence qui est régulièrement accusée de refoulements aux frontières et de non-respect des droits humains à travers des procédures et pratiques racistes et discriminantes continue de jouir d'une grande autonomie et d'un budget en augmentation. L'ancien directeur adjoint avait pourtant déjà fait part de l'incapacité d'« empêcher l'extrême droite d'infiltrer ses rangs »<sup>5</sup>. Cependant, le changement de direction ne permettra pas de réformer l'institution, « *car il ne s'agit pas de la responsabilité d'un (seul) homme, mais bien de celle d'un système à l'échelle européenne qui a permis depuis des décennies la multiplication en toute impunité des violations des droits des personnes exilées aux frontières maritimes et terrestres de l'Europe* »<sup>6</sup>.

## Pacte européen Migration et Asile

- [Euractiv, « Immigration : les nouvelles règles de l'UE sur les données biométriques affaiblissent la protection des mineurs », le 20 février 2024](#)

L'enregistrement des mineurs dans la base de données EURODAC devra être réalisé par les garde-frontières à partir de l'âge 6 ans au lieu de 14 ans actuellement. Cette disposition du nouveau Pacte de l'UE sur la migration et l'asile va même jusqu'à autoriser une « coercition proportionnée » pour récolter les données lorsque l'enfant oppose une résistance. Une mesure appuyée par les dirigeants français ou encore néerlandais.

Si EURODAC constitue une base de données biométriques recensant les empreintes digitales et des images faciales des demandeur-se-s d'asile et des ressortissant-e-s des pays non-membres de l'UE, son utilisation, prévue dans le cadre du règlement Dublin III, s'est vue peu à peu élargie. Elle constitue une entrave à la libre circulation et au droit de choisir son lieu de résidence en déposant sa demande d'asile dans le pays souhaité. La biométrie sert le contrôle des frontières et permet ainsi d'identifier et d'immobiliser ou d'expulser les personnes « indésirables », amenant la Commission européenne à encourager l'usage de la force pour récolter ces empreintes<sup>7</sup>. Cette pratique courante se voit aujourd'hui élargie aux mineurs de plus de 6 ans participant à la criminalisation des enfants, une mesure contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant. En 2018, les Nations Unies avaient déjà déclaré que « *la contrainte exercée sur des enfants pour obtenir des empreintes digitales et des images faciales n'est jamais acceptable* »<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Note « Frontex, une agence européenne hors de contrôle », Migreurop, décembre 2021

<sup>6</sup> Communiqué « *Il ne suffit pas de changer le Directeur, c'est Frontex qu'il faut supprimer !* », Migreurop, 5 mai 2022

<sup>7</sup> « *Atlas des migrations dans le monde. Libertés de circulations, frontières et inégalités* », Migreurop, Armand Colin, Septembre 2022.

<sup>8</sup> « *Le fichier eurodac va fichier les empreintes faciales et digitales des enfants à partir de 6 ans* », Next.ink, 2 janvier 2024, <https://next.ink/121832/le-fichier-eurodac-va-ficher-les-empreintes-faciales-et-digitales-des-enfants-a-partir-de-6-ans/>

## Réforme Code Schengen

- [Le monde, « Espace Schengen : l'Union européenne trouve un accord pour clarifier le cadre des contrôles aux frontières »](#), le 07 février 2024

Le 6 février 2024, le Parlement et le Conseil européen ont trouvé un accord sur la réforme du Code Schengen. Ils prévoient notamment la possibilité, à titre exceptionnel, en cas de menace à la sécurité, de rétablir des contrôles aux frontières intérieures pour une durée de 2 ans et avec possibilité de prolongation d'un 1 an. Concernant les frontières extérieures, la réforme prévoit des mesures communes en cas de crise sanitaire et prévoit des réponses face aux tentatives "d'instrumentalisations" des pays dits tiers.

Le nouveau code Schengen vient acter des mesures déjà en vigueur dans de nombreux pays de l'Union européenne : dès 2015, les contrôles aux frontières ont été rétablis au-delà des 6 mois prévus par la loi afin de mieux contrôler les frontières européennes, les justifiant par la menace terroriste et la malnommée "crise migratoire", aux fins de contenir les personnes jugées « indésirables » sur le territoire européen. Cette réforme vient donc ébranler le principe de libre circulation au sein de l'UE. Des associations dénoncent le risque de « légaliser » les refoulements à l'intérieur de l'espace Schengen, en France<sup>9</sup> ou en Italie : « *Par exemple : à la frontière franco-italienne, avec cette nouvelle mesure, toute personne qui se trouve dans la zone frontalière pourra être arrêtée si les autorités françaises soupçonnent que cette personne est en situation irrégulière et venue d'Italie* », indique Ulrich Stege, membre de l'ASGI italienne<sup>10</sup>.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Bosnie-Herzégovine

- [Sarajevo Times, "Bosnia and Herzegovina opened Negotiations on the Cooperation Agreement with FRONTEX"](#), 12 février 2024

La Bosnie-Herzégovine a débuté des négociations autour d'un accord de coopération avec Frontex. M. Nešić, le ministre de la Sécurité bosnienne a déclaré que l'accord avec Frontex permettrait au pays de renforcer et d'imperméabiliser ses frontières face aux crimes organisés « *en cette période dynamique où la migration est une source sérieuse de toutes sortes de risques* ».

La Bosnie-Herzégovine restait l'un des seuls pays des Balkans occidentaux qui ne coopérait pas avec l'agence Frontex. Elle avait pourtant été épinglée par l'UE pour sa résistance à aligner sa politique de visa sur celle des vingt-Sept<sup>11</sup>. Cependant, le 15 décembre 2022, l'UE a accordé le statut de pays candidat à l'adhésion à la Bosnie-Herzégovine, permettant la mise en place d'une coopération

---

<sup>9</sup> « Le Conseil d'Etat enterre l'espace Schengen et s'oppose à la Cour de justice de l'Union européenne », communiqué inter-associatif, 22 juillet 2022 : <http://www.anafe.org/spip.php?article643>

<sup>10</sup> « *Reforme Schengen le nouveau code rend possible les refoulements aux frontières intérieures* », infomigrants.net, 8 février 2024

<sup>11</sup> « *Migrants : l'Europe veut mieux contrôler la route des Balkans* », Les échos, le 05 décembre 2022 <https://www.lesechos.fr/monde/europe/migrants-leurope-veut-mieux-controler-la-route-des-balkans-1886016>

avec EUROPOL. Ce processus met donc en marche les négociations d'adhésion dans le cadre de la Politique européenne de voisinage, conditionnées à la coopération concernant le contrôle des frontières et des mouvements migratoires.

## Royaume-Uni

- Infomigrant, [“UN human rights chief warns UK of passing Rwanda asylum law”](#), le 20 février 2024

Le Haut-Commissaire aux droits humains des Nations Unies, Volker Turk, a alerté sur le projet du Royaume-Uni d'envoyer les demandeur-se-s d'asile au Rwanda, considérant que cela contreviendrait aux principes d'un État de droit, ainsi qu'aux droits fondamentaux des personnes. Ainsi, il invite à reconsidérer le projet de loi visant à déclarer le Rwanda comme « pays tiers sûr », alors même que selon l'article, le gouvernement rwandais a alerté d'une possible « guerre imminente avec ses voisins ».

Le concept de « pays-tiers sûr » est ici instrumentalisé pour servir les politiques d'externalisation européennes et les vellétés diplomatiques de pays comme le Rwanda en manque de légitimité<sup>12</sup>. Le projet de loi ayant été jugé illégal en 2023 par la Cour suprême britannique considérant que le Rwanda ne pouvait être considéré comme « sûr »<sup>13</sup>, le gouvernement, décidé à rendre effectif ce projet de loi, a demandé que le Rwanda soit reconnu comme « pays tiers sûr » par le biais d'une législation d'urgence. De plus, ce projet de loi visant à dissuader les personnes migrantes de tenter la traversée de la Manche semble peu effectif, leur nombre n'ayant pas diminué depuis<sup>14</sup>.

- Politico, [“UK inks deal with EU’s Frontex on illegal migration”](#), le 23 février 2024
- Info Migrants, [«Le Royaume-Uni signe un accord avec Frontex pour lutter contre l’immigration irrégulière »](#), le 23 février 2024

Le 23 février 2024, l'agence Frontex et le Royaume-Uni ont signé un accord qui permet de renforcer le renseignement et l'échange d'information, et qui aurait pour but de lutter « plus efficacement contre les réseaux de passeurs ». Cet accord post-Brexit a également pour ambition de développer l'utilisation de nouvelles technologies comme l'usage de drones à la frontière maritime.

Depuis décembre 2021, un avion Frontex survole régulièrement la zone de Calais dans le cadre du mandat de l'agence européenne pour détecter les tentatives de traversées maritimes vers le Royaume-Uni. Une nouvelle étape donc dans la politique ultrasécuritaire de Rishi Sunak qui continue à renforcer la militarisation de la frontière franco-britannique. Des efforts qui se concentrent particulièrement sur la frontière maritime, puisque la traversée en “small boats” devient le mode de passage le plus courant. Malgré le Brexit, le Royaume-Uni et l'Union européenne continuent de travailler main dans la main pour la mise en place de nouvelles technologies de pointe « *telles que*

---

<sup>12</sup> Communiqué « *Arrangement Royaume-Uni/Rwanda : externaliser l'asile en Afrique, arme de dissuasion massive en Europe* », Migreurop, le 20 juin 2022

<sup>13</sup> « [Au Royaume-Uni, la Cour suprême confirme l'illégalité de l'expulsion des demandeurs d'asile vers le Rwanda](#) », Le monde, le 15 novembre 2023

<sup>14</sup> « [Plus de 16 600 traversées de migrants dans la Manche depuis le début de l'année](#) », Le Monde, le 14 août 2023

les drones, équipements radars, jumelles optroniques et caméras fixes »<sup>15</sup>. Les personnes exilées sont ainsi bloquées en France où elles sont victimes de harcèlements policiers quotidiens afin d'éviter les « points de fixation » dans la région, par la destruction, toutes les 48h, des campements d'exilé.e.s.

## Serbie

- [The Guardian, "Videos show migrants stripped of clothing in freezing temperatures at Serbian border", le 22 février 2024](#)
- [Info Migrant, "Serbia police deny beating up migrants at North Macedonia border", le 23 février 2024](#)

Deux vidéos transmises à The Guardian par une ONG macédonienne, Legis, montrent des migrants « mis à nus » en train d'être refoulés à la frontière entre la Macédoine du Nord et la Serbie. L'ONG affirme que cet incident s'est produit à la suite de deux refoulements « abusifs et dégradants » intervenus en moins de 24h, durant lesquels les autorités serbes ont obligé une cinquantaine de personnes à se dévêtir avant de les renvoyer en Macédoine du Nord. L'ONG déplore également que cet incident survienne peu de temps après un sommet sur la coopération entre l'UE et la Serbie.

La Serbie, pays de la route des Balkans avec lesquels la coopération en matière migratoire s'est vue renforcée depuis 2015, constitue un acteur clé dans la stratégie d'externalisation des politiques migratoires qui cherche à faire du pays une « zone tampon ». Les États des Balkans sont pourtant régulièrement accusés par les ONG de violations des droits, alors que la Serbie, dans le cadre d'une possible adhésion à l'UE, coopère activement en ce qui concerne les contrôles migratoires. Cependant, la législation serbe ne permet pas « aux organisations indépendantes de la société civile d'accéder aux zones frontalières pour y exercer un droit de regard »<sup>16</sup>. Ce qui permet à la Serbie d'agir en toute impunité, alors que, selon l'article d'Infomigrants, le directeur général du centre de protection des demandeurs d'asile en Serbie déplore une très nette hausse des refoulements depuis le début de l'année.

## Pays membres de l'Union européenne

### Italie

- [Le monde, « En Italie, le suicide d'Ousmane Sylla, 22 ans, migrant guinéen, rappelle les conditions alarmantes dans les centres de rétention », le 07 février 2024](#)

Le 4 février, un exilé d'origine guinéenne détenu dans le centre de rétention (CPR) de Ponte Galéria en Italie, a mis fin à ses jours. Il avait laissé un message sur le mur de sa cellule : « *Si je meurs, j'aimerais qu'on envoie mon corps en Afrique, ma mère en sera contente. Les militaires italiens ne connaissent rien sauf l'argent. L'Afrique me manque beaucoup et ma mère aussi, elle ne doit pas pleurer pour moi. Paix à mon âme, que je repose en paix* ». Le parquet a ouvert une enquête pour incitation au suicide.

Cet événement alerte de nouveau sur les conditions de vie dans les centres de détention administratifs, connus en Italie pour leur insalubrité, les mauvaises conditions d'hygiène, une

<sup>15</sup> [« Mission à la frontière franco-britannique 2022 », Migreurop, le 29 juillet 2022](#)

<sup>16</sup> Rapport Migreurop, [« Exil sans fin. Chantage anti-migratoire le long de la route des Balkans », novembre 2021](#)



surpopulation ainsi que l'administration forcée de tranquillisants dans le but de maintenir l'ordre public. Selon l'Organisation contre la Torture en Tunisie, « depuis leur ouverture en Italie, plus de 30 décès ont été enregistrés à l'intérieur de ces structures, tandis que l'incidence des actes d'automutilation est très élevée »<sup>17</sup>.

- [Ansa.it, “Cassazione, dare i migranti ai guardiacoste di Tripoli è reato”, le 17 février 2024](#)
- [Africa news, “Returning sea migrants to Libya is illegal- Italy's Court of Cassation”, le 19 février 2024](#)

La Cour de cassation italienne a enfin reconnu en 2024 que la Libye n'était pas un « port sûr », dans un arrêt condamnant un remorqueur ayant livré 101 personnes aux garde-côtes libyens après les avoir secourus en Méditerranée. Elle estime que cet acte relève d'un délit illégal d'abandon de personnes en état de danger, et constituerait un refoulement collectif puisque les garde-côtes libyens ne seraient pas en mesure de garantir le respect des droits de l'Homme des personnes rescapées. Les ONG se préparent donc à intenter une action collective contre le protocole d'entente (MoU) Italie-Libye” et le décret Piantedosi.

Cette décision intervient alors que ce décret, entré en vigueur le 3 janvier 2023 enjoint les navires civils de sauvetage et de recherche à débarquer directement après une opération de sauvetage dans un port sûr désigné par les autorités italiennes, souvent très éloigné du lieu d'intervention, sous peine d'amende et d'immobilisation du navire. Un décret qui entrave ainsi l'intervention des navires d'ONG en violation du droit maritime international. Pourtant, l'Italie continue d'intensifier sa coopération avec la Libye, alors que dans un rapport du 23 mars 2022, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU détaille les exactions subies par les migrant·e·s en Libye et les graves violations des droits humains constitutives de crimes contre l'Humanité. MSF a également indiqué en février 2024 que “durant les 8 premiers mois de 2023, plus de 11 000 personnes ont été interceptées et renvoyées en Libye”<sup>18</sup>.

## Bulgarie

- [Le monde, « Comment l'UE a fermé les yeux sur le refoulement illégal de migrants par la Bulgarie avant son adhésion à Schengen », le 26 février](#)

Le Monde publie une enquête menée par un réseau d'ONG, Balkans Investigate Reporting Network, qui après avoir eu accès à des documents internes de l'agence Frontex, met en lumière des refoulements violents commis par les autorités bulgares à la frontière turque. L'article évoque des « coups de bâton, déshabillage de force, vols d'effets personnels, agressions verbales et blessures graves infligées par des chiens, etc. » documentés par les agents de Frontex. Ces informations, pourtant portées à la connaissance de Bruxelles, n'ont pas empêché la Commission de louer la « bonne gestion » des migrations par la Bulgarie, permettant ainsi d'accélérer l'entrée du pays dans l'espace Schengen malgré les nombreux rapports documentant le non-respect des droits fondamentaux par les garde-côtes bulgares qui ont circulé au sein des institutions européennes.

---

<sup>17</sup> [« Les centres de rétention italiens : Parcours de vie et de mort pour les personnes tunisiennes », Euromedrights.org, le 14 décembre 2023](#)

<sup>18</sup> Rapport “Death, despair and destitution: The human costs of the EU's Migration Policies”, Médecins Sans Frontières, Février 2024



Le soutien apporté à la Bulgarie par la Commission européenne, concernant la surveillance de la frontière turque, laisse entrevoir sa conception d'une « bonne gestion des migrations ». En exigeant un alignement des pays candidats sur les politiques et les pratiques sécuritaires de l'UE en matière migratoire, elle encourage les violations de droits et les mesures répressives des autorités locales. Le renforcement des contrôles aux frontières qui incombe dès lors à la Serbie, en fait des garde-frontières européens avant l'heure. Si Frontex, dans un contexte de remise en cause de sa légitimité, s'est doté d'un organe de contrôle du respect des droits fondamentaux, le Bureau des droits fondamentaux (FRO), le manque de transparence et la dissimulation des agissements violents et hors du droit des autorités bulgares montrent qu'il ne s'agit que d'un écran de fumé. Le CNCD.11.11.11, déplore que Frontex n'ait pas mis en place un plan d'action annuel pour mettre en œuvre sa stratégie des droits humains. En 2021, l'effectif dédié au FRO était toujours incomplet et le mécanisme de plainte élaboré en 2016 toujours inefficace<sup>19</sup>. Ce qui ne cesse de démontrer l'incompatibilité du mandat de Frontex avec le respect des droits.

---

<sup>19</sup> Note politique, « [Frontex, droits humains en danger](#) », CNCD.11.11.11, septembre 2021

## Revue de presse Mars 2024

### Table des matières

Afrique.....	1
Sénégal .....	1
Mauritanie .....	2
Égypte .....	2
Tunisie.....	3
Europe.....	4
Eu-Lisa .....	4
Pays non membres de l'Union européenne.....	4
Royaume-Uni .....	4
Suisse .....	6
Pays membres de l'Union européenne.....	6
Italie.....	6
Allemagne .....	7
France .....	8

## Afrique

### Sénégal

- [DW, « Sénégal : la migration irrégulière fait encore des victimes », le 1er mars 2024](#)

Mercredi 28 février, au large des côtes sénégalaises, entre 300 et 350 personnes auraient embarqué à bord d'une pirogue qui a chaviré près du port de pêcheurs de Saint-Louis faisant plus de 27 morts et 21 blessé.e.s graves. Selon une des personnes rescapées, la pirogue serait partie une semaine auparavant du village de Joal. Une fois arrivé.e.s au large des côtes marocaines, le capitaine aurait annoncé être perdu, entraînant un retour au Sénégal. C'est alors au large du village de Saint-Louis, qu'une bousculade aurait éclaté, provoquant le chavirement de l'embarcation.

Déjà le 24 juillet dernier, une pirogue avait chaviré près de Dakar causant la mort d'une vingtaine de personnes. Une route migratoire qui s'est réactivée à la suite du renforcement des contrôles sur les routes du Sahara et des conditions de vie en Libye. Selon le ministère des Affaires étrangères espagnol, 32 029 personnes seraient arrivées via des embarcations sur les îles Canaries en 2023, soit un nombre similaire aux arrivées enregistrées en 2006<sup>1</sup>. Une voie migratoire pourtant beaucoup moins privilégiée ces dernières années, du fait de la collaboration du Sénégal et de la

---

<sup>1</sup> Press Afrik, [« Migration irrégulière, épisode 2023: le record de 2006 déjà battu, le nombre de morts sous-évalué, les gouvernements sénégalais et espagnols préoccupés »](#), le 07 novembre 2023.

Mauritanie sur la mise en place de mesures anti-migratoires<sup>2</sup>. Les départs depuis le Sénégal se sont notamment intensifiés en raison de la situation économique des habitant.e.s. Si les raisons du choix migratoire sont diverses, l'accord signé entre le gouvernement sénégalais et l'UE en 2014 participe à paupériser la population de pêcheurs qui est surreprésentée dans les groupes de migrant.e-s qui arrivent aux Canaries. La pêche de masse (des pays européens ou de la Chine) dans la région vient tarir une des premières ressources du pays empêchant les pêcheurs locaux de subvenir à leurs besoins. En entretenant avec le Sénégal, une relation économique et politique asymétrique l'Union européenne, dans le sillage d'une politique néocoloniale, contribue à accroître la pauvreté aux profits des intérêts des pays riches et des multinationales. L'UE alimente donc le phénomène migratoire alors même qu'elle tente vainement de l'endiguer.

## Mauritanie

- [Europapress, "La UE y Mauritania firman una alianza para garantizar la cooperación operativa frente a la migración", le 7 mars 2024](#)

Le 8 mars, l'Union européenne et la Mauritanie ont signé une déclaration conjointe non contraignante qui marque la volonté d'élaborer une déclaration commune et un plan d'action en matière migratoire. Parmi les mesures visant à « lutter contre le trafic illicite de migrants », la déclaration prévoit un renforcement de la coopération opérationnelle, notamment par l'intensification des relations avec Frontex dans la formation des autorités nationales, ou encore une coopération accrue en matière de réadmission des citoyen.ne.s mauritanien.ne.s en situation dite irrégulière dans l'UE.

Le mois dernier, 210 millions d'euros avaient déjà été débloqués par la Commission européenne pour renforcer le partenariat<sup>3</sup>. Si depuis 2022, une coopération bilatérale avec l'Espagne pour un partenariat opérationnel est déjà à l'œuvre, l'UE cherche à verrouiller davantage la route des Canaries avec un pays pourtant accusé de violations des droits des migrant.e-s<sup>4</sup>. Cette déclaration conjointe intervient en amont de l'établissement d'un accord sur le statut entre la Mauritanie et l'UE, actuellement en préparation, et qui permettrait le déploiement de Frontex sur le sol mauritanien. Cependant, depuis septembre 2022, Frontex est déjà présent dans le pays avec l'ouverture, dans le cadre de la communauté de renseignement entre Frontex et les pays d'Afrique (AFIC), d'une cellule d'analyse des risques à Nouakchott qui est chargée de collecter des données sur la « criminalité transfrontalière ». Les forces d'opposition mauritaniennes ont néanmoins critiqué l'accord avec l'UE, craignant que la Mauritanie devienne « la décharge de l'UE », voire même que le pays soit « l'esclave » de l'Union<sup>5</sup>.

## Égypte

---

2 Rapport d'observation conjoint La Cimade/Loujna Tounkaranké/Migreurop « *Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage. Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union européenne* », décembre 2017.

3 Cf. Revue de presse février 2024

4 Commission LIBE, « Rapport sur une recommandation du Parlement européen concernant des négociations relatives à un accord sur le statut entre l'Union européenne et la République islamique de Mauritanie en ce qui concerne les activités opérationnelles menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) en République islamique de Mauritanie. (2023/2087(INI)) », le 14 novembre 2023.

5 La Vanguardia, « [La oposición mauritana critica el reciente acuerdo con la UE sobre migración](#) », le 12 mars 2021

- [Le monde, « L'UE offre à l'Égypte une aide économique contre un meilleur contrôle des migrants », le 16 mars 2024](#)

La déclaration commune de l'UE et de l'Égypte pour un « partenariat global » est sur le point d'être parafée. D'après le Times, le financement de l'UE accordé à l'Égypte s'élèverait à 7,4 milliards d'euros dont 1 milliard décaissé selon une procédure d'urgence, alors que 2,4 milliards concernent les énergies renouvelables et la migration. Ce fonds s'inscrit dans le renforcement du contrôle migratoire par la sécurisation des frontières avec la Libye et le Soudan, et permettra de financer des bateaux de surveillance des côtes, bien que les départs depuis les côtes égyptiennes soient peu courants.

Le mois dernier, l'ONG, Sinäi Fondation for Human Right, a révélé la construction d'une zone de sécurité dans le Sinäi, à la frontière avec Gaza, en préparation d'une possible offensive d'Israël sur Rafah. En parallèle, [Frontex se prépare à fournir un soutien à la frontière avec Gaza](#) dans l'éventualité d'un mouvement de population. Il semblerait donc qu'avec ce nouveau financement, l'UE s'assure de la « bonne » coopération du gouvernement égyptien pour contenir les possibles mouvements de réfugié.e.s palestinien.ne.s vers l'Europe. Les ONG dénoncent cependant une forte détérioration des droits humains dans le pays depuis l'arrivée au pouvoir du président Al-Sissi entraînant la criminalisation et la répression des personnes migrantes. Selon Migreurop, la nature autoritaire des régimes avec lesquels l'UE entretient des partenariats est caractéristique de la stratégie européenne d'externalisation des contrôles migratoires<sup>6</sup>. Ces « accords » ne sont donc pas sans rappeler les récents partenariats avec la Tunisie et la Mauritanie, deux pays peu soucieux du respect des droits humains.

## Tunisie

- [Jeune Afrique, « L'aide à la Tunisie vire à la polémique européenne », le 14 mars 2024](#)

Alors que la Commission européenne a débloqué 150 millions d'euros dans le cadre du protocole d'entente (Mémoire of Understanding) UE-Tunisie, les eurodéputé.e.s déplorent le fait que le Parlement européen soit court-circuité dans cette procédure. Ils et elles dénoncent le non-respect des normes imposées par l'établissement d'un tel mémorandum, qui a permis le décaissement de la totalité de la somme annoncée sans le conditionner au respect des droits fondamentaux par la Tunisie. En ce sens, une résolution a été adoptée ce 14 mars 2024, et remet en cause les mesures d'urgence prises par la Commission, qui permettent de contourner les étapes de la procédure d'adoption du texte.

Le 21 février 2023, soit quasiment un an auparavant, le président tunisien Kais Saïed prononçait publiquement un discours xénophobe et raciste. Selon les organisations de la société civile, ce discours a encouragé les exactions anti-migrant.e.s, et a accordé « *un blanc-seing aux graves violences exercées à l'encontre des personnes exilées* »<sup>7</sup>. Malgré le virage autoritaire du pays, la Commission européenne a poursuivi sa coopération avec la Tunisie et a conclu le 16 juillet 2023 un protocole d'entente reconnaissant par conséquent le pays comme « sûr » pour les migrant.e.s. Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) a pourtant dénoncé des rafles, des violences, des arrestations, ainsi que des expulsions illégales à l'encontre des populations d'origine subsaharienne<sup>8</sup>. L'UE, par cet arrangement, ferme donc les yeux sur les dérives autoritaires du pays, et s'en rend complice en soutenant financièrement la Tunisie. Ce type d'accords entérinent l'externalisation des

6 Rapport d'observation (mission 2019-2020), « *La coopération UE-Égypte sur les politiques migratoires : dépolitiser les enjeux, soutenir un régime autoritaire* », Migreurop, 2021

7 Communiqué conjoint du 13 juillet 2023, « [Traitements inhumains et dégradants envers les africain.e.s noir.e.s en Tunisie, fruits du racisme institutionnel et de l'externalisation des politiques migratoires européennes](#) »

8 Communiqué FTDES, 20 juillet 2023, « [Mémorandum UE-Tunisie : l'Union européenne approuve les rafles, les expulsions illégales et la violence à l'encontre des migrants](#) »

contrôles migratoires avec des pays « tiers » autoritaires ou faillis, au détriment du contrôle démocratique et de l'État de droit. La remise en question par le Parlement européen de ce protocole d'entente pourrait être réitérée pour des accords similaires, conclus par exemple avec la Mauritanie et l'Égypte.

## Europe

### Eu-Lisa

- [Mediapart, « À Strasbourg, l'Europe intensifie discrètement le fichage des migrants », le 5 mars 2024](#)

L'agence Eu-Lisa, qui s'occupe de développer les bases de données de l'Union européenne, s'apprête à lancer la refonte de ses systèmes d'information, qui devraient être opérationnels en 2026. L'agence qui, selon la directrice, a pour rôle de remplacer les « *frontières physiques par des frontières numériques* » travaille en partie pour permettre d'accroître le nombre d'informations biométriques stockées dans le fichier Eurodac<sup>9</sup>. Désormais, photos, nom, prénom, date et lieu de naissance des demandeur·euse·s d'asile seront enregistrés dès l'arrivée dans l'espace Schengen, avec une durée de conservation des données qui s'étendra sur cinq ans contre 18 mois aujourd'hui. L'agence travaille également à ce que les sept bases de données de l'UE <sup>10</sup>puissent fonctionner ensemble afin de mieux tracer et contrôler le parcours des ressortissant·e·s des pays dits tiers dans l'espace Schengen.

La refonte du système d'Eurodac, permettrait par exemple de retracer plus précisément le parcours d'un demandeur·euse d'asile au sein de l'UE afin de rendre son installation secondaire (i-e dans un État autre que celui de première entrée) pratiquement impossible. Si ce système de surveillance contrevient au respect de la vie privée des personnes en facilitant le traçage des parcours, l'interopérabilité des bases de données européennes vient quant à elle renforcer le filtrage et le tri des citoyen·ne·s des pays du Sud, tout en simplifiant encore plus les déplacements des citoyen·ne·s du Nord. Statewatch, aux côtés d'autres ONG, dénonce un détournement d'Eurodac - destiné à appuyer le règlement Dublin -, en « *une arme contre les migrant·e·s* ». Le développement des nouvelles technologies et notamment des systèmes de surveillance via l'utilisation des bases de données pourrait venir renforcer la violence subie aux frontières extérieures de l'UE par les personnes du Sud global<sup>11</sup>.

## Pays non membres de l'Union européenne

### Royaume-Uni

---

9 Le fichier Eurodac est une base de données utilisée pour désigner l'État responsable de la demande d'asile d'une personne en vertu de l'application du règlement Dublin. Elle recense les empreintes digitales des demandeur·euse·s d'asile mais aussi des personnes appréhendées lors du franchissement dit « irrégulier » d'une frontière et des personnes présentes dans un État membre de l'UE et qui ne possèdent pas de titre de résidence.

10 Le système d'information Schengen (SIS), l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière, le système d'information sur les visas (VIS), le système de gestion des demandes d'asile européennes (Eurodac), le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), le système d'entrée/de sortie (EES) et le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS).

11 Rapport conjoint Statewatch et EuroMed, « [Europe's Techno Border](#) », juillet 2023.

- [Info Migrants, « Manche : traversées record depuis le début de l'année », le 5 mars 2024](#)
- [Euractiv, « UK e UE studiano un accordo per impedire l'importazione di imbarcazioni utilizzate per le traversate dei migranti », le 5 mars 2024](#)

À la suite de l'arrivée dans le port de Douvres, le 4 mars, de 401 migrant·e·s ayant traversé la Manche, le gouvernement anglais conjointement au gouvernement français, a annoncé, dans la foulée, le lancement de nouvelles discussions pour mettre en place un énième partenariat douanier entre les deux pays. L'objectif : « perturber la chaîne d'approvisionnement » des embarcations utilisées pour la traversée en entravant l'acheminement des composants de bateaux pneumatiques dans les pays participants. Cette initiative aurait été discutée lors de la réunion du « groupe de Calais »<sup>12</sup>, qui s'est tenue à Bruxelles le même jour, impliquant des représentant·e·s de France, de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas, ainsi que de la Commission européenne et des agences Europol et Frontex

Un nouvel accord que l'on pourra ajouter aux 23 autres traités et arrangements qui régissent déjà la coopération franco-britannique dans la gestion de la frontière commune. Impulsée par le Royaume-Uni, cette nouvelle initiative s'inscrit dans la continuité de l'accord signé quelques jours auparavant avec l'agence de garde-côtes Frontex<sup>13</sup>. À défaut de pouvoir rendre effectif le protocole d'accord avec le Rwanda (2022), qui provoque de vives contestations dans le pays, notamment au regard du non-respect des conventions internationales et du coût qu'il ferait peser sur le contribuable<sup>14</sup>, le gouvernement britannique multiplie les entraves à la mobilité, et renforce sa politique de dissuasion à l'égard des exilé·e·s. Depuis l'adoption du « Nationality and Border Act » en juillet 2022, qui a pour but de « détruire le modèle économique des passeurs », et qui permet de condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 4 ans d'emprisonnement les personnes arrivées au Royaume-Uni sans titre de séjour, 240 migrant·e·s ont été arrêtés·e·s<sup>15</sup>. Cette politique punitive criminalise les personnes migrantes alors que selon le Refugee Council 6 personnes sur 10 arrivées de manière dite irrégulière pourraient prétendre au statut de réfugié au Royaume-Uni.

- [Infomigrants, « UK strikes £1M deal with Libya to combat irregular arrivals into Europe », le 11 mars 2024](#)

Le ministre de l'Intérieur britannique a annoncé la conclusion d'un partenariat avec la Libye, qui viserait à « lutter contre les arrivées irrégulières ». Cette annonce intervient après la visite du ministre à Tripoli, ainsi que de représentant·e·s de l'Union européenne, et de pays membres comme la France et l'Allemagne. Ce financement, d'un million de livres sterling, a vocation, selon le ministre britannique de l'Intérieur, M. Tomlinson, à soutenir les victimes de traite d'êtres humains, et à assister les migrant·e·s qui ont choisi de rentrer dans leurs pays, par le biais du « retour volontaire ».

Alors même que le deal avec le Rwanda, [peine à être approuvé](#), le Royaume-Uni renforce sa politique anti-migratoire en multipliant les accords informels au mépris du respect des droits humains. Si le Royaume-Uni présente ce soutien financier comme un soutien aux personnes victimes de traite, le caractère volontaire des retours dans le contexte libyen interroge. Selon le Haut-Commissariat des droits de l'Homme aux Nations Unies, les migrant·e·s qui transitent par la Libye s'exposent presque systématiquement à des risques de torture, de détention arbitraire, de mauvais traitements,

12 L'appellation « Groupe de Calais » fait référence aux discussions relatives aux migrations organisées entre les ministres de l'intérieur britannique, français, néerlandais, belge et allemand. Lors de ces réunions, la Commission européenne ainsi que Europol et Frontex sont également présents.

13 Cf. Revue de presse février 2024

14 L'organisme de surveillance des dépenses publiques a révélé que le plan visant à délocaliser le traitement des demandeur·euse·s d'asile au Rwanda coûterait plus de 500 millions de livres sterling au contribuable britannique si uniquement 300 personnes étaient envoyées au Rwanda.

<https://www.independent.co.uk/news/uk/politics/rwanda-plan-rishi-sunak-cost-millions-b2504975.html>

15 Info Migrants, « [Royaume-Uni : en un an, des centaines de migrants condamnés pour "arrivée illégale" après avoir traversé la Manche](#) », le 27 février 2023

d’esclavage, de travail forcé ou encore à des violences, laissant penser qu’un grand nombre de personnes qui acceptent le retour dit volontaire ont en réalité besoin d’une protection<sup>16</sup>. Face à l’épuisement physique et psychologique, et au verrouillage des frontières européennes, les personnes migrantes sont contraintes de retourner dans leurs pays d’origine où le respect de leurs droits et de la dignité humaine ne peut être garanti, s’exposant à davantage de vulnérabilité.

## Suisse

[Le Temps, « Le soutien de la Suisse à la Côte d’Ivoire pour améliorer la gestion de ses frontières », le 18 mars 2024](#)

La Suisse a financé un projet intitulé « Gestion des frontières en Côte d’Ivoire » dont le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) était chargé de la mise en œuvre. Le 11 mars se sont achevées sept sessions de formation des garde-frontières et des garde-côtes ivoiriens pour lutter « contre la fraude documentaire et à l’identité ». Ce projet fait partie de deux accords signés en novembre 2021 dans le cadre de la coopération migratoire entre les deux pays, et s’ajoute au protocole d’entente – signé la même année – concernant les réadmissions des ressortissant.e.s ivoirien.ne.s en situation dite irrégulière en Suisse. La Côte d’Ivoire a également pu bénéficier d’un appui matériel pour équiper 12 postes-frontières avec détecteurs de faux documents d’identité, ainsi que d’un soutien dans l’élaboration de sa politique nationale de « gestion intégrée des frontières ».

Si la Suisse ne fait pas partie de l’Union européenne, elle profite des politiques anti-migratoires de l’Union du fait de son enclavement géographique et de son adhésion à l’espace Schengen. Selon Amnesty International, la Suisse serait même l’un des pays « *qui applique le plus strictement la procédure Dublin* ». À travers sa coopération bilatérale avec la Côte d’Ivoire, la Suisse participe pleinement aux processus d’externalisation des politiques migratoires européennes, et mobilise les mêmes acteurs du contrôle migratoire. De surcroît, l’ICMPD, impulsé notamment par la Suisse et l’Autriche, agit en lieu et place de l’UE pour participer à la diffusion de l’approche sécuritaire des politiques migratoires européennes<sup>17</sup>. Or, pour nombre de pays membres de la CEDEAO, la migration dans la région est vue comme positive et répond à des logiques de circulations transfrontalières ancestrales.

## Pays membres de l’Union européenne

### Italie

- [La Repubblica, “Oltre 60 i migranti morti di fame, sete e ustioni su un gommone partito dalla Libia: “Inascoltati gli Sos”, le 14 mars 2024](#)
- [Courrier international, « Drame. Des dizaines de migrants seraient morts après quatre jours de dérive en Méditerranée », le 14 mars 2024](#)

Le 13 mars 2024, le navire de l’ONG SOS Méditerranée a secouru 25 naufragé.e.s parti.e.s de Libye en direction de l’Italie. 60 personnes seraient décédées durant le voyage. Après 7 jours de dérive, les rescapé.e.s témoignent et déclarent « *ne pas avoir reçu d’aide, bien que des avions et des hélicoptères aient survolé leur zodiac* ». Malgré l’état de santé physique et moral préoccupant des personnes

---

16 Rapport du Haut-Commissariat des droits de l’Homme aux Nations Unies, “[Nowhere but back. Assisted return, reintegration and the human rights protection of migrants in Libya](#)”, novembre 2022.

17 Codastory, “[How an EU-funded agency is working to keep migrants from reaching Europe](#)”, mai 2023



secourues, et le sauvetage dans la foulée de 224 autres personnes lors de deux opérations distinctes, les autorités italiennes ont désigné le port d'Ancône, situé à 1 450 km de là, pour débarquer les exilé-e-s.

L'Ocean Viking, le Sea-Eye 4, le Sea-Eye 5, ainsi que le Humanity 1, quatre navires de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée appartenant à des ONG, ont été détenus par les autorités italiennes durant ces dernières semaines empêchant des opérations civiles de sauvetage en mer. Dans un communiqué conjoint du 23 février 2023, des ONG engagées dans le sauvetage et la recherche en Méditerranée centrale dénoncent une violation des droits par les autorités italiennes, et déclarent que « *ce jeu politique aggrave le déficit de sauvetage et a des conséquences désastreuses, rendant la Méditerranée centrale – qui est déjà l'une des routes migratoires les plus meurtrières au monde – encore plus périlleuse* »<sup>18</sup>. Ces campagnes de criminalisation visent à entraver les opérations de sauvetage des ONG - qui constituent "des acteurs et des témoins gênants" dans la coopération entre l'UE et les garde-côtes libyens <sup>19</sup> - ont pour unique conséquence de renforcer la politique migratoire mortifère de l'Union européenne et de ses États membres.

- [Alter Economia, "Protocollo Italia-Albania: il Viminale avvia la gara milionaria per la gestione dei centri"](#), le 22 mars 2024

À la suite de la validation par le Parlement italien du protocole d'entente Italie-Albanie en février 2024 permettant l'externalisation de la détention des personnes migrantes et des demandeur-euse-s d'asile, l'Italie a publié des appels d'offres pour la gestion de camps sur le sol albanais. Un contrat de 34 millions d'euros par an est prévu pour la mise en place de deux hotspots et un centre de rétention par un gestionnaire privé. Ces structures visent à recevoir les personnes migrantes secourues par des opérations de sauvetage en mer et devraient être opérationnelles à partir de mai 2024.

Selon Amnesty International, ce protocole d'accord présente d'ores et déjà des risques pour « *le droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes en détresse en mer, ainsi que le droit à la liberté, le droit de demander l'asile et le droit d'être traité sans discrimination* »<sup>20</sup>. Alors que selon l'article, le contrat qui s'élève à 34 millions ne comprend que les frais de subsistance et le personnel des structures, Amnesty estime à 100 millions d'euros par an le montant total de cet « accord ». Outre le coût exorbitant de cette mesure, la gestion des camps par des acteurs privés constitue une menace pour les droits des personnes migrantes. La mise en concurrence sur le marché des acteurs privés via cet appel d'offres aura nécessairement un impact sur les conditions de vie au sein des camps, « la course à la réduction des coûts et à la maximisation des profits » contribuera à détériorer davantage la qualité de vie et les services présents dans les centres de détention<sup>21</sup>, déjà indigne. Ainsi, la privatisation de la gestion des camps permet de diluer, voire d'invisibiliser, les responsabilités en cas de violations des droits.

## Allemagne

- [Euractiv, "German Federal States demand progress on outsourcing asylum applications to third countries"](#), le 07 mars 2024

---

18 Déclaration commune des ONG impliquées dans des activités de sauvetage et de recherche en Méditerranée centrale, « [En faisant obstruction aux activités de recherche et de sauvetage, l'Italie met des vies en danger](#) », le 23 février 2024, [sosmediteranee.fr](#)

19 Migreurop "Atlas des migrations dans le monde. Libertés de circulation, frontières, inégalités", Armand Colin, septembre 2022.

20 Déclaration publique, "The Italy-Albania agreement on migration: pushing boundaries, threatening rights", Amnesty Internationale, Janvier 2024

21 Lydie Arbogast, « La détention des migrants dans l'Union européenne : Un business florissant », Rosa Luxemburg Stiftung, 2016



Le 6 mars, lors d'une réunion du Chancelier avec les représentant-e-s des Länder, ces dernier-e-s ont enjoint le gouvernement fédéral à conclure des arrangements avec les pays dits tiers pour externaliser l'examen des demandes d'asile afin, selon eux, de « décourager l'immigration irrégulière » (!), instrumentalisant ce faisant l'asile à des fins de contrôles migratoires. Si le gouvernement a rejeté les propositions consistant à suivre les modèles italiens et britanniques, il s'est engagé à interroger la légalité de l'externalisation du traitement de la demande d'asile. Le 20 juin, le gouvernement allemand devra présenter sa proposition.

Bien que l'Allemagne ait accueilli 500 000 personnes lors de la crise de l'accueil de 2015, ce pays a également participé activement au renforcement des frontières extérieures de l'Union européenne<sup>22</sup>. En parallèle d'une hospitalité affichée, le pays a néanmoins entretenu une approche sécuritaire envers les personnes exilées. Il se pourrait donc que l'Allemagne suive finalement l'exemple du Royaume-Uni et de l'Italie dans la mise en place de l'externalisation de l'asile, vieille lubie des pays européens, pourtant contraire au droit international. Si le plan Royaume-Uni/Rwanda est remis en cause tant par les institutions nationales qu'internationales, et qu'il est pour le moment suspendu, le protocole d'accord Italie-Albanie a quant à lui été validé par les institutions italiennes. Le Danemark, qui avait voté en juin 2021 une loi permettant l'externalisation du traitement de la demande d'asile, a de son côté été contraint de faire marche arrière, faute de conformité avec les traités internationaux<sup>23</sup>. Pourtant, le modèle séduit de plus en plus, marquant la consécration d'une Europe verrouillée, aux dépens de l'effectivité du droit d'asile. Le Parti populaire européen, lors de sa campagne pour les élections européennes 2024, a annoncé qu'il souhaiterait revoir le droit d'asile afin de pouvoir concrétiser ce modèle externalisé, cette fois à l'échelle européenne<sup>24</sup>.

## France

- [Le monde, « Dans la Manche, les techniques agressives de la police pour empêcher les traversées de migrants », le 23 mars 2024](#)

Selon une enquête du journal *le Monde*, en collaboration avec le collectif de journalistes Lighthouse Report, du journal britannique *The Observer*, et de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, les forces de l'ordre françaises continueraient d'effectuer des interceptions de « small boats » en mer. Une pratique pourtant interdite depuis 2018. L'enquête documente diverses interventions en pleine mer, en vue notamment de crever les canots pneumatiques, mettant ainsi en danger la vie des personnes exilées qui tentent de rallier le Royaume-Uni.

Depuis 2018, les traversées par « small boat » n'ont de cesse d'être privilégiées par les personnes exilées. Pour répondre aux pressions et exigences du Royaume-Uni, la France multiplie les atteintes à la vie et à la dignité des personnes exilées et tente de rendre le territoire français toujours plus hostile. Les personnes secourues en mer sont bien souvent livrées à elles-mêmes, sans soutien psychologique ni solution d'hébergement, contraintes de rentrer à pied et encore trempées dans les campements qu'elles occupent<sup>25</sup>. Selon, Pierre Bonnevalle, politologue, « à mesure que la frontière est sécurisée et que les pouvoirs publics déploient de nouvelles technologies pour surveiller la Manche et donc compter, on observe un accroissement net des passages via des small boats »<sup>26</sup>. Malgré l'inefficacité - au regard de l'objectif affiché - des politiques de dissuasion en matière migratoire, qui perdurent depuis les

---

22 Sökefeld Martin, "Between Humanitarian and Political Realism: Anthropological Perspective on the Refugee Crisis in Germany" *NUST Journal of International. Peace & Stability*, 2017, Vol. I (1) Pages 72-85

23 Mediapart, « [Le Danemark renonce à sous-traiter les demandes d'asile pour le moment](#) », le 27 janvier 2023

24 *Le monde*, « [Union européenne : la droite veut confier les migrants à des « pays tiers sûrs »](#) », le 7 mars 2024

25 *Tribune*, « [À Calais l'État met en danger les exilés tout en prétendant sauver des vies](#) », Libération, le 21 mars 2024

26 Pierre Bonnevalle, « *Rapport d'enquête sur 30 ans de fabrique politique de la dissuasion* », 2022

années 90 à la frontière franco-britannique, les gouvernements français et britanniques s'échinent à mettre en danger les personnes exilées via des politiques sécuritaires et mortifères. Au début du mois de mars, le Président français a reçu le Premier ministre britannique pour une sempiternelle discussion autour de l'« immigration irrégulière ». Une rencontre qui s'est soldée par une aide de 500 millions d'euros du Royaume-Uni à la France afin de militariser et de renforcer davantage la frontière<sup>27</sup> ... Encore une fois...

---

27 Communiqué de presse [« Sommet franco-britannique du 10 mars 2023 – Une déclaration morbide pour les personnes exilées »](#), La Cimade, le 15 mars 2023

## Revue de presse avril 2024

### Table des matières

Afrique.....	1
Maroc .....	1
Rwanda .....	2
Réforme du code frontières Schengen .....	2
Nouveau Pacte européen migration et asile .....	3
Pays membres de l'Union européenne .....	4
Chypre.....	4
Grèce.....	5
Espagne .....	6
Italie.....	7

## Afrique

### Maroc

- [Info migrants, « Maroc : une centaine de migrants tentent d'entrer dans l'enclave espagnole de Ceuta », le 12 avril 2024](#)

Mercredi 10 avril, une centaine de migrant-e-s d'origine subsaharienne a tenté d'escalader la clôture qui sépare l'enclave espagnole de Ceuta et le Maroc. Les autorités marocaines ont empêché les personnes de se diriger vers l'enclave et ont alerté les forces de l'ordre espagnoles qui ont mis en échec les tentatives de franchissement. Les autorités ont assuré qu'aucune entrée sur le territoire espagnol n'avait été enregistrée à cette occasion, et ce, même si 12 personnes ont réussi à escalader la clôture.

La coopération policière entre le Maroc et l'Espagne, en vigueur depuis 1991, rend les tentatives de passage par les enclaves de Ceuta et Melilla extrêmement dangereuses et est à l'origine de plusieurs drames. Le 24 juin 2022, la répression brutale des autorités aussi bien marocaines qu'espagnoles a causé la mort d'au moins 27 personnes qui tentaient de franchir la clôture de l'enclave de Mellila<sup>1</sup>. Les logiques discriminantes et racialisantes de contrôle qui sont à l'œuvre aux frontières maroco-espagnoles établissent une hiérarchie des possibles dans les tentatives de passage. Ainsi, afin de maintenir les personnes originaires d'Afrique subsaharienne éloignées des zones frontalières, les autorités marocaines procèdent de manière autoritaire et indépendamment du statut juridique, à des rafles et des déplacements forcés vers le sud du Maroc<sup>2</sup>. Contrairement aux personnes originaires d'Afrique du Nord et d'Asie qui peuvent éventuellement se présenter aux postes frontaliers avec des documents falsifiés, ou bien tenter le passage à la nage depuis les plages marocaines jouxtant l'enclave, les exilés racisés noirs n'ont d'autre choix que d'escalader les barrières.

---

1 Rapport AMDH Nador, [« La tragédie au poste frontalier de Barrio Chino. Un crime ignoble des politiques migratoires européennes espagnoles et marocaines »](#), juillet 2022

2 Rapport GADEM, [« Coûts et blessures »](#), septembre 2018

## Rwanda

- [Mediapart, « Le Rwanda se prépare à accueillir les réfugiés expulsés par le Royaume-Uni », le 23 avril 2024](#)
- [Al Jazeera, “UK passes law to send asylum seekers to Rwanda after months of wrangling”, le 23 avril 2024](#)

Le parlement britannique a adopté, le 23 avril, le projet de loi *Safety of Rwanda* (« sûreté du Rwanda ») lui permettant d'externaliser les demandes d'asile et ainsi d'expulser au Rwanda des personnes dont la demande d'asile n'a pas été jugée recevable, car arrivées de manière dite irrégulière (en-dehors des postes frontières habilités) ou « par des moyens dangereux ou inutiles en provenance de pays sûrs »<sup>3</sup>. Ce pays d'Afrique de l'Est accueille déjà un « mécanisme de transit d'urgence », cofinancé par l'Union européenne, permettant d'évacuer, dans un camp du HCR, des demandeur·euse·s d'asile qui se trouvaient en détresse en Lybie. Cette fois, les sollicitant·e·s seront accueilli·e·s dans des hôtels de la capitale.

Le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Michael O'Flaherty, a déclaré dans un communiqué que « l'adoption du *Safety of Rwanda Bill* par le Parlement britannique soulève des questions majeures concernant les droits de l'homme des demandeur·euse·s d'asile et l'État de droit en général »<sup>4</sup>. Déjà, en novembre 2023, la Cour suprême britannique avait jugé le partenariat Royaume-Uni/Rwanda illégal, estimant que les garanties pour le respect des droits des réfugié·e·s n'étaient pas suffisantes. Pourtant, si le gouvernement a contourné les conclusions de la Cour suprême en signant avec Kigali en décembre 2023 un traité qui garantit la sûreté du pays pour les réfugié·e·s<sup>5</sup>, le respect des droits fondamentaux par le gouvernement rwandais est largement à remettre en question. En 2023, [Amnesty International](#) et [Human Right Watch](#) ont documenté un recul des droits fondamentaux au Rwanda et une forte répression des opposants politiques, mettant en lumière le peu de considération du gouvernement britannique et rwandais pour le respect des conventions internationales, ainsi que des droits humains.

## Réforme du code frontières Schengen

- [Euractiv, « New Schengen rules add migration 'instrumentalisation' as cause for EU border closures », le 24 avril 2024](#)

Le 24 avril 2024, les eurodéputé·e·s ont adopté la réforme du Code frontières Schengen. Désormais, les pays européens pourront se soustraire à leurs responsabilités en termes d'asile, ou encore réintroduire des contrôles aux frontières internes pour une période de deux ans renouvelables lorsqu'ils estiment faire face à une situation d'« instrumentalisation » ou lorsque, selon l'article, une « partie tierce faciliterait l'entrée des migrant·e·s irrégulier·e·s sur le territoire de l'UE ».

Selon les associations de la société civile, cette nouvelle réforme représente un réel danger pour les droits fondamentaux des personnes exilées. Outre le risque de généralisation du profilage

---

<sup>3</sup> « [Le Royaume-Uni se défait de ses responsabilités en matière d'asile](#) », Mediapart, 26 juillet 2022

<sup>4</sup> Council of Europe, « [Serious human rights concerns about United Kingdom's Rwanda Bill](#) », le 23 avril 2024.

<sup>5</sup> Ce traité vise à prévenir l'expulsion, dans leurs pays d'origine, des demandeur·euse·s relocalisé·e·s au Rwanda. Les individus ne pourront cependant pas saisir la justice britannique pour effectuer un recours concernant de possibles refoulements ou revenir au Royaume-Uni.

racial et des refoulements internes, la réforme du Code frontières Schengen introduit le concept d'« instrumentalisation » qui, sur une simple allégation, permettrait aux États membres de l'UE de déroger aux dispositions prévues par les conventions internationales/européennes concernant le droit d'asile<sup>6</sup>. Pourtant, le conflit ukrainien nous a démontré que l'Union européenne disposait déjà des outils législatifs permettant de faire face, dans le respect des droits et de la dignité humaine, à un « afflux massif de personnes déplacées » (cf. directive « [Protection temporaire](#) »). En sanctionnant les personnes, et non les États dits tiers, qui « tenteraient de déstabiliser les États européens en manipulant les mouvements migratoires », l'Union européenne accentue la vulnérabilité des personnes migrantes, déjà déshumanisées par un marchandage politique et diplomatique. De plus, ce concept permettrait aux États membres de criminaliser davantage les ONG et associations de défense des droits qui pourraient, elles aussi, être accusées de manipuler les personnes en migration pour « déstabiliser » l'Union européenne.

## Nouveau Pacte européen migration et asile

- [Business News, « Le parlement européen adopte le pacte migration et asile », le 10 avril 2024](#)

Le 10 avril 2024, le Parlement européen a adopté le Pacte migration et asile. Un paquet législatif qui constitue, selon l'article, « un durcissement de la politique européenne en matière d'asile et de migration » et qui entrera en vigueur en 2026. Avec ce pacte, l'UE renforce les contrôles aux frontières extérieures et le système de « filtrage » déjà en place. Par ailleurs, elle étend la notion de « pays tiers sûr », qui permet aux pays membres de déclarer irrecevable la demande d'asile d'une personne qui aurait transité par un pays tiers à l'Union européenne – considéré comme sûr – en la redirigeant vers ce pays.

Proposé par la Commission européenne en 2020, ce nouveau Pacte a pour but de répondre, à travers un programme supposé « équilibré et humain », à l'échec du précédent pacte mis en place à la suite de la crise de l'accueil au sein de l'UE en 2015. Le premier « mécanisme de solidarité » prévu par l'UE entre 2015 et 2017, source de tensions entre les États membres, s'est en effet révélé un échec cuisant,<sup>7</sup> et a démontré un manque de volonté politique de la part des États membres. Ce nouveau Pacte s'inscrit dans la continuité des politiques anti-migratoires déjà mises en place au sein de l'Union européenne depuis 1990. S'il est présenté comme tentant de répondre au déficit de solidarité - dans l'accueil - entre les États, les mesures proposées sont pourtant « usées, nuisibles et inefficaces »<sup>8</sup>, en plus d'être « fondées sur une approche répressive et sécuritaire au service de l'endiguement et des expulsions des personnes en migration »<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Communiqué commun, [« 129 organisations de la société civile appellent les député·e·s européen·ne·s à rejeter la refonte du code des frontières Schengen, dangereuse pour les droits fondamentaux », le 23 avril 2024](#)

<sup>7</sup> En parallèle de l'installation de camps « hotspots » dans les pays jouxtant les frontières extérieures de l'Union (Grèce, Italie), permettant de confiner en vue de trier les personnes arrivées aux portes de l'UE en 2015 (un million de personnes), est annoncé un mécanisme de relocalisation entre États membres devant concerner initialement 160 000 demandeur·euse·s d'asile entre 2015 et 2017. Au final, moins de 35 000 personnes seront relocalisées...

<sup>8</sup> « [Pacte européen sur l'asile et la migration : positionnement de Migreurop](#) », 5 décembre 2022

<sup>9</sup> « [Décryptage – Pacte UE migration et asile : une approche répressive et sécuritaire au mépris des droits humains](#) », La Cimade, 21 juin 2023

## Pays membres de l'Union européenne

### Chypre

- Politico, [“Cyprus declares migration crisis, calls eu to intervene”](#), le 3 avril 2024

Selon les autorités chypriotes, plus de 2 000 personnes, majoritairement de nationalité syrienne, seraient arrivées sur l'île par la mer durant les trois premiers mois de l'année, alors qu'elles étaient seulement 78 sur la même période en 2023. Chypre a appelé l'UE à intensifier sa coopération avec le Liban pour « endiguer » les départs. Selon l'article, le président chypriote, M.Christodoulides, a menacé de remettre en question les aides déjà allouées au Liban pour la gestion des migrations si les arrivées ne se tarissaient pas.

Après avoir conclu récemment des partenariats avec la Tunisie, l'Égypte et la Mauritanie, la Commission européenne, pressée par Chypre, pourrait signer un nouvel « accord » avec le Liban. Depuis 2006, le pays est partie prenante de la Politique européenne de voisinage (PEV). En 2016, à la suite de la crise syrienne, un Pacte UE-Liban a été conclu, érigeant la question migratoire en priorité. Ce pacte prévoit un financement de 400 millions d'euros contre l'engagement du Liban à notamment « faciliter le séjour temporaire des réfugié·e·s syrien·ne·s »<sup>10</sup>. Face à l'instabilité politique du Liban et aux fortes difficultés économiques du pays, l'UE pourrait négocier en échange d'une aide économique, un protocole d'entente sur la base de celui conclu avec l'Égypte<sup>11</sup> et la Tunisie<sup>12</sup>. Alors que la situation dans la région fait craindre des mouvements de ressortissant·e·s palestinien·ne·s, le Liban pourrait avoir à prendre en charge l'accueil des réfugié·e·s et la responsabilité des contrôles migratoires afin de « contenir » les mouvements migratoires vers l'UE. Ce pays, qui a accueilli un million de réfugié·e·s au début de la guerre civile en Syrie en 2011 (soit ¼ de sa population), ne peut garantir un accueil digne sur son territoire, et ce, dans un contexte hostile aux réfugié·e·s syrien·ne·s, qui sont rendu·e·s responsables de la crise économique et politique libanaise. Par ailleurs, malgré les risques encourus par les ressortissant·e·s syrien·ne·s, les autorités libanaises continuent d'expulser vers la Syrie<sup>13</sup>.

- L'Orient-le-jour, [« Chypre suspend les demandes d'asiles de Syriens face à l'augmentation des arrivées clandestines »](#), le 15 avril 2024

Après une augmentation des arrivées de demandeur·eu·s syrien·ne·s à Chypre en avril, les autorités ont annoncé, le 14 avril 2024, suspendre le traitement des demandes d'asile des ressortissant·e·s syrien·ne·s (sur le territoire ? à la frontière ?). Le Président Christodoulides a déclaré : « Il s'agit d'une mesure d'urgence, d'une décision difficile à prendre pour protéger les intérêts de Chypre. ». Le gouvernement chypriote appelle l'UE à reconsidérer le statut de la Syrie, qu'il souhaiterait voir qualifié de « pays sûr ».

---

<sup>10</sup> Communiqué de presse du Conseil européen, [« L'UE et le Liban adoptent les priorités de partenariat et le pacte »](#), le 15 novembre 2016

<sup>11</sup> Le 17 mars 2024, M.Schinas a déclaré lors d'une visite à Chypre : « Nous avons travaillé avec l'Égypte pendant un certain temps, mais je considère qu'il est tout à fait réaliste d'agir de la même manière avec le Liban » [Le https://www.lorientlejour.com/article/1408039/un-accord-sur-les-migrants-avec-le-liban-est-possible-selon-un-commissaire-europeen-a-chypre.html](https://www.lorientlejour.com/article/1408039/un-accord-sur-les-migrants-avec-le-liban-est-possible-selon-un-commissaire-europeen-a-chypre.html)

<sup>12</sup> Cf. Revue de presse mars 2024

<sup>13</sup> Courrier international, [« Les réfugiés syriens au Liban vivent leurs jours les plus sombres »](#), le 3 mai 2023

En novembre 2021, Chypre avait déjà demandé à la Commission européenne la possibilité de suspendre le traitement des demandes d’asile sur son territoire. Une requête, restée lettre morte, qui s’était néanmoins soldée par la signature d’un protocole d’entente (MoU) entre Chypre et l’UE<sup>14</sup>. Cette fois, Chypre n’a pas attendu l’aval de la Commission et a décidé de se soustraire, sciemment, à ses obligations internationales, alors que la partie nord de l’île est signataire de la Convention de Genève. En mars 2020, par un décret législatif d’urgence, la Grèce a, elle aussi - en dehors de tout cadre légal - suspendu, pour un mois, l’enregistrement des demandes d’asile des réfugié·e·s arrivé·e·s par la Turquie autorisant, de fait, le refoulement des personnes entrées sur le territoire durant cette période. Selon un rapport<sup>15</sup> de Refugee Support Aegean, ce décret a mené à « une politique de détention généralisée », via laquelle les personnes ont été détenues dans des lieux de manière arbitraire et dans des conditions inhumaines. Si ces mesures sont pour le moment illégales, elles pourraient se voir légalisées via le « mécanisme de crise » prévu par le Pacte européen asile et migration. Celui-ci prévoit en effet une disposition particulière en cas de « situation exceptionnelle d’afflux massif de ressortissants de pays tiers », qui permet la suspension de l’enregistrement du droit d’asile durant un mois.

## Grèce

- Le monde, [“Greek authorities want to avoid new migration route to settle between Libya and Crete”](#), le 4 avril 2024

L’île de Gavdos a vu le nombre de personnes arrivées sur son territoire à bord d’embarcations de fortune augmenter depuis le début de l’année. Cette île, située au sud de la Crète, se trouve à 300 kilomètres de la ville libyenne de Tobrouk, point de départ des embarcations. L’île ne disposant d’aucune structure de réception des personnes migrantes, la municipalité a sollicité l’aide financière d’Athènes pour pouvoir gérer les personnes exilées.

Si les médias et les autorités locales semblent craindre l’ouverture d’une nouvelle route migratoire, ce n’est pas la première fois que des naufragé·e·s sont débarqué·e·s en Crète, ou qu’il y a des départs depuis Tobrouk. Déjà en novembre 2022, 500 personnes étaient arrivées au sud-ouest de l’île<sup>16</sup>. Depuis 2016, des embarcations partent depuis l’est de la Libye pour tenter de rallier les côtes italiennes. La route de la Méditerranée centrale en direction de la Crète, majoritairement empruntée par des ressortissant·e·s égyptien·ne·s et syrien·ne·s, semble constituer une alternative à une route beaucoup plus contrôlée et plus longue vers l’Italie. Dans l’est de la Libye, les interceptions en mer par les garde-côtes libyens sont moins fréquentes que dans l’ouest du pays<sup>17</sup>. De fait, la région étant aux mains du général Haftar, le protocole d’entente conclu en 2017 entre l’Italie – soutenue par l’UE – et

---

<sup>14</sup> En février 2022, l’UE et Chypre signent un accord informel permettant d’expulser plus facilement les personnes déboutées du droit d’asile. Il prévoit également le renforcement de la coopération avec Frontex, Europol et l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (AUEA). Pour plus de détail cf. « L’Union européenne et Chypre concluent un accord pour tenter d’améliorer l’accueil des migrants », Vue d’Europe, le 1<sup>er</sup> mars 2022. <https://www.vuesdeurope.eu/union-europeenne-et-chypre-concluent-un-accord-pour-tenter-dameliorer-laccueil-des-migrants/>

<sup>15</sup> Rapport Refugee Support Aegean, [« Rights denied during Greek asylum procedure suspension »](#), avril 2020

<sup>16</sup> Le Monde, [« La Grèce appelle à la « solidarité » européenne après l’arrivée de cinq cents migrants »](#), le 22 novembre 2022

<sup>17</sup> Infomigrants, [« Mer Méditerranée : de plus en plus de départs de bateaux de migrants depuis l’est de la Libye »](#), le 25 novembre 2022

le gouvernement de Tripoli qui vise à coopérer pour l'interception des exilé-e-s qui tentent de traverser la Méditerranée, ne concerne que l'ouest du pays.

- Neos Kosmos, [« Greek migration ministry fined over camp data breaches »](#), le 4 avril 2024
- Info migrants, [« Greece migration ministry fined for data breaches in migrant camps »](#), le 4 avril 2024

L'organisme indépendant de surveillance des données grecques a condamné le ministère grec de l'Immigration à une amende de 175 000 euros pour violation des normes prévues par le règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les camps de migrant-e-s. Après avoir été interpellée par le HCR et la commission LIBE, l'instance grecque a procédé à l'examen des systèmes de gestion numérique et le contrôle des entrées et sorties des camps. Les autorités grecques disposent d'un délai de trois mois pour se mettre en conformité.

Cette condamnation remet en question la protection des données accumulées par les systèmes de sécurité ultras sophistiqués dans les nouveaux camps de réfugié-e-s. En 2021, dans une dynamique de renforcement de « l'approche *hotspot* », l'UE a annoncé la construction de cinq nouveaux camps sur les îles de la mer Égée. La décision du « *Data Protection Authority* » vise les systèmes de surveillance des camps mis en place par les autorités grecques, Hypérion et Centaure, qui s'appuient sur l'intelligence artificielle pour contrôler ces espaces. Outre, la violation des normes européennes relatives à la protection des données engendrée par l'installation de ces systèmes, les financements européens alloués à leur création sont également pointés du doigt pour leur manque de transparence. En septembre 2021, le média Balkan Insight, révélait que ces deux programmes auraient été en partie financés par l'instrument du FRR (Facilité pour la reprise et la résilience) lancé par l'UE après la pandémie de Covid-19 dans le cadre du plan de relance « Next Génération UE »<sup>18</sup>. En plus de constituer une phase test dans la mise en place de technologies de surveillance destinées à s'appliquer par la suite à une population plus large, l'installation de systèmes de surveillance de haute technologie appliqués à la gestion des camps peut avoir un impact direct sur l'accès aux droits des personnes<sup>19</sup>. Bien souvent, les migrant-e-s n'ont pas la possibilité de contrôler l'utilisation ou la conservation des données collectées dans le cadre du contrôle des mobilités.

## Espagne

- El país, [« Defensa construirá un refugio temporal para inmigrantes en la isla de Alborán »](#), le 16 avril 2024
- Info migrants, [« Espagne : bientôt un centre d'hébergement pour migrants sur l'îlot d'Alboran »](#), le 17 avril 2024

Le Conseil des ministres espagnol a approuvé, à la demande du ministère de la Défense, la construction d'un « Centre de Séjour Temporaire pour les Immigrés » (CETI)<sup>20</sup> sur l'île d'Alboran, située

---

<sup>18</sup> Balkan Insight, [« Asylum Surveillance Systems Launched in Greece without Data »](#), le 9 septembre 2022 Safeguards

<sup>19</sup> Migreurop, Note N°12, « Data et nouvelles technologies, la face cachée du contrôle des mobilités, » décembre 2020

<sup>20</sup> CETI = Centro de estancia temporal para inmigrantes ; Pour l'instant présents à Ceuta et Melilla, les exilé.e.s peuvent y être détenu.e.s indéfiniment jusqu'à ce que leur dossier soit traité



en mer Méditerranée. D'une valeur estimée à 1, 3 millions d'euros, la construction de ce camp est censée répondre, selon le gouvernement, aux arrivées d'embarcations sur l'île, et améliorer les conditions d'accueil et d'assistance des migrant·e·s.

Le gouvernement n'a cependant pas donné plus de détails sur les garanties concernant le respect des droits des personnes dans ce nouveau camp. Les doutes sur les délais de détention et les inquiétudes quant à l'accès effectif à une assistance juridique subsistent, alors que seule une poignée de militaires résident sur l'île. L'Association pour les droits de l'Homme en Andalousie (APDHA) a exprimé sa préoccupation face au peu d'information délivrée par les autorités. Selon elle, "l'objectif réel de ce projet est directement lié à la détention des migrants transitant par la route du Levant, qui a connu une augmentation après les accords d'externalisation des frontières signés avec le Maroc"<sup>21</sup>. Deux CETI sont déjà présents à Ceuta et Melilla pour entraver et freiner le passage par la route de la Méditerranée. Ce projet semble vouloir répliquer les modèles des deux enclaves espagnoles, où « bien que pouvant circuler en dehors du centre la journée, c'est la ville entière [de Ceuta/Melilla] qui constitue une sorte de centre de rétention pour ces personnes »<sup>22</sup>. En l'absence de réglementation sur la durée de séjour en CETI et sur les modalités de transfert vers la péninsule, la détention insulaire sur l'îlot d'Albodoran permettrait donc aux autorités de renvoyer plus facilement les personnes jugées « indésirables », invisibilisant ainsi les personnes migrantes y étant détenues, et le régime d'exception qui leur est appliqué.

## Italie

- [Il Post](#), « [Sono stati prosciolti tutti gli imputati nel processo sulla nave luventa](#) », le 19 avril 2024
- [The Guardian](#), « [Crew of migrant rescue boat acquitted in Italy after seven-year ordeal](#) », le 19 avril 2024

Le 19 avril, les 20 membres d'équipage de trois navires civils de recherche et de sauvetage des ONG Jugend Rettet, Save the Children et Médecin sans frontières, accusés d'avoir aidé et encouragé l'immigration dite irrégulière en mer Méditerranée, ont été acquittés par la justice italienne. Après cinq ans de procès, les charges ont été levées, faute de preuve. Le chef d'accusation principal reposait sur une supposée collusion entre les trafiquants libyens et les ONG de sauvetage et de recherche pour géolocaliser les embarcations de migrant·e·s et faciliter leur parcours vers l'Europe.

Régulièrement, les ONG de sauvetage en mer sont assimilées aux activités de trafic d'êtres humains et accusées d'« encourager l'immigration irrégulière » à destination de l'UE. Or, en 2019, Eugenio Cusumano et Matteo Villa<sup>23</sup>, ont démontré que les opérations de sauvetage en mer n'étaient en aucun cas corrélées aux nombres de traversées en mer. Cette affaire illustre les campagnes de délégitimation et de criminalisation dont sont victimes les associations de la société civile qui aident les personnes exilées. Selon Picum, entre janvier et décembre 2023, au moins 117 personnes auraient été poursuivies dans l'Union européenne pour avoir fait preuve de solidarité avec les migrant·e·s<sup>24</sup>. Tandis que les États européens entravent et criminalisent les sauvetages en mer de la société civile, qui ne font que pallier les renoncements étatiques en la matière. Ainsi les États se déresponsabilisent

---

<sup>21</sup> Europa press, « [La Asociación Pro Derechos Humanos muestra su "preocupación" ante el "refugio temporal" previsto en la Isla de Alborán](#) », le 10 avril 2024

<sup>22</sup> Rapport conjoint GADEM/Migreurop/La Cimade, APDHA, « [Ceuta et Melilla, centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique](#) », décembre 2015

<sup>23</sup> Eugenio Cusumano et Matteo Villa, « [Sea Rescue NGOs: a Pull Factor of Irregular Migration](#) », Migration Policy Centre, Policy Briefs, novembre 2019

<sup>24</sup> PICUM, « [At least 117 people criminalized for helping migrants in Europe 2023](#) », le 9 avril 2024

et font « porter la responsabilité de la violence du régime des frontières sur les personnes exilées elles-mêmes, leurs familles et quiconque facilite leur mobilité »<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Note Migreurop n° 15, « Empêcher les migrations : dissuasion, répression », juillet 2023

## Revue de presse mai 2024

### Table des matières

Afrique .....	1
Liban .....	1
Tunisie.....	2
Tunisie – Maroc – Mauritanie .....	3
Pays non-membres de l'Union européenne .....	3
Royaume-Uni – République d'Irlande .....	3
Pays membres de l'Union européenne .....	4
Belgique .....	4
Finlande .....	5
Espagne .....	6
Grèce .....	6
Italie .....	7

## Afrique

### Liban

- Euractive, [“EU pledges €1 billion for Lebanon to curb migration, support economy”](#), le 2 mai 2024
- Le Monde, [« Accord UE-Liban pour empêcher le départ de réfugiés syriens vers Chypre »](#), le 3 mai 2024

Le 2 mai 2024, la Commission européenne a annoncé octroyer au Liban une aide d'un milliard d'euros pour la période 2024-2027. Ce financement vise à renforcer la coopération des autorités libanaises dans la « lutte contre l'immigration irrégulière en direction de l'Europe ». La Commission européenne, avec l'appui du HCR, a également annoncé vouloir élargir les programmes de « retours volontaires » depuis le Liban vers la Syrie.

Sous couvert d'une aide pour la « stabilité socio-économique »<sup>1</sup> du pays, cet arrangement a pour but de fixer les réfugié·e·s syrien·ne·s sur le territoire libanais. Un nouvel arrangement express – après la Tunisie, la Mauritanie et l'Égypte – qui permet, une nouvelle fois de contourner le contrôle démocratique du Parlement européen alors que la situation en Syrie est toujours délétère. La stratégie européenne de la *soft law* permet au gouvernement libanais de conclure un « accord », alors même qu'il expédie les affaires courantes depuis plusieurs années, sans être en mesure de signer des traités internationaux. Si les bombardements et les combats ont significativement diminué en Syrie, Amnesty International continue de dénoncer les violations des droits infligées aux réfugié·e·s de retour par les agents du renseignement syriens, qui jugent leurs départs lors du conflit comme une marque d'opposition au régime<sup>2</sup>. Le soutien de l'UE dans ce contexte vient légitimer les pratiques du Liban, accusé de refouler les réfugié·e·s vers la Syrie, et par la même occasion laisse envisager que le pays puisse désormais être considéré comme « sûr » avec la mise en place de programmes de « retours volontaires ». Ce, alors même que la Syrie est toujours la proie de groupes armés et d'organisations terroristes, générant dans le pays tout entier une situation de grave insécurité.

## Tunisie

- [Le Monde, « En Tunisie, la répression s'accroît sur les migrants subsahariens et les associations qui les soutiennent », le 8 mai 2024](#)

Le 3 mai 2024, les autorités tunisiennes ont démantelé les camps de réfugié·e·s installés devant le siège de l'OIM et du HCR à Tunis. Environ 80 personnes ont été arrêtées durant les opérations et une centaine d'entre elles auraient été expulsées du pays. Les autorités ont également renforcé la répression des associations de la société civile et plusieurs représentant·e·s d'organisations de défense des droits ont été arrêté·e·s dans le cadre d'une vaste campagne de dissuasion des personnes solidaires.

Les rafles et expulsions de ces derniers jours s'inscrivent dans un contexte plus large de « chasse aux migrant·e·s »<sup>3</sup> originaires d'Afrique subsaharienne menés par les autorités tunisiennes depuis février 2023 – date du discours raciste et xénophobe du président Kaïs Saïed. Selon l'Organisation des Nations unies, depuis le début de l'année 2024, moins de 8 000 exilé·e·s ont réussi à rallier les côtes européennes depuis la Tunisie, soit trois fois moins qu'en 2023<sup>4</sup>. Depuis la conclusion d'un protocole d'entente entre la Tunisie et l'Union européenne en juillet 2023, les migrant·e·s se retrouvent bloqué·e·s en Tunisie dans des conditions qui se sont nettement dégradées. Cet arrangement participe donc à accentuer la répression envers les personnes exilées et à légitimer les dérives autoritaires du président tunisien<sup>5</sup>. Par ailleurs, dans un discours contradictoire et hypocrite, les autorités tunisiennes acceptent – tout en s'en défendant – de jouer les garde-frontières de l'UE en échange de financements

---

<sup>1</sup> European Commission, [“Press statement by President von der Leyen with Cypriot President Christodoulides and Lebanese Prime Minister Mikati”](#), le 2 mai 2024

<sup>2</sup> Rapport Amnesty International, [« Syria: “You're going to your death” Violations against Syrian refugees returning to Syria »](#), septembre 2021

<sup>3</sup> Communiqué Migreurop du 13 juillet 2023, “Traitements inhumains et dégradants envers les africain·e·s noir·e·s en Tunisie, fruits du racisme institutionnel et de l'externalisation des politiques migratoires européennes”

<sup>4</sup> Africa News, [“Migrants in Tunisia ask for safe passage to Europe amid increasing anti-migration policies”](#), le 20 mai 2024

<sup>5</sup> Amnesty Internationale, [« En Tunisie, l'inquiétante dérive autoritaire de Kaïs Saïed »](#), le 21 juillet 2023

européens, alors que la société civile manifestant son opposition à cette politique raciste et attentatoire aux droits est accusée d'être sous l'emprise d'intérêts étrangers<sup>6</sup>.

## Tunisie – Maroc – Mauritanie

- [Light House Report, “Desert Dump”, le 21 mai 2024](#)
- [Le Monde « Comment des milliers de migrants ont été abandonnés en plein désert avec le soutien de l'Europe », le 21 mai 2024](#)

Une enquête menée par sept médias internationaux révèle que les fonds de l'Union européenne versés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFUE 2015)<sup>7</sup> sont employés par la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie pour entraver le parcours d'exil, présumé vers l'Europe. À travers des opérations de renvois forcés basés sur des logiques racistes, les personnes sont abandonnées sans eau ni nourriture dans des zones frontalières désertes et laissées à la merci des trafiquants d'êtres humains.

Ce n'est pourtant pas la première fois que l'argent de l'Union européenne sert les politiques répressives des régimes autoritaires du Sud global. En février dernier, le média qatari Al-Jazeera dévoilait que l'argent, également versé par l'UE dans le cadre du FFUE avait été utilisé par les autorités sénégalaises pour réprimer les manifestations pro démocratiques suite à l'annonce par le président sortant du report des élections présidentielles<sup>8</sup>. Si la Commission européenne nie sa responsabilité dans ces opérations de refoulement et reconnaît « une situation difficile » dans les pays bénéficiaires du FFUE, le caractère autoritaire des régimes partenaires sert les intérêts de la politique européenne d'externalisation des contrôles migratoires<sup>9</sup>. Bien que conformément aux normes européennes, la Commission soit tenue de réaliser des études d'impact permettant de garantir la protection des droits fondamentaux, les récents protocoles d'entente conclus à la hâte avec la Tunisie et la Mauritanie ne s'encombrent pas de ces garde-fous. Le 12 avril 2024, la médiatrice européenne a annoncé ouvrir une enquête concernant le protocole d'entente (MoU) UE-Tunisie de juillet 2023. Cette enquête vise à remettre en question l'absence d'évaluation du MoU sur les droits fondamentaux, et ce, malgré un premier avertissement concernant les violations de droits qui pourraient intervenir avec la complicité de l'UE dans le cadre de cet accord informel<sup>10</sup>.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Royaume-Uni – République d'Irlande

---

<sup>6</sup> Nawaat, [“President Saied's migration alibi paves way for repression”](#), le 17 mai 2024

<sup>7</sup> Lancé lors du Sommet de La Valette en 2015 le Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique – de son nom complet fond fiduciaire d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration et du phénomène des personnes déplacés en Afrique - est présentée comme un moyen de participer au développement socio-économique et à la stabilité des pays africains. En réalité, la lutte contre la migration dite irrégulière conditionne une grande partie de la coopération avec l'UE.

<sup>8</sup> Al-Jazeera, [“How an EU-funded security force helped Senegal crush democracy protests”](#), le 29 février 2024

<sup>9</sup> Rapport d'observation (mission 2019-2020), « La coopération UE-Égypte sur les politiques migratoires : dépolitiser les enjeux, soutenir un régime autoritaire », Migreurop, 2021

<sup>10</sup> ECRE, [“EU External Partners”](#), le 25 avril 2024

- [Le monde, “Tensions rise between Ireland and the UK over migration”](#), le 1er mai 2024

Les autorités irlandaises affirment avoir constaté, depuis l'adoption du plan Royaume-Uni/Rwanda (le 22 avril 2024), une augmentation de 80% du nombre de personnes arrivées sans titre de séjour sur leur territoire par la frontière entre le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord. Le gouvernement irlandais a adopté ce 30 avril, « une mesure d'urgence » afin de renvoyer au Royaume-Uni les demandeur-euse-s d'asile arrivé-e-s par le nord. Pour justifier cette disposition, le Premier ministre irlandais a déclaré : « *Il n'est pas question que l'Irlande offre une échappatoire aux défis migratoires d'un autre pays* ».

A la suite du Brexit, les gouvernements irlandais et britanniques avaient convenu en 2020 de reconduire un accord bilatéral contenant des dispositions semblables à celles du règlement européen de Dublin quant au « transfert » des demandeurs de protection vers le premier pays d'arrivée, responsable de l'examen de la demande d'asile<sup>11</sup>. Mais il semblerait que la pandémie du Covid 19 ait mis à mal l'application de cet accord bilatéral<sup>12</sup>. De plus, en mars 2024, la Haute Cour irlandaise a jugé que le Royaume-Uni n'était pas un « pays sûr » au regard du droit d'asile, puisque les demandeurs d'asile refoulés risquaient d'être expulsés vers le Rwanda, qui ne figure pas sur la liste des pays jugés comme sûrs par l'Irlande<sup>13</sup>. Le gouvernement britannique a quant à lui d'ores et déjà annoncé qu'il ne reprendrait pas les demandeurs d'asile renvoyés par la république irlandaise<sup>14</sup>. La récente mesure d'urgence irlandaise fait écho à la situation britannique, qui en votant la loi « Safety of Rwanda » (25 avril 2024), a contourné la décision du 15 novembre 2023 de la Cour suprême britannique, qui reconnaît le plan Rwanda comme illégal<sup>15</sup>. Les deux gouvernements semblent donc s'affranchir des décisions des juridictions suprêmes et du respect des droits humains pour entraver le droit à la mobilité, y compris des personnes en quête de protection.

## Pays membres de l'Union européenne

### Belgique

- [La Libre, « Frontex, la puissante agence européenne, doit redorer une image écornée et une réputation salie »](#), le 3 mai 2024

Le parlement belge a adopté, le 3 mai 2024, une loi permettant le déploiement de Frontex à l'échelle nationale. Désormais, l'agence de garde-frontières et de garde-côtes européens,

---

<sup>11</sup> Irish Independent, [“Justice department refuses to publish migrant deal as UK casts doubt on whether it contains any legal obligations”](#), le 30 avril 2024

<sup>12</sup> Reuters, [“Ireland aims to enact legislation on returning asylum seekers to UK by end of May”](#), le 30 avril 2024

<sup>13</sup> Jurist News, [“Ireland High Court rules UK not safe for asylum applicants due to Rwanda plan”](#), le 23 mars 2024

<sup>14</sup> Info Migrants, [“Ireland to return asylum seekers to the UK by end of May”](#), le 3 mai 2024

<sup>15</sup> La Cour suprême britannique dans sa décision du 25 avril 2024, considère que le Rwanda ne peut être considéré comme pays sûr par le Royaume-Uni, entraînant de fait l'illégalité du plan Rwanda. Cf. Le Monde, [« Au Royaume-Uni, la Cour suprême confirme l'illégalité de l'expulsion des demandeurs d'asile vers le Rwanda »](#), le 15 novembre 2023.

conjointement avec la police belge, pourra mener durablement des opérations de contrôle aux frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales. Le déploiement d'un contingent de 100 agents permettra également leur intervention dans les opérations d'expulsion des ressortissant·e·s étranger·ère·s.

C'est la première fois qu'une législation nationale permet à Frontex d'intervenir de manière permanente dans un État qui n'est pas situé aux frontières extérieures de l'Union européenne. En permettant le déploiement du bras armé de la politique sécuritaire de l'UE en matière migratoire, le parlement belge déclare une véritable traque aux migrant·e·s. Le déploiement de Frontex sur le sol et aux frontières belges contribue à diluer les responsabilités en cas de violation(s) des droits. La société civile alerte sur les dangers d'une telle disposition pour le respect des droits des personnes migrantes, alors que l'agence européenne est régulièrement épinglée pour sa participation à ou complicité dans des pratiques illégales et violentes<sup>16</sup>. Si les dirigeants belges assurent que des dispositions sont prises pour éviter de tels manquements aux droits, les associations regrettent que le projet de loi ne fasse en aucun cas « mention de la responsabilité civile des agents de Frontex en cas de dommages causés à des personnes ou à des institutions pendant leurs missions »<sup>17</sup>. L'opacité et l'irresponsabilité juridique dont jouit Frontex crée une réelle difficulté de contrôle de l'agence par les institutions européennes, ce qui laisse penser qu'il en sera de même à l'échelle nationale belge, permettant à Frontex de continuer à agir en toute impunité.

## Finlande

- [Info migrants, « La Finlande présente son projet de loi pour bloquer l'arrivée de migrants depuis la Russie », le 22 mai 2024](#)

Le nouveau texte de loi proposé par le gouvernement finlandais vise à autoriser le refoulement des personnes migrantes arrivées depuis sa frontière avec la Russie. Selon le Premier ministre, cette nouvelle disposition permettrait de « contrer la pression exercée sur la Finlande » par la Russie. Le texte prévoit également que la Finlande puisse suspendre l'enregistrement des demandes d'asile pendant un mois maximum.

Sous couvert d'« instrumentalisation de la migration » et de l'entrée d'environ 1 000 personnes exilées sur le territoire finlandais – dans un pays qui compte plus de cinq millions d'habitants – le gouvernement tente de légaliser des mesures contraires au droit international. Bien que la Convention de Genève de 1951 consacre le principe de non-refoulement dans son article 33, de plus en plus d'États européens pratiquent des refoulements à leurs frontières en toute illégalité – comme [la France](#) – alors que d'autres (la [Pologne](#), la [Lituanie](#) ou encore [l'Espagne](#)) légifèrent au niveau national afin de pouvoir y avoir recours. Pourtant, le Conseil de l'Europe a maintes fois (2022, 2023) dénoncé les refoulements européens, et le HCR s'en est ému en 2022<sup>18</sup>. Dans une décision du 21 septembre 2023, c'est la Cour

---

<sup>16</sup> Note « Frontex, une agence européenne hors de contrôle », Migreurop, décembre 2021

<sup>17</sup> Communiqué de Presse CNCD11.11.11, [« Une agence accusée de crimes déployée sur le territoire belge ? »](#), le 2 mai 2024

<sup>18</sup> « Le Conseil de l'Europe dénonce le refoulement "généralisé" des migrants aux frontières européennes, Infomigrants, 7 avril 2022 » ; « Les abus physiques à l'encontre des migrants prédominent en Europe, selon le Conseil de l'Europe », Euractiv, 31 mars 2023 ; Le HCR s'inquiète de la "normalisation" des violences et des refoulements aux frontières de l'UE », Infomigrants, 21 février 2022

de justice de l'Union européenne qui a rappelé l'obligation des États européens à se conformer à la directive européenne « retour »<sup>19</sup>, qui permet aux personnes s'étant vu refuser l'accès au territoire de bénéficier avant leur renvoi effectif d'un droit de recours et d'une aide juridictionnelle.

## Espagne

- [El Diario, «Instrucción policial para identificar mafiosos y terroristas en una patera: lugar donde se sientan y tipo de cicatrices »](#), le 7 mai 2024

Le média El Diario s'est procuré un protocole interne, diffusé aux différents services par la Direction générale de la police espagnole, qui vise à encadrer l'action lors d'opérations d'interception des embarcations de migrant-e-s qui arrivent sur les côtes espagnoles. Ce protocole a pour but d'encadrer l'intervention policière en vue de pouvoir « distinguer migrants et membres de la mafia/terroristes ».

Selon le média El Dario, il est indiqué dans le protocole « que les routes de la Méditerranée et de l'Atlantique continuent d'être des couloirs d'immigration irrégulière qui affectent » l'Espagne. Ledit document viserait davantage à criminaliser les personnes exilées qu'à favoriser une approche « humaniste » afin de les protéger des réseaux criminels – principe généralement avancé. e par les institutions européennes dans la lutte contre le trafic d'êtres humains. L'amalgame entre migration et terrorisme établie par les autorités espagnoles contribue à nier le besoin de protection des personnes qui arrivent régulièrement sur les îles Canaries ou par la route de la Méditerranée, alors même que les politiques anti-migratoires accentuent la vulnérabilité des personnes migrantes. En entravant et en criminalisant la circulation des personnes étrangères, les politiques européennes renforcent le rôle des mafias dans le parcours migratoire, et l'externalisation des contrôles migratoires a contribué à modifier les acteurs de la migration.

## Grèce

- [Al Jazeera, “Greece court dismisses charges against nine Egyptians over Pylos shipwreck”](#), le 21 mai 2024
- [Le courrier des Balkans, « Naufrage de Pylos en Grèce : le procès politique de neuf migrants « boucs-émissaires »](#), le 20 mai 2024

Le 18 mai, la Cour de justice grecque s'est déclarée incompétente dans l'affaire du naufrage de Pylos survenu le 14 juin 2023<sup>20</sup>, abandonnant les charges contre les neuf personnes accusées d'être les « passeurs » à l'origine du drame du 14 juin 2023. Un procès compromis, avant même le début des audiences, puisque les investigations sur la responsabilité des autorités grecques dans le naufrage n'étaient pas encore closes, remettant en cause le droit à un procès équitable pour les neuf accusés.

Bien qu'acquittées des chefs d'accusation d'« entrée illégale » et « activités de passeur », les neuf personnes ont quand même été placées en détention le temps que leur demande d'asile soit

---

<sup>19</sup> Info migrants, [« La justice européenne rappelle que les refoulements systématiques aux frontières sont interdits »](#), le 25 septembre 2023.

<sup>20</sup> Seul 104 personnes ont survécu au naufrage de l'Adriana, partie des côtes libyennes, en juin 2023, avec à son bord plus de 700 personnes.



examinée<sup>21</sup>. Si les charges contre les accusés ont été levées, les survivants accompagnés par la société civile ont porté plainte contre les garde-côtes grecs, les accusant d'avoir participé au chavirement de l'embarcation<sup>22</sup>. Cependant, l'enquête est actuellement au point mort. En 2022, les garde-côtes helléniques ont pourtant déjà été condamnés par la Cour européenne des droits de l'Homme pour leurs implications dans un naufrage survenu en 2014 au large de l'île de Farmakonisi<sup>23</sup>. Un « procès politique » donc qui s'inscrit dans une large campagne grecque de criminalisation des migrants sous couvert de lutte contre le trafic d'être humain. En 2022, 1 374 personnes exilées ont été accusées par les autorités grecques d'avoir conduit un bateau ou une voiture pour franchir une frontière européenne. Selon Borderline Europe, ces personnes font face à une violation systématique de leurs droits lors de procès inéquitables qui participent davantage à fermer les frontières qu'à protéger les personnes migrantes du trafic d'êtres humains<sup>24</sup>. Ainsi, les migrant·e·s se heurtent à une justice à géométrie variable qui s'empresse de condamner les personnes présumées « passeurs », mais qui peine à reconnaître la responsabilité des institutions européennes, qui les utilisent comme boucs émissaires<sup>25</sup>.

## Italie

- Infomigrants, [“Italy extends state of emergency over migrant arrivals”](#), le 30 mai 2025

Le 28 mai 2024, l'« État d'urgence migratoire » annoncé le 11 avril dernier par le gouvernement italien a été promulgué au Journal officiel national. Cette mesure exceptionnelle vient prolonger, pour une durée de six mois, le premier État d'urgence déclaré en avril 2023<sup>26</sup>. Selon le gouvernement, cette mesure serait « nécessaire pour faire face à de nouvelles situations critiques éventuelles » alors que le nombre d'arrivée sur les côtes italiennes a diminué depuis le début de l'année<sup>27</sup>.

Bien que l'Italie, depuis 2021, soit redevenue la première porte d'entrée vers l'Europe,<sup>28</sup> elle n'en est pas moins la destination finale numéro un. Selon les déclarations de l'ARCI à InfoMigrants, la prolongation de l'État d'urgence « permet au gouvernement de sauter des procédures et de justifier le manque de stratégie et de planification ». Une mesure qui semble donc devenir « quasi permanente » et qui constitue davantage un effet d'annonce qu'une réponse à un phénomène structurel. En 2011, le gouvernement de Salvini avait également déclaré l'État d'urgence après l'augmentation du nombre

---

<sup>21</sup> Info Migrants, [“Greece: Migrants back in custody despite court acquittal”](#), le 24 mai 2024

<sup>22</sup> Amnesty International, [« Grèce. Six mois après, justice n'a toujours pas été rendue pour le naufrage de Pylos »](#), le 14 décembre 2023

<sup>23</sup> Dépêche AFP [« Migrations : la condamnation de la Grèce par la CEDH, un « précédent » important »](#), Médiapart, le 11 juillet 2022

<sup>24</sup> Bordeline europe, [“A legal Vacuum. The systematic criminalization of migrants for driving a boat or a car to Greece”](#), Juillet 2023

<sup>25</sup> Communiqué commun ASGI/GISTI/Migreurop, [« Vies perdues en mer : le silence de la justice pour prix de l'impunité de l'armée ? »](#), le 18 avril 2024

<sup>26</sup> L'État d'urgence, déclaré en avril 2023, permet au gouvernement de débloquer cinq millions d'euros afin d'augmenter la capacité des camps italiens et ainsi faciliter les expulsions. Des ordonnances pourront dans ce sillage être adoptées pour déroger au droit commun.

<sup>27</sup> Euronews, [« La question migratoire, au cœur de la campagne des européennes en Italie »](#), le 30 mai 2024

<sup>28</sup> Le Monde, [« L'Italie se prépare à instaurer un état d'urgence face au nombre croissant d'arrivées de migrants »](#), le 13 avril 2023

d'arrivées provoquée par les révolutions issues des printemps arabes<sup>29</sup>. La [Hongrie](#), ou encore [l'Autriche](#) ont eux aussi eu recours à ce type de mesure ces dernières années. L'utilisation de l'État d'urgence dans la gestion des mouvements migratoires érode l'État de droit et contribue à alimenter les discours qui présentent le phénomène migratoire comme une menace pour les pays européens. Si dans certains pays l'objectif de contrôle des migrations via l'État d'urgence est clairement affiché, en France, il est subtilement détourné pour pratiquer davantage de contrôles et restreindre les droits des personnes étrangères<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> RFI, [« L'Italie dépassée par des vagues successives d'immigrés clandestins à Lampedusa »](#), le 13 février 2011

<sup>30</sup> Jean Philippe Foegle, « Les étrangers, cibles de l'état d'urgence permanent », *Plein droit* n° 117, juin 2018

## Revue de presse juin 2024

### Table des matières

Afrique .....	1
Tunisie .....	1
Maroc.....	2
Égypte - France.....	2
Frontex.....	3
Pays non-membres de l'Union européenne .....	4
Royaume-Uni.....	4
Serbie .....	5
Pays membres de l'Union européenne.....	6
Hongrie .....	6
Italie .....	6
Pologne.....	7

## Afrique

### Tunisie

- [Info migrants, « Sauvetage de migrants en mer : une nouvelle SAR zone tunisienne créée en mer Méditerranée », le 4 juin 2024](#)
- [Agenzia Nova, « Migrants: Tunisia is preparing to formalize its own search and rescue zone at sea », le 30 mai 2024](#)

Lors d'un exercice maritime qui s'est déroulé du 27 au 29 mai 2024, le ministre de la Défense tunisien a annoncé la création d'une nouvelle zone de recherche et de sauvetage (SAR) au large des côtes tunisiennes. Selon les autorités, la création d'un centre de coordination permettra « *de fournir un service de recherche et de sauvetage maritime au bénéfice de tous les usagers de la mer, tunisiens et non tunisiens* ».

Pourtant, selon les dispositions prévues par [la Convention internationale sur le sauvetage et la recherche](#) (Convention SAR), le débarquement des personnes secourues en mer ne peut se faire qu'en « lieu sûr ». Or, les associations de la société civile alertent sur la répression qui sévit contre les personnes exilé·e·s en Tunisie et rappellent que le pays ne peut constituer « *un lieu sûr pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, les Tunisiens et les autres personnes étrangères qui*

*fuient le pays* »<sup>1</sup>. En soutenant activement la mise en place de cette nouvelle zone SAR, l'Union européenne instrumentalise le droit de la mer et se rend complice des pratiques violentes et dégradantes des autorités tunisiennes lors des opérations d'interception. Une situation qui n'est pas sans rappeler celle de la zone SAR libyenne. Instituée en 2017, celle-ci a fomenté des pratiques attentatoires aux droits des personnes exilées par les garde-côtes libyens qui ont eu des conséquences funestes et qui ont entravé l'action des navires de sauvetage et de recherche civils<sup>2</sup>. Ainsi, dans le cadre de l'externalisation des contrôles migratoires, les zones SAR mises en place par la Libye, et maintenant la Tunisie, servent davantage les intérêts sécuritaires de l'Union européenne qu'elles ne concourent à secourir en mer les personnes exilées

## Maroc

- [The Guardian, « Moroccan authorities pushed asylum seekers into 'death trap', NGO claims », le 18 juin 2024](#)

Une [enquête menée par l'ONG Border Forensics](#), met en avant la responsabilité des autorités marocaines et espagnoles dans la mort d'au moins 27 personnes lorsque le 24 juin 2022 environ 2 000 exilé-e-s ont tenté de franchir la barrière frontière de Melilla. Alors que les dispositifs de militarisation de la frontière étaient considérablement renforcés, les témoignages recueillis montrent que les opérations des forces de l'ordre ont dirigé les demandeur-euse-s d'asile vers le nord du pays, transformant le poste-frontière de Bario Chino en « *piège mortel* ».

Déjà en 2005, la violence du régime des frontières s'était illustrée à la frontière maroco-espagnole. La répression des autorités espagnoles et marocaines lors du massacre d'octobre 2005 avait provoqué la mort d'une vingtaine de personnes et blessé une centaine de personnes. Loin de remettre en question les conséquences des politiques migratoires, ce drame avait poussé les autorités frontalières à renforcer les dispositifs sécuritaires aux barrières-frontières qui séparent les enclaves de Ceuta et Melilla du reste de l'Afrique<sup>3</sup>. 20 ans plus tard, un nouveau drame « *incarne de façon paroxystique la guerre aux migrant-e-s racisé-e-s noir-e-s menée depuis les années 1990 aux frontières maroco-espagnoles, et témoigne une nouvelle fois du permis de tuer donné à la Guardia civil espagnole et aux forces auxiliaires marocaines* »<sup>4</sup>. Alors que la contre-enquête menée par Border Forensics aux côtés de l'AMDH (Maroc) et Irídia (Espagne) dénonce l'impunité, ainsi que le manque de volonté politique pour rendre justice aux victimes et à leurs familles, la répression envers les exilé.e.s et leurs soutiens continue de sévir dans les pays du Maghreb avec la complicité et les financements de l'Union européenne<sup>5</sup>.

## Égypte - France

---

1 Déclaration collective, [« La Tunisie n'est ni un pays d'origine sûr ni un lieu sûr pour les personnes secourues en mer »](#), le 17 avril 2023 + art. 6-17 annexe 34 OMI : « La nécessité d'éviter le débarquement dans des territoires où la vie et la liberté des personnes qui affirment avoir des craintes bien fondées de persécution seraient menacées est à prendre en compte dans le cas de demandeurs d'asile et de réfugiés récupérés en mer » : <https://wwwcdn.imo.org/localresources/fr/MediaCentre/HotTopics/Documents/Pages%20from%20MSC%2078-26-Add.2%20-%20FR.pdf>

2 Action collective, [« Lettre ouverte demandant à l'Organisation maritime internationale \(OMI\) d'abroger la zone SAR libyenne »](#), 29 juin 2020

3 Migreurop, [« Guerre aux migrants : Le livre noir de Ceuta et Melilla »](#), mai 2007

4 Migreurop, [« Un nouveau charnier aux barrières-frontières de Melilla : les massacres racistes et l'impunité doivent cesser aux frontières maroco-espagnoles ! »](#), le 27 juin 2022

5 Cf. [Revue de presse mai 2024](#)

- [Orient XXI, « Les dessous de la coopération migratoire entre l'Égypte et la France », le 18 juin 2024](#)

En novembre 2023, [une enquête d'Orient XXI](#) révélait l'implication de la France dans la fourniture de matériel de surveillance aux autorités égyptiennes dans le cadre d'un accord UE-Égypte signé en octobre 2022. L'acquisition de nouveaux documents de la DG NEAR<sup>6</sup>, montre que la France – dans le prolongement d'un partenariat stratégique étroit avec l'Égypte – fut l'unique pays parmi les 27 membres de l'UE à « soutenir l'initiative » impulsée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour le compte de l'Égypte.

L'implication de l'OIM dans le renforcement des capacités de surveillance des autorités côtières égyptiennes met en évidence le rôle de l'organisation dans l'externalisation des politiques migratoires européennes. Malgré la soi-disant promotion d'une migration humaine « dans l'intérêt de tous », son champ d'action révèle que l'organisation intergouvernementale<sup>7</sup> est « engagée dans l'accompagnement des politiques des pays développés bien plus que dans la défense d'un droit à circuler qu'elle ne conçoit que fortement encadré, du moins pour les ressortissant-e-s du « Sud Global »<sup>8</sup>. Il n'est donc pas étonnant que l'OIM soit moteur dans l'établissement d'un partenariat visant à entraver les migrations, et attentatoire aux droits humains. Alors qu'un nouveau protocole d'entente (MoU) a été conclu entre l'Union européenne et l'Égypte le 17 mars 2024, Amnesty International dans un récent rapport alerte sur les arrestations arbitraires et les refoulements dont sont victimes les personnes soudanaises en Égypte<sup>9</sup>. Selon l'ONG, environ 800 personnes auraient été renvoyées au Soudan depuis le début de l'année 2024, alors que la population civile est la cible d'affrontements entre les forces paramilitaires (FSR) et le gouvernement depuis avril 2023<sup>10</sup>. Ainsi, sous couvert d'une gestion « humaine et ordonnée » des migrations, l'OIM alimente la politique discriminatoire de contrôle et de dissuasion des mouvements migratoires organisée par les pays occidentaux.

## Frontex

- [Info migrants, « Surveillance aérienne des canots de migrants en Méditerranée : Frontex poursuivi en justice », le 3 juin 2024](#)

Les organisations Refugees in Lybia et Front-lex ont déposé un recours devant la Cour de justice européenne enjoignant M.Hans Leijten – directeur exécutif de Frontex – de mettre un terme aux opérations de surveillance aériennes de l'agence en Méditerranée centrale. En partageant systématiquement les données de géolocalisation des canots d'exilé-e-s aux autorités libyennes lors de ses opérations, Frontex est accusée de se rendre complice de « crimes contre l'humanité ».

---

6 Direction voisinage et négociations d'élargissement de la Commission européenne

7 Avant d'être une instance onusienne, elle fut une organisation internationale indépendante créée en 1951 par les États-Unis et une partie des pays européens. L'OIM n'a été intégrée au système des Nations Unies qu'en 2016, à la suite de la mal nommée crise migratoire. Si elle a été chargée de mettre en place le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » de 2018, son mandat ne s'appuie sur aucun texte fondamental protecteur des droits de l'Homme et répond avant tout à une vision managériale de la migration « politiquement alignée sur l'agenda des pays occidentaux ». Cf. Pécoud, A. (2017). « De la « gestion » au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation internationale pour les migrations ». Critique internationale, 76, 81-99.

8 Note Migreurop n° 9, « [L'OIM, une organisation au service des frontières... fermées](#) », mai 2019

9 Le Monde, « [Des centaines de réfugiés soudanais expulsés illégalement d'Égypte, selon Amnesty Internationale](#) », le 21 juin 2024

10 Sur la situation au Soudan, Cf. Jeune Afrique, « [Un an de guerre entre Burhane et Hemetti au Soudan : les civils pris entre deux feux](#) », le 16 avril 2024

Selon Frontex, la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale vise à « sauver des vies », et ce, conformément aux cadres prévus par le droit international. Pourtant M. Hans Leijtens a bien rappelé en mars dernier que Frontex n'était pas une « *agence européenne de recherche et de sauvetage, mais bien l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes* »<sup>11</sup>. Depuis sa création en 2004, Frontex est régulièrement épinglée pour son implication dans des pratiques violentes et illégales. De nombreux médias d'investigation et d'ONG tels que [Le Monde](#), le média allemand [Der Spiegel](#) ou encore [Human Right Watch](#), ont documenté l'implication directe ou indirecte de l'agence dans les refoulements et les opérations d'interception des embarcations de migrants. Y compris celles effectuées par les garde-côtes libyens, accusés de détentions arbitraires, ainsi que de traitements inhumains et dégradants à l'encontre des personnes exilées. L'ancien patron de Frontex, Fabrice Leggeri (2015-2022), est quant à lui également accusé de « complicité de crimes contre l'humanité », ainsi que de « complicité de crime de torture » dans l'exercice de ses fonctions, pour avoir participé à des refoulements commis par les autorités libyennes et grecques<sup>12</sup>. Ce nouveau recours met une nouvelle fois en évidence l'incompatibilité du mandat de l'agence avec les droits fondamentaux, et montre qu'il « *ne suffit pas de changer le Directeur, c'est Frontex qu'il faut supprimer !* »<sup>13</sup>.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Royaume-Uni

- [The Guardian, "Next government may face claims for compensation from Rwanda flight detainees", le 14 juin 2024](#)

Plus de 80 personnes qui étaient détenues par les autorités britanniques, en attendant d'être expulsées vers le Rwanda, ont été libérées. La justice a jugé que la détention était illégale puisque le risque de fuite des demandeur-euse-s d'asile en question était infondé et que le premier vol prévu pour le 24 juillet 2024 pourrait ne pas avoir lieu, le Plan Rwanda risquant d'être remis en question par les élections législatives britanniques du 4 juillet 2024.

Ces détentions s'inscrivent dans une cynique campagne de communication des autorités britanniques, qui à la suite de l'adoption du Plan Rwanda, le 23 avril 2024, visant à dissuader, en vain<sup>14</sup>, les migrant-e-s de se rendre au Royaume-Uni<sup>15</sup>. Selon l'article du Guardian, une centaine de personnes auraient été arrêtées et placées en détention à l'issue de ces opérations, ravivant des traumatismes chez certains demandeur-euse-s d'asile. Pourtant, si la Convention européenne des droits de l'Homme consacre le recours à la privation de liberté comme une mesure exceptionnelle de dernier ressort, on observe au sein des pays européens une systématisation de l'enfermement des demandeur-euse-s d'asile depuis une dizaine d'années<sup>16</sup>. Si cet effet d'annonce du gouvernement britannique participe ainsi à mettre en scène la politique d'expulsion vers le Rwanda, il renforce dans un même temps la vulnérabilité de personnes en quête de protection. Quant au Plan Rwanda, il fait l'objet de nombreuses

---

11 Euronews, [« Frontex director replies to Ombudsman: We're not the European rescue agency »](#), le 05 mars 2024

12 Communiqué Utopia 56 et LDH, [« Fabrice Leggeri, ancien directeur de Frontex, poursuivi pour complicité de crimes contre l'humanité et de torture »](#), le 23 avril 2024

13 Communiqué de Migreurop, [« Il ne suffit pas de changer le Directeur, c'est Frontex qu'il faut supprimer ! »](#), le 5 mai 2022

14 The Independent, ["Channel crossings: Busiest day of the year so far sees 711 migrants arrive in UK"](#), le 2 mai 2024

15 Libération [« Le Royaume-Uni met en scène les premières arrestations de migrants qui seront expulsés vers le Rwanda »](#), le 1<sup>er</sup> mai 2024

16 Déclaration publique Amnesty International, [« Royaume-Uni. La détention de demandeurs d'asile doit être l'exception et non la règle »](#), janvier 2008

requêtes en annulation de la part des associations de défense des droits des migrant·e·s. Le 10 juin 2024, le HCR a soutenu devant une juridiction londonienne que des demandeur·euse·s d'asile pourraient se voir renvoyé·e·s dans un pays où ils/elles risquaient d'être la cible de persécutions par le gouvernement rwandais<sup>17</sup>, remettant en question le décret labellisant le Rwanda comme « pays tiers sûr » (« Safety of Rwanda »)<sup>18</sup>.

## Serbie

- [L'Orient-Le Jour, « La Serbie signe un accord avec l'UE sur la sécurité des frontières », le 25 juin 2024](#)
- [Euronews, «EU signs Frontex cooperation agreement with Serbia», le 26 juin 2024](#)

Ce mardi 25 juin 2024, la Serbie a signé un accord avec l'agence européenne Frontex. En négociation depuis plus d'un an, cet accord de statut permettra à l'agence de déployer un contingent permanent sur le territoire serbe, et de mener des opérations conjointes avec les autorités nationales dans une zone géographique élargie. Selon le Premier ministre serbe, les agents de Frontex ne seront plus uniquement déployés aux frontières extérieures de l'UE, mais aussi aux frontières communes de la Serbie avec les pays voisins de la région.

Présente de manière permanente sur le territoire serbe depuis le printemps 2021<sup>19</sup>, l'agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières pourra désormais étendre sa zone d'action aux frontières avec la Macédoine du Nord, l'Albanie ou encore le Monténégro. Ce nouvel accord s'inscrit dans le cadre du « plan d'action pour la route des Balkans occidentaux ». Lancé par la Commission européenne en décembre 2022, ce plan vise à renforcer la politique de contention des mouvements migratoires qui passent par la route des Balkans depuis la Grèce, notamment en intensifiant la présence de Frontex dans la zone<sup>20</sup>. Si l'UE continue de conditionner le processus d'adhésion à l'Union à la « bonne » coopération des pays des Balkans en matière de migration<sup>21</sup>, elle ne semble pas faire de même avec les valeurs et principes de l'État de droit. En février 2024, le journal britannique The Guardian, a pourtant relayé des vidéos de l'ONG macédonienne Legis, mettant en cause les garde-frontières serbes dans des pratiques de refoulement « abusifs et dégradants » à la frontière avec la Macédoine du Nord<sup>22</sup>. Le déploiement de Frontex sur la quasi-totalité du territoire serbe contribuera à accentuer les violations de droits, et ce en toute impunité puisque les agents de Frontex bénéficient d'une immunité fonctionnelle<sup>23</sup>.

---

17 . Jeune Afrique, [« Expulsion de migrants au Rwanda : le bras de fer se poursuit entre l'ONU et Kigali », le 13 juin 2024](#)

18 Le décret « Safety of Rwanda » a été adopté par le gouvernement britannique le 23 avril 2024 et vise à répondre aux inquiétudes de la Cour suprême qui jugeait trop faible les garanties avancées par le Rwanda pour assurer que les demandeur·euse·s d'asile envoyé dans le pays ne pourront être refoulé·e·s. [Cf. Revue de presse avril 2024](#)

19 Après la condamnation de la Hongrie par la CJUE (décision du 17 décembre 2020) pour violation du droit d'asile, notamment pour avoir pratiqué des « push back », Frontex a renoncé à ses opérations à la frontière serbo-hongroise, de peur d'être accusée de complicité. Pour compenser, l'agence a signé un accord de statut avec la Serbie, lui permettant ainsi d'intervenir de l'autre côté de la frontière.

20 Euractive, [« Balkans occidentaux : l'UE propose un plan d'action pour la gestion des routes migratoires », le 5 décembre 2022](#)

21 Rapport Migreurop, [« Exil sans fin. Chantage anti-migratoire le long de la route des Balkans », novembre 2021](#)

22 Cf. [Revue de presse février 2024](#)

23 Les agents de Frontex ne peuvent être poursuivis par les juridictions pénale, civile et administrative de l'État signataire de l'accord de statut. Cf. Statewatch, [« Briefing: External action: Frontex operations outside the EU », mars 2011](#)



## Pays membres de l'Union européenne

### Hongrie

- Al Jazeera, [“EU court slaps \\$216m fine on Hungary for not following asylum laws”](#), le 13 juin 2024
- France 24, [« L'UE condamne la Hongrie à une lourde amende pour non-respect du droit d'asile »](#), le 13 juin 2024

Le 13 juin 2024, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a condamné la Hongrie à payer une amende de 200 millions d'euros pour non-respect du droit d'asile et des procédures d'expulsion concernant les ressortissant.e.s des pays dits tiers. La CJUE a ainsi jugé illégale la loi nationale modifiée en 2020 qui restreint drastiquement le droit d'asile dans le pays et oblige les exilé.e.s à déposer une pré-demande l'asile via les ambassades hongroises des pays voisins.

Cette décision fait suite à un premier arrêt en date du 17 décembre 2020 dans lequel la CJUE jugeait que le pays n'était pas en conformité avec le droit de l'Union<sup>24</sup> pour non-respect des procédures de recours équitable, détention illégale des demandeur.euse.s d'asile, et refoulement systématique vers la Serbie. Faute de s'être pliée à ses engagements internationaux et européens en modifiant sa loi anti-migrants, la Hongrie a été sanctionnée pour son régime migratoire ultra-répressif en place depuis 2017. C'est loin d'être la première fois que la CJUE est saisie pour non-respect des normes en matière de migration et d'asile ; rien qu'entre 2020 et 2021, la Hongrie a été condamnée à cinq reprises pour violation des conditions européennes d'accueil et de respect de l'asile. En novembre 2021, la Cour de Justice avait reconnu la loi « Stop Soros » illégale au regard du droit européen. Cette disposition prévoyait des condamnations allant jusqu'à des peines de prison ferme pour avoir porté assistance aux personnes exilées. Malgré les nombreuses procédures engagées contre la Hongrie, son gouvernement refuse de se conformer au droit européen et continue de mener une guerre aux migrants<sup>25</sup>. Bien que la Cour de justice de l'Union européenne ait lourdement condamné la Hongrie, l'UE fait preuve de complaisance envers ce pays stratégique au niveau géographique qui - se présente comme l'ultime (garde-)frontière de l'Union<sup>26</sup>.

### Italie

- [Altreconomia, « Inchiesta su Medihospes, regina dei centri per i migranti. Dall'Italia all'Albania »](#), le 21 juin 2024

La coopérative Medihospes, qui a remporté l'appel d'offres pour l'installation des camps de Gjader et Shengjin (Albanie) destiné à recevoir les exilé.e.s pour le compte de l'Italie<sup>27</sup>, a connu une expansion fulgurante ces dernières années. En plus des 133 millions d'euros remportés dans le cadre du protocole d'entente Albanie-Italie de novembre 2023<sup>28</sup>, Medihospes s'impose comme un acteur

---

24 Communiqué de presse de la Cour de Justice de l'Union européenne, [« La Hongrie a manqué à ses obligations découlant du droit de l'Union en matière de procédures relatives à l'octroi de la protection internationale et de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier »](#), le 17 décembre 2020

25 Selon l'expression du réseau Migreurop. Cf. [www.migreurop.org](http://www.migreurop.org)

26 Plein droit, [« La Hongrie, chien de garde de l'Europe »](#), décembre 2016

27 [« Protocole d'accord Italie/Albanie sur les migrations : une coopération transfrontière contraire au droit international »](#), Migreurop, 13 février 2024

28 En novembre 2023, l'Italie et l'Albanie ont signé un « accord » qui vise à externaliser le traitement de l'asile. Les personnes secourues en mer par les autorités italiennes et les navires civils de sauvetage devront être



« hégémonique » dans la gestion des migrant·e·s en Italie. Rien que pour la première partie de l'année 2023, la coopérative sociale aurait remporté plus de 66% des appels d'offres relatifs aux camps italiens, soit plus de 83 millions d'euros.

Annoncée pour le mois de mai et présentée comme un élément clé de la politique anti-migratoire de G. Melloni à l'approche des élections européennes, la date d'ouverture des camps de migrant·e·s en Albanie ne cesse d'être repoussée<sup>29</sup>. Alors que l'échéance est désormais reportée au mois de novembre, l'appel d'offres proposé par Medihospes et consulté par Altreconomia révèle une autre controverse. Malgré l'engagement du gouvernement italien à exclure les personnes dites « vulnérables » (mineurs non accompagnés, victimes de traite ou de torture, etc.) des migrant·e·s à débarquer dans les camps albanais, il se pourrait que les centres de Gjader et Shengjin se préparent à accueillir tout type de public migrant, indépendamment d'un examen individuel des situations<sup>30</sup>. Bien que dans son appel à projets, la coopérative sociale présente ces deux camps comme de véritables « refuges », elle participe activement au contrôle des mouvements migratoires. L'ascension fulgurante de Medihospes met ainsi en avant le « business » lucratif que représente la migration pour le secteur privé, tandis que le système de marché participe à la détérioration des conditions de vie dans ces lieux de détention<sup>31</sup>.

## Pologne

- [TV5 Monde, « Migrations : la Pologne redéploie une zone tampon à sa frontière avec le Bélarus », le 10 juin 2024](#)

Le 3 juin 2024, le gouvernement polonais a annoncé qu'une « zone tampon » serait de nouveau déployée à la frontière avec le Bélarus. Selon le Premier ministre, Donald Tusk, cette mesure permettrait de « créer de meilleures conditions de fonctionnement pour les garde-frontières, l'armée et la police » ; et dissuaderait les personnes migrantes de franchir la frontière belaro-polonaise.

En 2021, une première « zone tampon » avait été établie empêchant l'accès de toute association d'aide aux personnes exilées, journaliste, ou encore citoyen de pénétrer dans la zone frontalière. Malgré les difficultés rencontrées par la société civile pour documenter les violations de droits qui ont lieu à cette frontière, Human Rights Watch a recueilli plusieurs témoignages qui démontrent que les autorités polonaises et biélorusses se sont livrées à un véritable « jeu de ping-pong » en pratiquant des refoulements de part et d'autre de la frontière<sup>32</sup>. Depuis deux ans, la Pologne mène une politique répressive et violente à la frontière avec le Bélarus. L'instrumentalisation des migrant·e·s par la Biélorussie a permis au gouvernement polonais – sans considération des conventions internationales et européennes ratifiées par le pays – de justifier une loi légalisant les refoulements à

---

débarqué.e.s dans les ports albanais de Shëngjin et de Gjader, où ils et elles seront placé.e.s dans des camps le temps de l'examen de leur demande d'asile ou de leur expulsion en cas d'irrecevabilité de leur demande de protection. Cf. La Croix, [« Migrants : le Parlement albanais donne son ultime feu vert à un accord avec l'Italie », le 22 février 2024](#)

29 L'Espresso, [“Il flop del Cpr in Albania voluto da Giorgia Meloni: doveva essere pronto prima delle elezioni, ma i cantieri sono fermi”](#), le 30 mai 2024

30 Altreconomia, [“Cinema, clown, Dazn e i “pomeriggi del tè”. Le promesse di Medihospes per i centri in Albania”](#), le 30 mai 2024

31 Lydie Arbogast, [« La détention des migrants dans l'Union européenne : Un business florissant »](#), Rosa Luxemburg Stiftung, 2016

32 Rapport Human Rights Watch, [“Die Here or Go to Poland. Belarus' and Poland's Shared Responsibility for Border Abuses”](#), novembre 2021

la frontière<sup>33</sup>. Évidemment en violation du droit international et européen. À Chypre, la « zone tampon », pourtant mise en place dans un autre contexte, permet également au gouvernement de la République de Chypre (sud de l'île)<sup>34</sup> de se soustraire à ses obligations en matière de droits fondamentaux pour maintenir les personnes exilées dans une zone de non-droit qui se transforme en lieu de rétention<sup>35</sup>. Utilisées dans des contextes stratégiques de défense, les zones tampons ne relèvent d'aucun statut juridique, en plus de diluer les responsabilités en cas de violations des droits.

---

33 Euronews, [« La Pologne légalise le refoulement à ses frontières, une pratique controversée »](#), le 15 octobre 2021

34 Cf. [Fiche pays Migreurop sur Chypre](#)

35 Depuis 1974, une zone tampon instituée par l'ONU, sépare le sud de Chypre (membre de l'UE) et le nord de l'île (sous administration turque). Régulièrement, des personnes qui tentent de traverser la zone tampon vers le sud de l'île sont maintenues dans cet espace. Récemment, les autorités chypriotes ont été accusées de refouler des demandeur·euse·s d'asile dans la zone tampon. Cf. L'Orient-Le-Jour, [« L'ONU "préoccupée" pour des migrants bloqués dans la zone tampon »](#), le 13 juin 2024.

## Revue de presse du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2024

### Table des matières

Afrique.....	1
Libye .....	1
Mauritanie .....	2
Pays non-membres de l'Union européenne .....	3
Royaume-Uni .....	3
Pays membres de l'Union européenne .....	3
Pays-Bas .....	3
Grèce .....	4

## Afrique

### Libye

- [Agenzia nova, « Libia: la missione Ue per la prima volta a Bengasi per discutere di migrazioni e gestione delle frontiere », le 2 juillet 2024](#)

Selon l'agence de presse Nova, une délégation technique de l'Union européenne (UE) a effectué une mission diplomatique auprès du gouvernement parallèle de Benghazi, aux mains du maréchal Haftar. L'objectif de cette rencontre était d'ouvrir une discussion sur l'accroissement des retours dits volontaires, ou encore sur les opérations de « sauvetage » en mer. L'ambassadeur de l'UE dans le pays a déclaré travailler à renforcer « *le partenariat UE-Libye, afin de promouvoir l'unité, la stabilité et l'efficacité du contrôle des frontières libyennes* ».

Pour verrouiller davantage les frontières de ses États membres, l'Union européenne semble courtiser le maréchal Haftar – homme fort de l'Est du pays, opposé au gouvernement officiel, et en quête de légitimité sur la scène internationale. Le gouvernement officiel à Tripoli, installé par l'ONU (GNA entre 2016 et 2021 et GNU depuis)<sup>1</sup>, est pourtant déjà un partenaire central dans la stratégie d'externalisation des contrôles migratoires de l'UE. Parrainées par l'Italie, les autorités de Tripoli jouent depuis longtemps les garde-frontières du continent européen. En février 2023, en dépit du chaos qui règne dans le pays et des nombreuses violations de droits documentées par les ONG, le protocole d'entente (MoU) Libye-Italie signé en 2017 a été reconduit, en l'état, une troisième fois pour une durée de trois ans<sup>2</sup>. Cependant, le pays étant séparé en deux, les contrôles des côtes libyennes sont moins fréquents à l'Est. Depuis 2016, la ville de Tobrouk, à quelques kilomètres de la frontière

---

1 GNA : gouvernement d'union nationale/ GNU : gouvernement d'unité nationale

2 Human Rights Watch, [« L'Italie continue de financer le renvoi forcé de migrants vers la Libye. Les migrants et les demandeurs d'asile sont pourtant confrontés aux risques de meurtre, de torture et d'esclavage en Libye », le 1 février 2023](#)

égyptienne, voit partir de plus en plus de bateaux en direction de l'Italie ou de la Grèce<sup>3</sup>. Selon le Monde, le maréchal Haftar serait accusé de favoriser la migration afin d'ouvrir un espace de négociation avec l'UE<sup>4</sup>. En décembre 2023, Le Monde avait révélé l'implication de milices proches d'Haftar dans l'interception de plusieurs embarcations en Méditerranée, en zone SAR maltaise, avec l'appui de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex<sup>5</sup>. La coopération en matière migratoire entre le gouvernement parallèle de Benghazi et l'UE participe en l'espèce à redorer le blason d'un pouvoir autoritaire et illégitime, accusé de « crimes de guerre »<sup>6</sup> et qui maintient le pays dans l'instabilité.

## Mauritanie

- [Le monde, « Au large de la Mauritanie, 89 personnes sont mortes en tentant de gagner l'Europe », le 5 juillet 2024](#)
- [Columna digital, « Tragedia en cayuco de Mauritania: 89 muertos », 5 juillet 2024](#)

Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, une embarcation partie de la frontière entre la Gambie et le Sénégal a fait naufrage, avec à son bord 170 personnes migrantes, entraînant la mort d'au moins 89 personnes. Les garde-côtes mauritaniens ont déclaré avoir repêché le bateau et secouru 9 personnes. Les autres victimes sont encore portées disparues.

Selon les chiffres, de l'ONG Caminando Fronteras, depuis le début de l'année 2024, 4 808 personnes auraient perdu la vie en tentant de rejoindre l'Espagne par la route de l'Atlantique<sup>7</sup>. Une route toujours plus meurtrière et dangereuse depuis les premiers départs au début des années 2000. En avril 2022, une pirogue à la dérive partie de Mauritanie avait même été retrouvée sur les côtes du Brésil avec à son bord 9 corps privés de vie (!)<sup>8</sup>. Combien d'autres personnes en exil se sont perdues en mer en tentant d'accéder à un autre continent et de contourner les contrôles migratoires ? Les pays côtiers (Maroc, Mauritanie, Sénégal) en prenant part au « système frontalier européen » entravent délibérément les départs et contribuent à faire reculer le point d'embarcation toujours plus en amont sur le continent africain – jusqu'à la côte nigériane<sup>9</sup>. Selon le ministère des Affaires étrangères espagnol, en 2023, 32 029 personnes dépourvues de droit au séjour auraient débarqué sur les îles Canaries en empruntant cette route<sup>10</sup>.

---

3 Cf. Revue de presse Migreurop, avril 2024

4 Le Monde, « [En Libye, Benghazi, nouveau hub de la migration clandestine vers les États-Unis](#) », le 31 mai 2024

5 Frontex et les autorités maltaises sont accusés d'avoir partagé les coordonnées GPS d'embarcations présentes dans la zone SAR maltaise, avec la milice libyenne « Tareq-bin-Zeyad ». Cf. Le monde, « [Comment l'Europe a laissé Malte livrer en mer des migrants à une milice libyenne](#) », le 11 décembre 2023

6 Amnesty international, « [Libya: "we are your masters" rampant crimes by the Tariq Ben Zeyad armed group](#) », décembre 2022

7 Caminando Fronteras, « [Rapport surveillance du droit à la vie – cinq premiers mois 2024](#) », janvier-mars 2024

8 Pressafrik, « [Découverte macabre au large du Brésil : Neuf cadavres identifiés comme des migrants en provenance de Mauritanie et du Mali](#) », le 23 avril 2024

9 Alarm Phone, « [Alarm Phone: Analyse régionale de la Méditerranée occidentale, 1 octobre - 31 décembre 2020](#) », le 29 janvier 2021

10 Press Afrik, « [Migration irrégulière, épisode 2023: le record de 2006 déjà battu, le nombre de morts sous-évalué, les gouvernements sénégalais et espagnols préoccupés les gouvernements sénégalais et espagnols préoccupés](#) », le 07 novembre 2023.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Royaume-Uni

- Al Jazeera, [“Keir Starmer says scrapping UK’s Rwanda migrant deportation plan”](#), le 6 juillet 2024

Le nouveau gouvernement travailliste britannique, élu le 4 juillet 2024, a annoncé revenir sur le Plan Rwanda, élaboré en avril 2022. En abrogeant en juillet 2024 la loi « *Safety of Rwanda* » (avril 2024), le nouveau Premier ministre entend désormais faire primer le droit international et les droits humains. Selon lui, le Plan Rwanda n'est qu'un « gadget » qui serait inefficace, ne permettant pas de dissuader les migrant·e·s d'effectuer la traversée de la Manche pour se rendre au Royaume-Uni.

Anticipant la mise en œuvre de cet arrangement, 220 millions de livres sterling avaient déjà été versées aux autorités rwandaises<sup>13</sup>. Bien que l'annulation du Plan Rwanda soit annoncée comme une « mesure d'humanité », le gouvernement britannique au pouvoir compte bien entretenir l'amalgame qui lie immigration et insécurité. Pour mobiliser son électorat, le nouveau Premier ministre promettait de réinjecter les fonds initialement destinés à l'externalisation de l'asile dans la lutte contre l'immigration dite clandestine à la frontière franco-britannique, notamment par la création d'un « *commandement de sécurité frontalière* », similaire aux unités antiterroristes<sup>14</sup>. Malgré un projet avorté avant même sa mise en œuvre, le Plan Rwanda aura néanmoins inspiré un engouement au sein des pays européens pour tenter de se soustraire à leurs obligations en matière d'asile. Le 15 mai 2024, quinze États membres de l'Union européenne ont ainsi fait parvenir une lettre à la Commission européenne, réclamant le développement d'un système commun d'externalisation du traitement de l'asile<sup>15</sup>. Une velléité ancienne en passe de devenir réalité ?

## Pays membres de l'Union européenne

### Pays-Bas

- Euronews, [« Le nouveau gouvernement néerlandais souhaite une dérogation à la politique migratoire de l'UE. Mais est-ce possible ? »](#), le 3 juillet 2024

Le 2 juillet 2024, les Pays-Bas ont vu une coalition de droite et d'extrême droite arriver au pouvoir. Outre la volonté de durcir sa politique migratoire en accélérant les expulsions et en restreignant l'accès à un titre de séjour (y compris par l'asile), le nouveau gouvernement souhaiterait pouvoir bénéficier d'une « *une clause de non-participation de la politique européenne d'asile et de migration* ».

Alors que le nouveau Pacte européen asile et migration, adopté le 10 avril 2024, généralise des pratiques ultra-sécuritaires permettant de normaliser « l'approche *hotspot* » et de maintenir les personnes migrantes dans une fiction juridique de non-entrée sur le territoire européen<sup>16</sup>, le nouveau

---

13 Reuters, [“UK's Rwanda plan for asylum seekers could cost more than 600 mln pounds”](#), le 1er mars 2024

14 The Guardian, [“Forget ‘stop the boats’, Starmer wants to ‘smash the gangs’ – but will it work?”](#), le 6 juillet 2024

15 Euronews, [« 15 pays de l'UE demandent l'externalisation de la politique d'immigration et d'asile »](#), le 16 mai 2024

16 La « fiction de non-entrée » correspond au fait qu'une personne arrivée sans droit de séjour dans l'Union européenne puisse être réputée juridiquement ne pas être entrée sur le territoire européen. Déclaration

gouvernement surenchérit, estimant la politique européenne migratoire trop laxiste, rejoignant ainsi la Hongrie et la Pologne. Pourtant déjà indignes, les conditions de vies des personnes exilées aux Pays-Bas risquent de nettement se dégrader ces prochaines années. En 2022, l'ONG Médecin sans frontières avait lancé une mission humanitaire dans le pays pour pallier l'absence d'hébergement des migrant·e·s. L'ONG avait alors comparé les conditions de vie du principal centre néerlandais pour demandeur·euse·s d'asile au tristement célèbre camp de Moria, situé sur l'île grecque de Lesbos<sup>17</sup>.

## Grèce

- Infomigrants, [« Grèce : Frontex accuse les garde-côtes grecs de la mort de quatre migrants en mer Égée », le 9 juillet 2024](#)
- El país, [« Frontex responsabiliza a los guardacostas griegos de la muerte de cuatro personas durante unas devoluciones en caliente », le 6 juillet 2024](#)

Le journal espagnol El País s'est procuré des documents internes de l'agence européenne Frontex, dont le contenu met en cause l'implication des garde-côtes grecs dans des pratiques dégradantes et criminelles lors de refoulements vers la Turquie, qui auraient notamment causé la mort de quatre personnes. Si le Bureau des droits fondamentaux de Frontex avait connaissance depuis mars 2023 de la responsabilité des autorités grecques dans ces violations des droits, elle n'a apparemment pas jugé bon d'y donner suite.

Depuis 2006 au moins, l'État grec se rend coupable de violations des droits largement documentées par les ONG et les médias sous les yeux d'une Europe complaisante ou complice, qui se garde bien de sanctionner. Les autorités grecques continuent de nier de telles pratiques, réfutant en dépit des évidences l'existence de preuves tangibles. Selon le Conseil grec pour les réfugiés, le caractère systématique des pushbacks met en évidence que cette pratique illégale fait pleinement partie de la politique migratoire et frontalière de l'État hellénique. Une enquête de la BBC en date du 17 juin 2024 dénombrait 43 morts (documentées) - dont neuf personnes jetées à la mer - lors de quinze opérations de refoulement entre 2020 et 2023<sup>18</sup>. Après le naufrage de Pylos, causé par les pratiques dangereuses des garde-côtes grecs, l'officier en charge des droits fondamentaux de Frontex avait recommandé un retrait de l'agence de la zone<sup>19</sup>. Pourtant, il n'en a rien été. L'agence, elle-même accusée de violation des droits fondamentaux, est toujours présente à la frontière gréco-turque et continue d'apporter son soutien à la Grèce. Alors même que son Directeur exécutif peut suspendre une opération en cas de violations des droits<sup>20</sup>, comme elle l'a fait en Hongrie après une énième condamnation du pays par la Cour de justice de l'Union européenne en 2021<sup>21</sup>, sans doute de peur d'être accusée de complicité<sup>22</sup>.

---

conjointe, [« 161 organisations de la société civile appellent les députés européens à rejeter le pacte européen sur les migrations »](#), Gisti, avril 2024

17 Info Migrants, [« Aux Pays-Bas, le système d'accueil dans la tourmente après la mort d'un bébé dans un centre pour migrants »](#), le 29 août 2022

18 Documentaire BBC, [“Dead calm: killing in the med ?”](#), le 17 juin 2023

19 Le Monde, [« Frontex menace de suspendre ses activités en Grèce »](#), le 24 juin 2023

20 Cf. Article 46 Règlement de l'agence Frontex 2019 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R1896>

21 Condamnée en décembre 2021 refoulements à la frontière avec la Serbie et placement systématique des demandeur·euse·s d'asile dans des « zones de transit ».

22 Libération, [« En Hongrie, Frontex jette l'éponge »](#), le 5 février 2021

## Revue de presse septembre 2024

Afrique	1
Algérie.....	1
Maroc.....	2
Moyen-Orient	3
Liban/Chypre.....	3
Pays non-membres de l'Union européenne	4
Royaume-Uni.....	4
Pays membres de l'Union européenne	4
Allemagne.....	4
Italie.....	5
Pays-Bas.....	6
Union Européenne	7
Commission européenne.....	7

### Afrique

#### Algérie

- [Le Monde, « Algérie : près de 20.000 migrants refoulés vers le Niger depuis janvier selon une ONG », le 2 septembre 2024](#)

Depuis le mois de janvier 2024, près de 20 000 exilé-e-s en provenance de pays subsahariens ont été refoulé-e-s par l'Algérie. Ce chiffre est lié à l'augmentation du nombre de migrant-e-s arrivant en Algérie à la suite de l'abrogation en décembre 2023 de la loi 2015-036 relative au "trafic illicite de migrants" au Niger. Cette loi, adoptée en 2015 dans un contexte de pression croissante de l'Europe pour réduire les mouvements migratoires vers le continent européen<sup>1</sup>, contraignait les personnes souhaitant quitter ou transitant par le Niger à emprunter des routes à travers le désert, plus dangereuses. L'abrogation de cette loi a permis aux exilé-e-s de se déplacer à nouveau librement dans la sous-région<sup>2</sup>. Néanmoins, iels restent confronté-e-s aux pratiques brutales des autorités algériennes. À la suite des refoulements, les exilé-e-s arrivent à Assamaka, premier village après la frontière, souvent après avoir parcouru 15 kilomètres à pied

<sup>1</sup> BOYER, F., TINNI, B. A., & MOUNKAILA, H. (2020). [L'externalisation des politiques migratoires au Niger. Une action publique opportuniste ?](#) Anthropologie & développement, 2020/51, le 1 juin 2021

<sup>2</sup> « [Abrogation de la loi "anti-migratoire" 2015-036 au Niger](#) », Alarme Phone Sahara, le 11 décembre 2023

dans le désert. Une fois sur place, iels doivent faire face aux conditions précaires du centre de transit de l'OIM, qui n'assure la prise en charge que d'un tiers des exilé-e-s refoulé-e-s<sup>3</sup>.

Le nombre de migrant-e-s refoulé-e-s au Maghreb a augmenté à la suite du renforcement de la coopération entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye en avril 2024, visant à « lutter contre l'immigration clandestine »<sup>4</sup>. Alors que le Niger s'est défait de sa législation issue de l'externalisation des politiques européennes, les pays du Maghreb continuent à accepter et perpétuer cette externalisation. Dans le cas de l'Algérie, bien qu'aucun accord formel sur la gestion des mouvements migratoires n'existe avec l'UE, les États membres de l'Union influencent ses pratiques à travers des financements ponctuels. Ainsi, la dernière grande opération de retours dits « volontaires » depuis l'Algérie, qui a eu lieu le 15 août 2024, aurait été encadrée par l'Organisation Internationale pour les Migrations et financée par le ministère français des Affaires étrangères<sup>5</sup>. Les refoulements de migrants de l'Algérie vers le Niger remontent à plusieurs années et s'inscrivent dans le cadre d'une gestion sécuritaire des mouvements migratoires en Afrique du Nord. Depuis 2014, année de la supposée signature d'un accord migratoire entre l'Algérie et le Niger, les autorités algériennes ont régulièrement procédé à des refoulements de migrant-e-s provenant de pays subsahariens<sup>6</sup>.

## Maroc

- [El País, « Marruecos rechaza varios intentos masivos de saltos de migrantes en la valla de Ceuta », le 15 septembre 2024](#)

Le 15 septembre 2024, les autorités marocaines ont refoulé plusieurs centaines de jeunes, majoritairement marocains, qui tentaient de franchir la frontière séparant le Maroc de l'enclave espagnole de Ceuta. En réponse aux appels diffusés sur les réseaux sociaux incitant à franchir les grillades frontalières à cette date, un important dispositif de sécurité a été déployé autour de l'enclave à titre préventif. Soixante personnes ont été arrêtées, accusées d'avoir orchestré ce que les autorités ont qualifié d'« opération massive d'immigration illégale » à Ceuta<sup>7</sup>. En réponse à cette situation, le ministère de l'Intérieur espagnol s'est contenté de faire l'éloge des forces frontalières marocaines pour leur gestion de la situation<sup>8</sup>.

Depuis des années, le Maroc joue un rôle de partenaire stratégique pour l'Union européenne, qui sous-traite régulièrement sa gestion des mouvements migratoires en concluant des accords avec le pays maghrébin. Ces accords permettent à l'UE de déléguer ses responsabilités migratoires tout en fermant les yeux sur les abus qui en découlent. Le Maroc est également un interlocuteur privilégié de l'Espagne sur cette question. Depuis la signature de l'accord sur la circulation des personnes en 1992, le Maroc agit comme un « État tampon » entre

---

<sup>3</sup> « [Nous sommes devenus du bétail](#) » : au Niger, les migrants jetés dans l'enfer d'Assamaka », le Monde, le 6 avril 2023

<sup>4</sup> « [Trois pays maghrébains s'unissent contre l'immigration clandestine](#) », VOA Afrique, le 23 avril 2023

<sup>5</sup> « [En Algérie, des migrants subsahariens entre peur d'expulsion et rêve d'installation](#) », le Monde, le 2 septembre 2024

<sup>6</sup> « [Nigériens d'Algérie : expulsions ou départs volontaires ?](#) », Radio France internationale, le 16 octobre 2015

<sup>7</sup> « [60 detenidos en Marruecos por organizar en redes sociales una "operación masiva" de entrada de migrantes en Ceuta](#) », El País, le 11 septembre 2024

<sup>8</sup> « [Interior alaba a Marruecos por frenar los intentos de entrada en Ceuta y ayudar a mantener el control](#) », El País, le 16 septembre 2024



l'Espagne et le reste de l'Afrique pour contenir les mouvements d'exilé·e·s vers l'Europe<sup>9</sup>. Ceuta et Melilla sont devenues de macabres laboratoires de cette politique d'externalisation, où les droits des personnes exilés sont systématiquement piétinés aux portes de l'Union européenne, à travers des refoulements et des violences perpétrées par les autorités frontalières<sup>10</sup>.

## Moyen-Orient

### Liban/Chypre

- [El País](#), « [Maltratados y deportados: Human Rights Watch acusa a Líbano y a Chipre de impedir a refugiados sirios entrar en Europa](#) », le 4 septembre 2024
- [Euronews](#), « [Un rapport accuse le Liban et Chypre d'expulsions illégales de réfugiés syriens](#) », le 4 septembre 2024

Les exilé·e·s syrien·ne·s qui cherchent à échapper à la guerre dans leur pays suivent souvent la même route : quitter la Syrie pour le Liban voisin. Ces personnes se retrouvent bloquées dans un pays qui ne les autorise pas à travailler, et les empêche de se diriger vers l'Europe. Nombre d'entre eux tentent en effet d'atteindre l'île de Chypre, qui a conclu en 2020 un protocole d'entente – jamais publié – avec le Liban « visant à freiner les départs et faciliter les retours des candidats à la migration »<sup>11</sup>. En avril 2024, arguant d'une hausse des arrivées par voie maritime, Chypre a officiellement suspendu le traitement des demandes d'asile des ressortissant·e·s syrien·ne·s<sup>12</sup>. Le mois suivant, un protocole d'entente a été officiellement signé entre l'Union européenne et le Liban, avec un financement européen destiné à renforcer le contrôle des frontières libanaises et enrayer les départs d'exilé·e·s. Le rapport publié par Human Rights Watch (HRW) le 4 septembre 2024 permet de mieux documenter ces pratiques, qui ne sont pas nouvelles, mais qui se poursuivent aujourd'hui grâce aux financements de l'Union européenne. L'UE a versé 16,7 millions d'euros à diverses autorités libanaises entre 2019 et 2023, visant à « renforcer la capacité du Liban à freiner la migration irrégulière ». Cette somme inclue des fonds pour « les forces armées libanaises et d'autres forces de sécurité, avec des équipements et des formations pour la gestion des frontières et la lutte contre la contrebande »<sup>13</sup>. Les témoignages recueillis par HRW dans ce rapport, ajoutés aux données de suivi des avions et des bateaux auxquelles l'organisation a eu accès rendent indéniable la complicité de l'UE dans les violences infligées aux exilé·e·s par les autorités libanaises.

Par ailleurs, Chypre demande depuis 2023 à l'UE de classer certaines parties de la Syrie comme « sûres » pour justifier le non-accueil sur l'île et les nombreux refoulements opérés depuis quelques années<sup>14</sup>. L'« accord » conclu en mai 2024 « accroît les risques relatifs aux droits humains et sape le système de protection internationale »<sup>15</sup>. HRW insiste sur l'importance de

---

<sup>9</sup> Migreurop, « [1992-2004 la coopération maroco-espagnole en matière de politique migratoire](#) », janvier 2005

<sup>10</sup> Migreurop, « [Le livre noir de Ceuta et Melilla](#) », 2006

<sup>11</sup> « [Des centaines de migrants syriens refoulés au Chypre et renvoyés au Liban](#) », L'Orient-Le jour, le 18 avril 2024

<sup>12</sup> « [Chypre suspend les demandes d'asile de Syriens face à l'augmentation des arrivées clandestines](#) », L'Orient-Le jour, le 15 avril 2024

<sup>13</sup> « [Lebanon/Cyprus : Refugees Pulled Back, Expelled, Then Forced Back to Syria](#) », Human Rights Watch, le 4 septembre 2024

<sup>14</sup> « [Chypre accusé de refoulements violents de migrants provenant du Liban](#) », InfoMigrants, le 30 septembre 2024

<sup>15</sup> « [L'accord migratoire entre le Liban et l'UE doit respecter le droit international](#) », Amnesty International,

mettre en place des mécanismes indépendants pour surveiller le respect des droits humains, afin de garantir que ces personnes ne soient pas exposées à de nouvelles violations des droits.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Royaume Uni

- [Le Monde](#), « [Naufrage dans la Manche : au moins douze morts près de Boulogne-sur-Mer, Gérald Darmanin réclame un « traité migratoire » entre Londres et l'UE](#) », le 3 septembre 2024

Le mardi 3 septembre a eu lieu le pire naufrage de l'année 2024 dans la Manche. Un bateau transportant plus de 60 exilé·e·s erythréen·ne·s a coulé entraînant la mort de douze personnes et laissant deux personnes en état critique. À cet événement s'est ajouté un autre naufrage sur le littoral du Pas-de-Calais le soir du 15 septembre qui a causé la mort de huit personnes<sup>16</sup>. L'année 2024 a été la plus meurtrière dans la Manche<sup>17</sup>, avec un total de 43 décès à ce jour. En réaction, le ministre français de l'Intérieur démissionnaire Gérald Darmanin et le nouveau Premier ministre britannique Keith Starmer ont annoncé leur volonté de « donner un nouvel élan » à la collaboration entre leurs pays en matière de politique migratoire. Cependant, cette démarche est loin d'être nouvelle : depuis près de 20 ans, des accords entre les deux nations se renouvellent périodiquement, à travers lesquels le Royaume Uni finance la France pour qu'elle renforce le contrôle de la frontière franco-britannique<sup>18</sup>.

Ces accords reflètent une externalisation des politiques migratoires britanniques vers la France, qui, contre rémunération, réprime les migrant·e·s tentant de rejoindre les côtes britanniques à travers des contrôles migratoires racistes et déshumanisants et des expulsions brutales<sup>19</sup>. Le renforcement des contrôles au tunnel sous la Manche et au port de Calais, ainsi que la militarisation des côtes, pousse de plus en plus d'exilé·e·s à risquer leurs vies en tentant de traverser la Manche à bord d'embarcations de fortune<sup>20</sup>. Ce passage en mer est d'autant plus dangereux que des pratiques abusives de la part des autorités françaises aggravent la situation. Le collectif de journalistes Lighthouse Reports a ainsi dénoncé les méthodes illégales et dangereuses utilisées par la police française, telles que percuter des bateaux, les perforer pour forcer les passagers à nager jusqu'à la côte, ou encore menacer les exilé·e·s avec du gaz poivré<sup>21</sup>.

## Pays membres de l'Union européenne

### Allemagne

---

le 2 mai 2024

<sup>16</sup> « [Les naufrages de migrants se succèdent dans la Manche](#) », le Monde, le 16 septembre 2024

<sup>17</sup> « [Après la mort de 12 migrants dans la Manche, 2024 est l'année plus meurtrière dans cette zone](#) », Le Soir, le 3 septembre 2024.

<sup>18</sup> « [UK-France deal 'recycles same failed response' as previous £200m agreements on Channel crossings](#) », Independent, le 14 novembre 2022

<sup>19</sup> Migreurop, Communiqué « [La Manche, l'autre cimetière de l'Europe](#) », le 7 décembre 2021

<sup>20</sup> « [Migrants : le gouvernement doit faire la lumière sur les pratiques à l'œuvre à la frontière franco-britannique](#) », le Monde, le 9 septembre 2024.

<sup>21</sup> « [Sink the Boats](#) », Lighthouse Reports, le 23 Mars 2024.

- [Politico, « Germany tightens border controls in immigration clampdown », le 9 septembre 2024](#)
- [Le Monde, « L'Allemagne rétablit des contrôles à l'ensemble de ses frontières terrestres contre l'immigration irrégulière », le 10 septembre 2024](#)

Le lundi 9 septembre, le gouvernement allemand a annoncé une réintroduction temporaire des contrôles aux frontières terrestres de l'Allemagne. Cette mesure vise à « lutter contre l'immigration illégale » en augmentant le nombre de non-admissions aux frontières. Elle a été adoptée à la suite de l'attaque au couteau, revendiquée par l'État islamique, survenue le 23 août dans la ville de Solingen, qui a fait trois morts. La dérogation de la liberté de circulation dans l'espace Schengen serait ainsi justifiée par la « protection de la sécurité intérieure contre les menaces actuelles du terrorisme islamiste et de la criminalité transfrontalière ». En ce qui concerne la forme que prendra cette nouvelle mesure, la ministre allemande de l'Intérieur a précisé que les frontières ne seront pas fermées, mais qu'il y aura des « contrôles intelligents » et une surveillance plus rigoureuse des passages par la police.

L'adoption de cette mesure est dangereuse car elle aura pour conséquence une hausse du nombre de non-admissions, mais aussi car elle résulte en un amalgame entre les membres de l'État islamique et les exilé·e·s musulman·ne·s cherchant à rejoindre l'Allemagne, contribuant à la stigmatisation de ces dernier·e·s. De plus, comme il a été constaté après les attentats du 13 novembre 2015 en France, le rétablissement temporaire des contrôles aux frontières sous prétexte de prévenir des menaces pour la sécurité favorise le profilage racial. Ces contrôles « aléatoires » ont rapidement visé des exilé·e·s et contribué à une hausse des non-admissions à la frontière française<sup>22</sup>. De plus, la réforme du code Schengen approuvée par l'UE en mai dernier prolonge la durée pendant laquelle un État membre peut fermer ses frontières, sous prétexte de « menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure », de six mois à deux ans<sup>23</sup>. Même avant cette réforme, les États membres prolongeaient souvent la fermeture des frontières, parfois en violation des normes de l'Union européenne, comme la France l'a fait périodiquement depuis 2015<sup>24</sup>.

## Italie

- [La Repubblica, « Migranti, niente telefonino senza permesso di soggiorno », le 13 septembre 2024](#)
- [Collettiva, « Tutte le misure del ddl Sicurezza. È peggio del Codice Rocco », le 25 septembre 2024](#)

Le nouveau projet de loi « sécurité » en Italie est à un pas de son adoption définitive : il ne manque que la ratification du Sénat. Inscrit dans la continuité des politiques liberticides du gouvernement Meloni, ce texte modifie le Code pénal en vue d'interdire les manifestations, y compris celles de nature pacifique. En durcissant les sanctions et en créant de nouvelles infractions, ce texte aurait pour conséquence la criminalisation de certains groupes sociaux, notamment les personnes exilées. En effet, les interdictions des manifestations pacifiques

---

<sup>22</sup> CALAME, C (2020). [La stigmatisation et l'exclusion de migrantes et migrants : une nouvelle forme de racisme ?](#) Communications, 2020/2 n° 107. pp. 115-130.

<sup>23</sup> Conseil de l'Union européenne, Communiqué de presse « [Espace Schengen: le Conseil adopte une mise à jour du code frontières Schengen](#) », le 24 mai 2024

<sup>24</sup> Anafé, Communiqué de presse inter-associatif « [Le Conseil d'Etat enterre l'espace Schengen et s'oppose à la Cour de justice de l'Union européenne](#) », le 28 juillet 2022

s'étendent également aux exilé·e·s enfermé·e·s dans les « CPR » (centri per i rimpatri, centres pré-expulsion). À l'intérieur de ces camps, les exilé·e·s encourront des peines de prison allant de un à cinq ans si trois ou plus d'entre elleux s'engagent dans une « révolte », même si celle-ci prend la forme de résistance passive aux ordres des autorités du camp<sup>25</sup>. De plus, les personnes exilées en situation dite « irrégulière » en-dehors de ces camps ne sont pas épargnées : la loi veut interdire l'achat de cartes SIM à toute personne ne disposant pas d'un permis de séjour en Italie<sup>26</sup>.

Si elle est adoptée, cette loi aura des conséquences néfastes pour les personnes exilées. La restriction de l'accès aux cartes SIM les priverait notamment de toute possibilité de contact avec l'extérieur. En outre, les conditions déplorables des camps pour migrant·e·s en Italie sont dénoncées depuis longtemps<sup>27</sup>: enfermement arbitraire, installations insalubres, pratiques violentes, et même l'administration forcée de psychotropes pour sédater les exilé·e·s<sup>28</sup>, des faits constatés par de nombreuses ONG. Ce projet de loi aboutirait à l'emprisonnement de tout·e exilé·e qui oserait protester contre ces injustices, ou même simplement refuser la sédation par résistance passive. Ce texte vient s'ajouter aux mesures adoptées en 2023 qui ont élargi le recours à la détention pour des motifs liés à la migration et qui ont débouché sur la détention systématique de personnes en fonction de leur nationalité<sup>29</sup>. La combinaison de ces mesures et du nouveau texte risque de systématiser l'enfermement des migrant·e·s, d'abord dans les camps, puis, s'ils osent résister aux conditions imposées, en prison.

## Pays-Bas

- [DW, « Dutch government eyes emergency laws to curb migration », le 13 septembre 2024](#)
- [El País, « El nuevo Gobierno de Países Bajos planea declarar una crisis de asilo durante dos años », le 13 septembre 2024](#)

La coalition de droite actuellement au pouvoir aux Pays-Bas demande à l'Union européenne une exemption à la politique commune d'asile et de migration. Le gouvernement néerlandais envisage de déclarer une « crise de l'asile » pour une durée de deux ans. Cette déclaration permettrait à la ministre de la Migration d'activer la « Loi d'urgence », qui autorise à contourner la législation migratoire en vigueur, lui conférant ainsi la possibilité de prendre des mesures sans l'approbation du Parlement. Cette initiative vise à réduire le nombre de personnes exilées arrivant sur le territoire néerlandais et à renforcer les contrôles aux frontières. La ministre néerlandaise de l'Asile et de la Migration a affirmé que les Pays-Bas « auront la politique d'asile la plus stricte de l'histoire »<sup>30</sup>. Parmi les mesures proposées par le gouvernement néerlandais figurent la limitation du regroupement familial, les expulsions de personnes dépourvues de permis de séjour, ainsi que la dérogation à la loi actuelle qui organise la répartition des personnes exilées entre les différentes communes.

---

<sup>25</sup> Disegno di legge, « [“Disposizioni in materia di sicurezza pubblica, di tutela del personale in servizio, nonché di vittime dell'usura e di ordinamento penitenziario”](#) », Articolo 27

<sup>26</sup> Disegno di legge, « [“Disposizioni in materia di sicurezza pubblica, di tutela del personale in servizio, nonché di vittime dell'usura e di ordinamento penitenziario”](#) », Articolo 30

<sup>27</sup> [« Migranti: lo stato dei Cpr in Italia »](#), Maremosso, le 13 décembre 2023

<sup>28</sup> [« Rinchiusi e sedati: l'abuso quotidiano di psicofarmaci nei Cpr italiani »](#), Altreconomia, le 1er avril 2023

<sup>29</sup> [« Italie. Les abus en matière de détention pour des motifs liés à la migration, dans des conditions punitives, bafouent les droits à la liberté et à la dignité »](#), Amnesty International, le 4 juillet 2024

<sup>30</sup> [« Una ministra ultra en Países Bajos para aplicar el “régimen de asilo más estricto de la historia” »](#), El País, le 8 août 2024

Ces décisions s'inscrivent dans un contexte déjà préoccupant, caractérisé par les conditions déplorables dans lesquelles se trouvent les exilés aux Pays-Bas. Notamment, l'usage excessif de la violence contre les personnes exilées détenues dans le camp de Hoogeveen<sup>31</sup>. Les conditions néfastes des exilé-e-s aux Pays-Bas ont également été signalées par le Conseil de l'Europe en 2022, qui a dénoncé la violation du droit à la santé des exilé-e-s dans les centres d'accueil néerlandais<sup>32</sup>.

## Union européenne

### Commission européenne

- [Euronews, « Bruxelles perplexe quant à la nomination de l'Autrichien Magnus Brunner à la Migration », le 18 septembre 2024](#)

Magnus Brunner, ancien ministre autrichien des Finances, a été nommé nouveau Commissaire en charge des affaires intérieures et du portefeuille des migrations de la Commission européenne, malgré son absence flagrante d'expérience dans le domaine de la migration. L'origine de Brunner et son appartenance politique laissent présager un durcissement des politiques migratoires sous son mandat : l'Autriche adopte depuis longtemps une position stricte sur le contrôle des frontières et une ligne dure en matière de migration<sup>33</sup>. De plus, le Parti populaire européen (PPE), dont il est membre, plaide ouvertement pour un renforcement des contrôles aux frontières de l'UE. Le président du PPE, réagissant à l'élection de son collègue en tant que Commissaire à la migration, a affirmé que « l'arrêt de l'immigration illégale en Europe est une demande essentielle ».

Ce choix est particulièrement néfaste pour la sécurité des personnes exilées, qui devront également affronter les conséquences du Pacte européen sur l'asile et la migration, dont l'entrée en vigueur est prévue à la mi-2026. La combinaison de cette nouvelle législation et la nomination d'un commissaire dont la politique migratoire s'annonce strictement axée sur la réduction des arrivées à tout prix augure des répercussions défavorables pour les personnes exilées dans les années à venir.

---

<sup>31</sup> [Rapport sur les Pays-Bas 2023](#), Amnesty International

<sup>32</sup> Lettre du Commissaire des Droits de l'Homme, « [Les Pays-Bas doivent prendre des mesures urgentes pour améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile](#) », Conseil de l'Europe, le 2 septembre 2022

<sup>33</sup> « [L'Autriche demande une meilleure protection des frontières et une ligne dure sur la migration](#) », Euractiv, le 27 janvier 2023

## Revue de presse octobre 2024

Afrique	1
Maroc/Espagne.....	1
Sénégal.....	2
Syrie.....	3
Pays non-membres de l'Union européenne	3
Turquie.....	3
Pays membres de l'Union européenne	4
Croatie.....	4
Espagne.....	5
France.....	5
Italie/Albanie.....	6
Pologne.....	7
Union Européenne	7
Commission européenne.....	8

### Afrique

#### Maroc/Espagne

- [El País, « Marruecos se declara dispuesto a recibir de vuelta a los menores no acompañados, pero advierte de las dificultades legales », le 8 octobre 2024](#)
- [El Diario, « Clavijo sugiere ahora que la ONU acoja en Marruecos a los menores migrantes bajo tutela de Canarias », le 25 octobre 2024](#)

Le chef du gouvernement aux îles Canaries, Fernando Clavijo, s'est rendu à Rabat le 8 octobre afin de renforcer la coopération entre le gouvernement régional de l'archipel et le gouvernement marocain en matière de gestion migratoire. Bien que la collaboration entre l'Espagne et le Maroc pour limiter l'arrivée de personnes exilées en Europe ne soit pas nouvelle, cette coopération inclut cette fois un élément inédit : la prise en charge délocalisée par l'OIM au Maroc des mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s arrivé·e·s aux Canaries, qui resteraient toujours sous la tutelle de la région. Selon le cadre juridique espagnol, lorsqu'une personne exilée arrivée par des postes frontières non habilités est identifiée comme mineure, ce n'est pas le ministère de la Migration qui assure sa prise en charge, mais bien la région où elle est arrivée. Les mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s arrivant aux îles Canaries relèvent donc de la tutelle de cette région. Cette mesure s'inspire du « plan Meloni », visant à transférer la prise en charge des personnes exilées vers des pays dits tiers, une initiative dont plusieurs membres du parti de Clavijo ont fait l'éloge. Clavijo a présenté cette proposition en prétendant qu'elle donnerait l'opportunité aux mineur·e·s



« de retourner chez eux » alors qu'ils ont précisément souvent fui leurs pays en quête de meilleures perspectives.

Une coopération entre les îles Canaries et le Maroc visant à renvoyer les mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s arrivé·e·s sur l'archipel contreviendrait à la [Convention internationale des droits de l'enfant](#), qui interdit explicitement les renvois de mineur·e·s. Cette coopération bilatérale s'inscrirait dans une stratégie d'externalisation accrue des politiques migratoires espagnoles au Maroc, pays qui, depuis plus de 20 ans, exerce un rôle de garde-frontières pour l'Espagne<sup>1</sup>. Le choix de Clavijo de faire appel à l'OIM pour la prise en charge de ces enfants, plutôt qu'à l'UNICEF, est problématique : l'OIM, dont la mission est de gérer les flux migratoires, agit souvent comme un maillon important dans les dispositifs de dissuasion et d'entrave de l'émigration<sup>2</sup>.

## Sénégal

- [Le Monde, « Le Sénégal reçoit une aide européenne de 30 millions d'euros pour endiguer l'immigration clandestine », le 17 octobre 2024](#)

L'Union européenne a annoncé, le mercredi 16 octobre, l'octroi d'une aide de 30 millions d'euros au Sénégal pour « lutter contre l'immigration clandestine en provenance de ce pays ». Selon la Commissaire européenne aux partenariats internationaux, ces fonds visent à « secourir les migrants en danger, lutter contre la traite des êtres humains et sensibiliser la population aux risques de la migration clandestine ». Cette nouvelle aide vient s'ajouter à un projet de 5,75 millions d'euros, également financé par l'UE, destiné à renforcer les capacités des forces de sécurité sénégalaises pour bloquer les mouvements migratoires vers l'Europe.

Cette aide s'inscrit dans la continuité de l'externalisation des politiques migratoires européennes. Les déclarations de la Commissaire européenne, qui affirme que cette aide « contribue à sauver des vies sénégalaises », sont fallacieuses. La « sensibilisation » aux dangers de la migration montre l'instrumentalisation faite par les institutions européennes de la souffrance des personnes migrantes pour justifier des politiques de dissuasion. Les personnes en migration sont souvent conscientes des dangers auxquels elles s'exposent en prenant des routes illégalisées, mais elles le font quoi qu'il en coûte faute d'alternatives viables et d'accès à un visa<sup>3</sup>. Ces personnes ne seraient pas en danger si les politiques migratoires européennes n'entravaient pas la mobilité des exilé·e·s.

## Syrie

- [Politico, « The EU wants to deport migrants. It needs the help of Syria's Assad. », le 16 octobre 2024](#)

Une dizaine d'États membres de l'Union européenne, dont certains sont gouvernés par l'extrême droite, exerce une pression coordonnée sur l'Union pour normaliser les relations avec la Syrie, pays avec lequel l'UE a rompu ses liens diplomatiques depuis le début de la guerre civile en 2011. Cette initiative vise à faciliter les renvois forcés de personnes Syriennes vers ce pays. La Première ministre italienne, à l'origine de cette initiative, a insisté sur le fait qu'il serait «

<sup>1</sup> La Moncloa, Inclusión, Seguridad Social y Migraciones, « [España y Marruecos estrechan lazos y abordan el futuro de las migraciones en un encuentro de alto nivel en Marrakech](#) », 21 octobre 2023

<sup>2</sup> Migreurop, note d'actualité : « [L'OIM, une organisation au service des frontières... fermées.](#) », mai 2019

<sup>3</sup> « [Cuando conseguir cita en el consulado de España en Senegal es más difícil que subir a un cayuco](#) », El País, le 1 septembre 2024

nécessaire de travailler à la création des conditions permettant aux réfugiés syriens de retourner chez eux de manière volontaire, sûre et durable ».

Il est impossible de concevoir de manière « sûre » un retour en Syrie, pays en guerre depuis plus d'une décennie. En Syrie, les violences sont continues : des actes de torture sont régulièrement signalés et des armes chimiques sont utilisées contre la population civile<sup>4</sup>. Cependant, ce n'est pas la première fois qu'un État membre appelle à faciliter les renvois vers la Syrie. Le Danemark (2022) ou Chypre (2023), entre autres, demandent à l'Union européenne de classer certaines régions de la Syrie comme « sûres » afin de pouvoir y expulser les exilé·e·s syrien·ne·s de son territoire<sup>5</sup>. Le nouveau Pacte sur l'asile et la migration de l'UE, qui entrera en vigueur en 2026, pourrait également faciliter les expulsions vers la Syrie. Le règlement 2024/1348 sur les procédures d'asile, adopté dans le cadre de ce Pacte, prévoit que des pays tiers puissent être considérés comme « pays d'origine sûrs », même s'il existe des exceptions pour certaines zones de leur territoire ou pour des catégories spécifiques de personnes. Ce qu'a réfuté la Cour de justice de l'UE dans un arrêt du 4 octobre 2024<sup>6</sup>, considérant qu'un pays d'origine « sûr » doit l'être sur l'ensemble de son territoire.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Turquie

- [Le Monde](#), « [Turquie, la machine à expulsion financée par l'UE](#) », le 11 octobre 2024
- [El País](#), « [Refugiados encerrados como animales y deportados como criminales, con dinero de la UE](#) », le 11 octobre 2024

Une enquête coordonnée par Lighthouse Reports a mis en lumière les conditions auxquelles les personnes exilées font face en Turquie depuis l'arrangement entre l'UE et la Turquie de 2016, mettant en lumière un système attentatoire aux droits, connu de l'Union européenne. Le gouvernement turc, avec le soutien financier de l'UE, a développé un vaste réseau de camps de détention et d'expulsion. Ces structures sont le théâtre de violences systématiques : les témoignages recueillis par Lighthouse Reports évoquent des tortures et traitements inhumains dans ces camps. Par ailleurs, la Turquie procède à des renvois dangereux vers des pays comme l'Afghanistan et la Syrie. Ce pays, ayant reçu 11,5 milliards d'euros depuis 2016, agit comme un garde-frontières qui freine les exilé·e·s aux frontières de l'Europe. Depuis cet arrangement, plus de deux millions d'exilé·e·s ont été arrêté·e·s, et les contrôles, renforcés par des technologies financées par l'UE, se sont intensifiés.

L'externalisation des politiques migratoires vers des pays dits tiers, comme la Turquie, permet à l'UE de se défaire de sa responsabilité en matière d'accueil. L'UE continue de financer la Turquie pour qu'elle joue le rôle de gardienne des frontières européennes, tout en étant pleinement consciente des violations des droits que subissent les exilé·e·s dans ce pays, y compris dénoncées par la Cour européenne des droits de l'Homme<sup>7</sup>. Ce détournement du regard de l'UE s'explique par sa dépendance envers la Turquie en tant que partenaire essentiel

---

<sup>4</sup> Amnesty International, [Rapport de 2023 sur la Syrie](#)

<sup>5</sup> Le Monde, « [Plusieurs pays de l'Union européenne veulent pouvoir expulser des réfugiés vers la Syrie et l'Afghanistan](#) », le 24 juillet 2024

<sup>6</sup> Cour de justice de l'Union européenne, grande chambre, [arrêt du 4 octobre 2024, CV c. Ministerstvo vnitra České republiky, Odbor azylové a migrační politiky, affaire C-406/22, ECLI:EU:C:2024](#)

<sup>7</sup> « [La Turquie accusée d'expulser par la force des réfugiés syriens](#) », Le Monde, le 24 octobre 2022



pour la gestion des mouvements migratoires, compte tenu de sa position géographique stratégique.

## Pays membres de l'Union européenne

### Croatie

- [The Guardian](#), « Croatian police accused of burning asylum seekers' phones and passports », le 10 octobre 2024

Un [rapport récent de l'organisation No Name Kitchen \(NNK\)](#) dénonce des violences systématiques lors des refoulements effectués par les garde-frontières croates à la frontière avec la Bosnie. Le rapport compile des témoignages de personnes exilées refoulées qui rapportent avoir subi des humiliations, des violences physiques et sexuelles, ainsi que des confiscations de leurs effets personnels, lesquels étaient ensuite brûlés par les garde-frontières. Les investigations menées par NNK identifient huit sites où la police croate incinérerait systématiquement des piles d'objets appartenant aux exilé-e-s, illustrant le caractère organisé de ces destructions. Ces incinérations viseraient à empêcher ces personnes de régulariser leur situation dans l'Union européenne, en les privant de leurs documents d'identité et autres pièces nécessaires au dépôt d'une demande d'asile, mais aussi à éliminer des preuves de violences, par la destruction de leurs téléphones portables susceptibles de contenir des enregistrements de ces agressions.

Depuis des années, les garde-frontières croates exercent des violences systématiques contre les personnes exilées tentant de rejoindre l'Union européenne par la route des Balkans, avec la complicité tacite de l'UE. En effet, la Croatie se voit récompensée par l'UE pour ses actions à travers des fonds pour bloquer les mouvements migratoires (ayant reçu 108 millions d'euros au titre du Fonds FAMI de l'UE et 46 millions d'euros sous forme d'aides d'urgence pour la gestion de l'immigration et des frontières depuis 2017<sup>8</sup>), mais aussi à travers sa récente adhésion à l'espace Schengen<sup>9</sup>.

### Espagne

- [InfoMigrants](#), « Spain asks Frontex to patrol African waters to curb migration », le 10 novembre 2024

L'Espagne a demandé à l'agence européenne des garde-frontières et garde-côtes Frontex, de solliciter l'autorisation des nations d'Afrique de l'Ouest pour patrouiller dans leurs eaux territoriales. Les autorités espagnoles espèrent ainsi empêcher les exilé-e-s en provenance de pays africains de rejoindre les îles Canaries. Cette demande intervient dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes exilées arrivées en Espagne via la route des Canaries en 2024 (+ 126 % par rapport à 2023<sup>10</sup>). Ce phénomène s'explique en grande partie par la fermeture de la route méditerranéenne passant par la Tunisie, conséquence de l'externalisation des politiques ultra-sécuritaires de l'UE vers ce pays, poussant ainsi les exilé-e-s africain-e-s à chercher des voies alternatives pour atteindre l'Europe.

---

<sup>8</sup> Amnesty International, « [UE. La médiatrice conclut que la Commission européenne n'a pas garanti le respect des droits à la frontière croate](#) », le 24 février 2022

<sup>9</sup> Euronews, « [La Croatie membre à part entière de l'espace Schengen](#) », le 26 mars 2023

<sup>10</sup> « [Sánchez asignará 50 millones a Canarias para aliviar el urgente aumento del 126% de migrantes](#) », Euronews, le 28 août 2024

Cette démarche n'a rien de nouveau : on le constate à travers les nombreuses tentatives de l'UE de conclure avec les pays d'Afrique de l'Ouest (comme au Sénégal<sup>11</sup> et en Mauritanie<sup>12</sup>) des accords pour déployer des agents de Frontex sur leur territoire. Cette initiative visant à élargir l'espace géographique d'intervention de Frontex est non seulement néocolonialiste, en imposant aux pays africains des conditions favorisant avant tout les intérêts européens, mais elle est aussi dangereuse pour les droits des exilé·e·s. La présence de Frontex – bras armé de la politique migratoire européenne et auteur de violations répétées des droits des exilé·e·s<sup>13</sup> – sur le territoire africain augmente le risque de violences subies par les personnes migrantes dans des pays où les mécanismes de protection sont souvent plus faibles qu'au sein de l'UE.

## France

- [Le Monde, « Bruno Retailleau souhaite prolonger la durée en centre de rétention administrative jusqu'à 210 jours pour certains migrants en situation irrégulière », le 2 octobre 2024](#)
- [Le Monde, « Bruno Retailleau cible les associations d'aide aux migrants », le 3 octobre 2024](#)

Les premières déclarations du nouveau ministre français de l'Intérieur, Bruno Retailleau, annoncent un durcissement des politiques migratoires en France. Depuis sa prise de poste, Retailleau affiche son intention de suivre le « modèle italien », marqué par une externalisation accrue des politiques migratoires, au mépris des droits humains. : le ministre a également annoncé la création d'une unité de recherche opérationnelle franco-italienne visant à renforcer l'échange de renseignements sur le « trafic de migrants »<sup>14</sup> – qui vient compléter la « border force » créée sous Gérard Darmanin – une approche qui risque de criminaliser davantage les personnes exilées. Il s'est également prononcé sur les camps pour migrant·e·s, proposant de porter la durée maximale de rétention des exilé·e·s jusqu'à 210 jours, durée actuellement réservée exclusivement à des personnes impliquées dans des actes terroristes. De plus, Retailleau s'en prend aux associations qui offrent un soutien juridique et humanitaire aux exilé·e·s dans les camps, affirmant que cette mission devrait être confiée à l'Office français de l'immigration, ce qui affaiblirait directement l'accompagnement indépendant des migrant·e·s ainsi que le droit de regard de la société civile dans ces lieux de privation de liberté.

Cette réforme ne ferait qu'accentuer le caractère punitif des camps. L'allongement de la durée maximale de rétention aurait des effets délétères sur la santé et les droits des exilé·e·s, sans toutefois entraîner une augmentation significative des expulsions, puisque 81 % d'entre elles ont lieu dans les 45 premiers jours de détention<sup>15</sup>. Par ailleurs, limiter le rôle des associations d'aide aux migrants au sein des camps réduirait l'accès des exilé·e·s à l'assistance juridique et humanitaire à laquelle ils ont droit selon la loi française<sup>16</sup>. Les déclarations de Retailleau surviennent après le meurtre d'une étudiante, le 21 septembre dernier, par un ressortissant marocain sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Ces déclarations

---

<sup>11</sup> Le Figaro, [« L'Union européenne veut déployer son agence de protection des frontières au Sénégal »](#), le 11 février 2022

<sup>12</sup> Statewatch, [« Analysis: The politics behind the EU-Mauritania migration partnership »](#), le 29 avril 2024

<sup>13</sup> Migreurop Note n°3, [« Frontex, une agence européenne hors de contrôle »](#), décembre 2021

<sup>14</sup> Le Monde, [« La France se rapproche de l'Italie sur la question migratoire »](#), le 5 octobre 2024

<sup>15</sup> [« OQTF : comprendre le débat sur les mesures d'éloignement des étrangers sans papiers en France »](#), le Monde, le 4 octobre 2024

<sup>16</sup> [« Bruno Retailleau cible les associations d'aide aux migrants »](#), le Monde, le 3 octobre 2024

sont une récupération politique et une instrumentalisation de cet événement : le ministre de l'Intérieur tente d'établir un lien non-avéré entre criminalité et immigration pour légitimer son agenda anti-migration et justifier une prétendue nécessité de durcir les conditions dans les camps pour migrant·e·s.

## Italie/Albanie

- [El País, « Una burbuja italiana en Albania donde los migrantes se hacen invisibles », le 17 octobre 2024](#)
- [InfoMigrants, « Accord Italie-Albanie : la justice désavoue Giorgia Meloni et ordonne le transfert des 12 migrants en Italie », le 21 octobre 2024](#)

Le dimanche 13 octobre a eu lieu le premier transfert de personnes exilées depuis l'Italie vers l'Albanie dans le cadre du protocole d'entente conclu en 2023 entre Tirana et Rome pour externaliser les procédures de rétention des personnes exilées, y compris en quête de protection. Un navire de la marine italienne, en direction de l'Albanie, a embarqué 16 personnes exilées interceptées dans la zone de recherche et sauvetage italienne (eaux internationales). Celles-ci ont ensuite été transférées dans des camps financés et placés sous la juridiction de l'Italie. Cependant, ces personnes n'y sont restées que trois jours : le tribunal de Rome a ordonné leur renvoi en Italie le 18 octobre, constatant que leurs États d'origine ne pouvaient être considérés comme « pays sûrs ». Selon les propres règles de l'Italie pour ce dispositif, seuls les hommes adultes qui ne sont pas considérés comme vulnérables et qui proviennent de pays désignés comme sûrs peuvent être envoyés dans ces camps en Albanie. Le tribunal s'est appuyé sur la récente décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 4 octobre 2024, qui stipule qu'un pays ne peut être partiellement qualifié de sûr<sup>17</sup>. L'Égypte et le Bangladesh, pays d'origine des 16 exilés transférés en Albanie, sont en effet considérés comme « partiellement sûrs » par l'Italie, qui reconnaît les risques auxquels certaines catégories de personnes y sont exposées<sup>18</sup>.

Bien que la décision du tribunal de Rome constitue une entrave au protocole dit Italie/Albanie, elle n'en marque pas la fin définitive. Le gouvernement italien a annoncé son intention de faire appel de cette décision et a publié un décret-loi visant à renforcer le cadre juridique de la liste des « pays d'origine dits sûrs », dans une tentative de limiter le pouvoir discrétionnaire des juges<sup>19</sup>. Cet arrangement s'inscrit dans la coopération en matière migratoire que l'Albanie et l'Union européenne entretiennent depuis des années. En mettant des entraves à la migration dirigée vers l'UE, l'Albanie, candidate à l'adhésion depuis 2014, témoigne de sa volonté de renforcer ses relations avec l'Union, espérant ainsi accélérer son processus d'adhésion<sup>20</sup>.

## Pologne

- [El País, « Donald Tusk planea suspender el derecho al asilo en Polonia », le 12 octobre 2024](#)

---

<sup>17</sup> Vie publique, [« Protection des demandeurs d'asile : les précisions de la Cour de justice de l'UE », le 11 octobre 2024](#)

<sup>18</sup> ASGI, [« Accesso civico ASGI: le schede dei Paesi di origine "sicuri" », le 19 juin 2024](#)

<sup>19</sup> Euractiv, [« Accord migratoire Italie-Albanie : des partis italiens demandent à Bruxelles d'engager une procédure d'infraction », le 23 octobre 2024](#)

<sup>20</sup> Communiqué de Migreurop, [« Protocole d'accord Italie/Albanie sur les migrations : une coopération transfrontière contraire au droit international », le 13 février 2024](#)

Le Premier ministre polonais Donald Tusk a annoncé le 12 octobre une nouvelle stratégie migratoire pour la période 2025-2030. Cette initiative prévoit la suspension temporaire du droit d'asile dans le but déclaré de « récupérer au 100% le contrôle de qui entre en Pologne » et de « garantir la sécurité » dans le pays. Le Premier ministre a également affirmé qu'« il n'y a pas de politique plus humaine que protéger efficacement cette frontière ». Tusk veut ainsi transmettre le message que le renforcement de la frontière avec la Biélorussie sauverait la vie de personnes exilées en les dissuadant de tenter une traversée vers la Pologne. De plus, le gouvernement polonais instrumentalise la peur du voisin russe, une crainte persistante en Europe de l'Est depuis le début de la guerre en Ukraine. Il met en avant l'argument selon lequel la Biélorussie et la Russie « utilisent l'immigration pour déstabiliser les frontières de l'UE » afin de justifier cette politique.

Amnesty International dénonce l'instrumentalisation d'une prétendue « situation d'urgence » pour justifier l'adoption de cette mesure, qui menace le droit d'asile et les droits des personnes migrantes en Pologne<sup>21</sup>. La Pologne avait adopté une politique d'accueil bienveillante au début de la guerre en 2022, ouvrant ses portes sans difficulté à près d'un million d'exilé·e·s ukrainien·ne·s fuyant le conflit<sup>22</sup>. Les justifications que le gouvernement polonais présente ne font que renforcer la stigmatisation des exilé·e·s, perçu·e·s comme de potentielles menaces à la sécurité publique. Elles contribuent aussi à nier la responsabilité de l'État polonais dans les décès qui surviennent à la frontière avec la Biélorussie, conséquence de la sécurisation de ses frontières<sup>23</sup>. Cette rhétorique, qui justifie le durcissement des politiques migratoires supposé dissuader les exilé·e·s par une prétendue intention de sauver des vies, n'est par ailleurs ni nouvelle ni spécifique à la Pologne.

## Union européenne

### Commission européenne

- [Le Monde, « La Commission européenne annonce une nouvelle loi favorisant les expulsions des personnes en situation irrégulière », le 15 octobre 2024](#)

La Commission européenne prévoit de proposer une nouvelle législation visant à faciliter les expulsions des personnes dépourvues de droit de séjour dans l'UE. L'objectif affiché est de « rationaliser efficacement le processus de retour ». Il est question de créer un cadre « d'harmonisation » pour éviter que les exilé·e·s soumis·e·s à une décision de renvoi puissent « exploiter les failles » du système. La présidente de la Commission propose aussi de renforcer les relations « stratégiques » avec les pays dits tiers, à l'image de la coopération déjà mise en place avec la Libye ou la Tunisie. Dans cette logique, la Commission appelle à renforcer la coopération avec la Mauritanie pour limiter les départs vers les îles Canaries, en réponse à une hausse de ces mouvements migratoires.

La notion de « rationaliser les retours » masque la complexité des mouvements migratoires en les réduisant à une simple gestion administrative. Le danger de cette proposition réside dans la perspective de nouveaux arrangements entre l'UE et des pays dits « de transit », perpétuant ainsi l'externalisation des politiques migratoires. Comme l'ont démontré les cas de

---

<sup>21</sup> Amnesty International, communiqué de presse : [« Pologne. Le projet de suspendre le droit de solliciter l'asile est « clairement illégal » »](#), 16 octobre 2024

<sup>22</sup> [« La Pologne prolonge son assistance aux réfugiés ukrainiens »](#), Euronews, le 2 février 2024

<sup>23</sup> [« Au moins 116 migrants morts en trois ans à la frontière entre l'Union européenne et la Biélorussie »](#), RFI, le 30 juin 2022

l'accord entre l'UE et la Tunisie<sup>24</sup>, ou encore celui entre l'Italie et la Libye<sup>25</sup>, ces pactes entraînent des violations systématiques des droits des exilé·e·s, souvent soutenues par des financements européens. Un nouvel arrangement entre l'UE et la Mauritanie, un pays régulièrement critiqué pour sa situation en matière de droits humains<sup>26</sup>, risquerait d'aggraver la situation des personnes en quête d'un passage vers l'Europe, alors que ce pays reçoit déjà des fonds de l'UE pour limiter les départs vers les îles Canaries<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Migreurop, déclaration conjointe [« La Tunisie n'est pas un lieu sûr pour les personnes secourues en mer »](#), le 4 octobre 2024

<sup>25</sup> [« Accord Italie-Libye : 5 années d'exactions contre les migrants, chapeautées par l'Union européenne »](#), Médecins sans frontières, le 23 février 2022

<sup>26</sup> Amnesty International, [rapport sur la Mauritanie \(2023\)](#)

<sup>27</sup> [« L'UE octroie 210 millions d'euros à la Mauritanie pour lutter contre l'immigration clandestine »](#), Euractiv, le 9 février 2024

## Revue de presse novembre 2024

Afrique	1
Égypte.....	1
Maroc.....	2
Sénégal.....	2
Somalie-Allemagne.....	3
Tunisie.....	3
Pays membres de l'Union européenne	4
Allemagne.....	4
Italie.....	5
Pays-Bas.....	6
Suède.....	6
Pays non-membres de l'Union européenne	7
Royaume-Uni.....	7

### Afrique

#### Égypte

- [InfoMigrants, « Égypte: une loi sur les réfugiés adoptée par le Parlement », le 22 novembre 2024](#)
- [DW, « Egypt: New asylum law could badly impact refugee rights », le 22 novembre 2024](#)

Une nouvelle loi a été adoptée par le Parlement égyptien pour encadrer le statut des personnes exilées en quête de protection internationale. Elle dote l'Égypte de son propre cadre juridique pour traiter les demandes d'asile dans ce pays, jusqu'à présent gérées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Cette législation interdit aux personnes ayant le statut de réfugié-e en Égypte de s'engager dans toute activité politique ou partisane et de faire quoi que ce soit qui pourrait « nuire à la sécurité nationale ou à l'ordre public, ou qui contredirait les objectifs et principes de toute organisation à laquelle l'Égypte est partie ». Les exilé-e-s sont également contraint-e-s de « respecter les valeurs et traditions de l'Égypte ». Toute personne qui ne respecte pas ces règles sera forcée à quitter le pays, quelle que soit la situation

Cela contrevient à la Convention de Genève, dont l'Égypte est signataire, plaçant ainsi l'État en violation de ses engagements internationaux. Cette situation est d'autant plus préoccupante en raison de la position géographique de l'Égypte, qui partage des frontières avec la Palestine et le Soudan, tous deux en guerre. L'Égypte a déjà été dénoncée pour son traitement inhumain des personnes exilées. Les autorités égyptiennes sont accusées par la Plateforme des réfugiés en Égypte (RPE) de procéder à des refoulements massifs vers des pays en guerre et

d'enfermer des exilé·e·s sur des bases militaires dans un effort systématique de l'État pour empêcher les exilé·e·s d'accéder au droit d'asile<sup>1</sup>. Cette loi vise notamment à enrayer les mouvements migratoires en direction de l'Europe – objectif au cœur du partenariat conclu entre l'UE et l'Égypte en mars 2024<sup>2</sup>, et dans le cadre duquel l'UE a octroyé cinq milliards d'euros à ce pays, se rendant ainsi complice des violations des droits subies in situ par les exilé·e·s.

## Maroc

- [L'Anticapitaliste, « Au Maroc, acharnement judiciaire et répression, contre les migrantEs », le 19 novembre 2024](#)

Le 14 novembre 2024, la Cour d'appel de Nador a condamné 14 migrants à dix ans de prison ferme. Ces derniers avaient été arrêtés en 2022 après avoir tenté de franchir la frontière entre le Maroc et l'enclave espagnole de Melilla. Ils étaient accusés d'« *entrée illégale sur le sol marocain* », « *désobéissance* » et d'avoir eu « *un comportement violent contre des employés chargés d'appliquer la loi* »<sup>3</sup>. Condamnés en juin 2022 à deux ans de prison ferme, leur peine avait été doublée par la Cour d'appel de Nador avant d'être annulée par la Cour de cassation de Rabat, qui a renvoyé l'affaire devant une nouvelle juridiction de la Cour d'appel, qui a, en novembre 2024, aggravé la peine de ces migrants à dix ans de prison ferme. Cette nouvelle condamnation survient alors que les migrants ont déjà purgé trois ans de prison ferme.

Cet acharnement judiciaire envers des exilé·e·s qui ont voulu exercer leur droit à la migration, et dont le seul « crime » est d'avoir tenté de franchir les frontières dépourvus de visa, est une conséquence directe de l'externalisation des politiques migratoires européennes. Le Maroc est depuis des décennies le garde-frontières de l'Espagne, rôle qui s'est encore intensifié ces derniers mois avec la multiplication des poursuites judiciaires pour « incitation à l'immigration clandestine » sur les réseaux sociaux<sup>4</sup>. La criminalisation des personnes migrantes a été facilitée par l'accord de coopération Espagne-Maroc portant sur la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité, qui est entré en vigueur en 2022 et ancre les migrations dans une logique sécuritaire<sup>5</sup>. Cet accord renforce l'amalgame entre migration dite « irrégulière » et criminalité, légitimant des pratiques répressives qui normalisent la violation des droits humains aux frontières et étendent le contrôle européen bien au-delà de ses limites territoriales.

## Sénégal

- [InfoMigrants, « Près d'un millier de migrants ont été interceptés au large du Sénégal en un mois », le 20 novembre 2024](#)

---

<sup>1</sup> The New Humanitarian, « [EXCLUSIVE: Inside Egypt's secret scheme to detain and deport thousands of Sudanese refugees](#) », le 25 avril 2024

<sup>2</sup> Human Rights Watch, « [L'accord entre l'UE et l'Égypte récompense l'autoritarisme et trahit les « valeurs européennes »](#) », le 15 mars 2024

<sup>3</sup> RFI, « [Maroc: le procès des migrants qui ont tenté de gagner l'Espagne renvoyé à fin juillet](#) », le 14 juillet 2022

<sup>4</sup> Le Monde, « [Au Maroc, plus de 150 personnes poursuivies pour incitation à l'immigration clandestine](#) », le 20 septembre 2024

<sup>5</sup> Migreurop, communiqué « [L'Espagne et le Maroc renouvellent leur coopération en matière de sécurité en liant crime organisé et immigration « irrégulière »](#) », le 28 avril 2022



La marine sénégalaise a intercepté près d'un millier de personnes exilées au large des côtes du Sénégal en l'espace d'un mois. Le Sénégal est l'un des principaux points de départ pour les personnes tentant de rejoindre l'Europe via la route de l'Atlantique (îles Canaries/Maghreb) faute de pouvoir obtenir un visa.

Cette augmentation du nombre de pull-backs intervient après l'octroi, en octobre 2024, d'une aide de 30 millions d'euros de l'UE au Sénégal, destinée à renforcer les capacités des autorités sénégalaises dans le contrôle de leurs frontières, visant notamment à bloquer les départs vers l'Europe – un nouvel exemple d'externalisation des politiques migratoires. En parallèle, les pays membres de l'UE entretiennent un discours hypocrite sur la prétendue promotion de la « migration régulière »<sup>6</sup>. En réalité, celle-ci est rendue impossible pour la majorité des personnes souhaitant rejoindre une Europe verrouillée, et qui n'obtenant pas de visas, sont obligées de prendre des routes « illégalisées » au péril de leur vie pour exercer leur droit à la mobilité<sup>7</sup>.

## Somalie-Allemagne

- [InfoMigrants, « L'Allemagne conclut un accord migratoire avec la Somalie », le 22 novembre 2024](#)

L'Allemagne a conclu en novembre 2024 un arrangement en matière migratoire avec la Somalie, visant à augmenter le nombre d'expulsions des ressortissant·e·s somalien·ne·s dépourvu·e·s de droit de séjour. Cet accord s'inscrit dans une série de partenariats similaires conclus par l'Allemagne avec d'autres pays, notamment la Géorgie, le Kenya et le Maroc. Cependant, le Premier ministre somalien a précisé que cet arrangement serait limité aux retours dits « volontaires » et ne concernerait pas les expulsions forcées. Une déclaration qui semble contradictoire avec la position de son homologue allemand, ce qui soulève des questions sur l'application concrète de cet accord et la réalité des pressions exercées par l'Allemagne.

Un tel arrangement avec la Somalie, pays failli qui se caractérise par une profonde instabilité<sup>8</sup>, constitue une violation de la Convention de Genève et met en péril les droits des personnes exilées. Les États européens maintiennent une forte emprise sur les pays africains en raison de l'aide au développement qu'ils leur accordent, et qui souvent représente une part essentielle des finances de ces pays<sup>9</sup>. Cette aide est utilisée comme un levier pour contraindre les pays africains à se plier aux demandes de l'UE, notamment en matière migratoire<sup>10</sup>. Cette dynamique s'inscrit dans une logique néocolonialiste, ces partenariats mettant à mal la souveraineté des États africains. Ils nuisent également aux droits des exilé·e·s, utilisé·e·s comme

---

<sup>6</sup> El País, [« Sánchez defiende en África la migración ordenada frente al “infierno” de la irregular »](#), le 29 août 2024

<sup>7</sup> Badara NDIAYE [« La stratégie de gestion des migrations de l'Union européenne envers les pays africains analysée depuis le Sénégal et l'Afrique de l'ouest »](#), ECRE, 2022

<sup>8</sup> Véron, J. (2011) . [La Somalie : cas d'école des États dits « faillis »](#) Politique étrangère, Printemps(1), 45-57.

<sup>9</sup> [«Les défis de la coopération migratoire entre l'UE et l'Afrique : perspectives d'Afrique de l'Ouest sur les retours forcés»](#), Franzisca Zanker, Judith Altrogge, Kwaku Arhin-Sam, et Leonie Jegen, MEDAM, décembre 2019

<sup>10</sup> CNCD, Communiqué [«Conditionner l'aide au développement au rapatriement des migrants en situation irrégulière : une proposition incohérente qui rate sa cible»](#), le 22 août 2016



monnaie d'échange dans un rapport de force inégal qui sert avant tout les intérêts des puissances européennes.

## Tunisie

- [The Guardian, « Migrant rights advocate held in Tunisia under anti-terrorist investigation », le 18 novembre 2024](#)

Le 12 novembre dernier, Abdallah Said, militant pour les droits des migrants et président de l'association « Enfants de la Lune » de Médenine a été placé en garde à vue. Il a été interrogé par la Cellule d'investigation financière, qui l'accuse d'avoir « accepté du financement étranger pour assister des migrant·e·s originaires de pays subsahariens à entrer illégalement en Tunisie ». L'enquête est actuellement menée par le pôle antiterroriste.

Cette arrestation envoie un signal dangereux, annonçant une nouvelle vague de répression encore plus sévère, dans la continuité des politiques racistes du régime de Kaïs Saïed. Depuis mai 2024, ce dernier s'attaque aux associations de défense des droits des exilé·e·s, les accusant d'être des « traîtres » impliqués dans un prétendu complot visant à « modifier la composition démographique de la Tunisie ». En criminalisant l'aide aux migrant·e·s, le régime de Saïed devient un acteur clé de l'externalisation de la politique migratoire de l'Union européenne. Cette répression se déroule avec la complicité tacite de l'UE, qui continue à soutenir activement ce régime en maintenant son [partenariat stratégique de 2023 avec la Tunisie](#), à travers lequel l'UE lui fournit des moyens financiers et techniques pour renforcer le contrôle de ses frontières. Une situation que les forces de sécurité tunisiennes utilisent pour commettre des violences systématiques à l'encontre des exilé·e·s<sup>11</sup>. L'inaction de l'UE face à ces emprisonnements témoigne de sa priorisation des politiques sécuritaires au détriment des droits humains.

## Pays membres de l'Union européenne

### Allemagne

- [InfoMigrants, « Allemagne : comprendre la nouvelle "procédure aéroportuaire" », le 15 novembre 2024](#)

Le gouvernement allemand a approuvé la mise en place de procédures accélérées dans les aéroports dans le cadre du Pacte européen sur l'asile et la migration. Cette mesure vise à accélérer le traitement des demandes d'asile, ainsi que le renvoi des personnes arrivant directement depuis un « pays d'origine sûr ». Actuellement, les personnes arrivant par avion en Allemagne et déposant une demande d'asile à leur arrivée sont transférées dans des « zones de transit », où elles peuvent être en détention administrative pendant un maximum de 19 jours. La nouvelle procédure élargit la définition des pays d'origine sûrs : un pays sera désormais considéré comme « sûr » si son taux de protection — c'est-à-dire la proportion de demandeurs d'asile originaires de ce pays qui obtiennent une protection en Allemagne — est inférieur à 20 %. En outre, le règlement prévoit un allongement de la durée maximale de détention dans les zones de transit, qui passe de 19 jours à 6 mois.

---

<sup>11</sup> « [UE/Tunisie. L'accord sur les migrations rend l'UE complice des violations des droits infligées à des demandeurs-euses d'asile, migrant·e·s et réfugié·e·s](#) », Amnesty International, le 17 juillet 2023

L'introduction de « procédures accélérées à la frontière » n'est pas nouvelle. Le cas de l'Italie a notamment montré les conséquences d'une telle approche : une réduction des garanties procédurales pour les demandeur-se-s d'asile, rendant plus difficile de présenter une demande de protection complète et motivée en raison du temps limité qui leur est accordé pour constituer leur dossier<sup>12</sup>. De plus, en cas de rejet de la demande d'asile, le recours n'est pas suspensif et il sera possible d'exécuter immédiatement la mesure d'expulsion de la personne concernée, même si un recours est pendant<sup>13</sup>. Par ailleurs, comme l'a montré le cas de la France<sup>14</sup>, le prolongement de la période de détention des migrant-e-s est à la fois attentatoire à leurs droits et inefficace au regard de l'objectif affiché : il n'a d'autre effet que de les priver de leurs droits, en impactant négativement leur santé mentale, sans pour autant remplir l'objectif d'augmenter les expulsions. En outre, selon la [directive européenne 2013/32](#), dite « Procédures », un pays doit remplir des critères globaux de sécurité pour être considéré comme sûr. Par conséquent, l'Allemagne, dont la considération se base sur un critère quantitatif, viole la législation européenne.

## Italie/Albanie

- [La Repubblica, "Migranti in Albania, altro stop dai giudici di Roma. Il Viminale si costituirà davanti alla Corte Ue", le 11 novembre 2024](#)
- [La Repubblica, "Si svuotano i centri per migranti in Albania: via poliziotti e operatori. E la Libra resta ferma", le 23 novembre 2024](#)

Le protocole d'entente (MoU) "Italie-Albanie", conclu en novembre 2023, est actuellement dans une impasse. Malgré le fait que le transfert de migrants qui a eu lieu en octobre 2024 a été invalidé par le tribunal de Rome, une deuxième tentative de transfert de migrants vers les camps albanais a eu lieu le 5 novembre. Celle-ci a connu le même sort que la première : le tribunal de Rome a refusé de valider la rétention des migrants dans ces camps, invoquant le fait que leurs pays d'origine ne pouvaient être considérés comme "sûrs" au regard du droit européen. Cette situation rendait illégale l'application d'une procédure accélérée à la frontière pour ces migrants, tel que prévu par le protocole. Les migrants concernés ont depuis été transférés en Italie. Par ailleurs, la section spécialisée en immigration du tribunal de Bologne a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin qu'elle se prononce sur la conformité avec la législation européenne des critères employés par le gouvernement italien pour désigner un pays comme « sûr »<sup>15</sup>. Entre-temps, les camps, inaugurés en octobre dernier, sont désormais vidés de leur personnel italien, ayant été rapatrié en Italie en raison de l'absence de migrants détenus. Aucun nouveau transfert vers ces installations n'est prévu dans un avenir proche.

Bien que le blocage du protocole représente un pas positif pour les droits des personnes exilées, il ne constitue pas un échec définitif du « plan Albanie ». La décision attendue de CJUE sera déterminante pour l'avenir du protocole et pourrait permettre la reprise de futurs transferts. Par ailleurs, ce type de modèle d'externalisation ne devrait plus rencontrer d'obstacles juridiques à partir de l'entrée en vigueur du Pacte asile et migration en 2026. Le [règlement 2024/1348](#) relatif aux procédures d'asile, adopté dans le cadre du Pacte, introduit la possibilité de considérer

<sup>12</sup> ASGI, analyse juridique : « [Le nuove procedure accelerate di frontiera. Quali prospettive in un'ottica di genere?](#) », le 18 septembre 2024

<sup>13</sup> SSALEX, analyse juridique : « [Procedure accelerate alla frontiera per chi proviene da Paesi "sicuri"](#) »

<sup>14</sup> « [OQTF : comprendre le débat sur les mesures d'éloignement des étrangers sans papiers en France](#) », le Monde, le 4 octobre 2024

<sup>15</sup> Corriere della Sera, « [Migranti, i giudici di Bologna rinviavano alla Corte Ue il decreto sui migranti: «Con questi criteri la Germania nazista sarebbe stata definita "Paese sicuro"»](#) », le 29 octobre 2024

certaines pays comme « sûrs » même s'il existe des exceptions pour certaines zones de leur territoire ou pour des catégories spécifiques de personnes, ce qui est contraire à [l'arrêt de la CJUE du 4 octobre 2024](#). L'entrée en vigueur de ce règlement pourrait théoriquement empêcher les juges nationaux d'entraver l'application de procédures accélérées à la frontière pour les migrant·e·s provenant de pays « partiellement sûrs », procédure qui limite largement la possibilité de voir leurs demandes d'asile acceptées<sup>16</sup>.

## Pays-Bas

- [EuroNews, « Les Pays-Bas mettent en place des contrôles frontaliers à l'image de l'Allemagne », le 11 novembre 2024](#)

Le gouvernement néerlandais a annoncé, le 11 novembre, son intention de réintroduire des contrôles aux frontières terrestres, suspendant temporairement la liberté de circulation régionale garantie par l'espace Schengen. Cette mesure vise à augmenter le nombre de refus d'entrée sur le territoire pour les personnes exilées dépourvues de visa qui seraient interceptées lors de contrôles aux frontières. Cette initiative s'inscrit dans la dérive anti-migratoire adoptée par les Pays-Bas depuis l'arrivée au pouvoir de la coalition de droite et d'extrême droite actuellement au gouvernement.

Les contrôles « aléatoires » à la frontière favorisent le profilage racial, entraînant un plus grand nombre de refus d'entrée pour les exilé·e·s non européens<sup>17</sup>. Cette démarche n'est pas nouvelle : l'Allemagne a mis en place ce type de contrôles en septembre 2024 à la suite d'une attaque terroriste sur son territoire<sup>18</sup>, suivant l'exemple de la France après les attentats de novembre 2015. Néanmoins, dans le cas des Pays-Bas, aucune explication concrète n'est donnée pour l'adoption de cette mesure, bien qu'elle soit conditionnée dans la législation européenne à l'existence d'une « menace à la sécurité intérieure »<sup>19</sup>. Ce phénomène reflète une tendance croissante au sein de l'UE à tolérer des violations de la liberté de circulation régionale, pourtant l'un de ses principes fondateurs. La récente réforme du Code Schengen, adoptée en mai 2024, témoigne de cette souplesse accrue en autorisant une prolongation de la durée pendant laquelle un État membre peut fermer ses frontières, passant de six mois à deux ans<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> PRATICO, A (2023), "[Le procedure accelerate in frontiera introdotta Dall'articolo 7-bis del decreto legge n. 20 del 2023 convertito con legge n. 50 del 2023](#)", Diritto, Immigrazione e Cittadinanza Fascicolo n. 3/2023

<sup>17</sup> CALAME, C (2020). [La stigmatisation et l'exclusion de migrants et migrantes : une nouvelle forme de racisme ?](#) Communications, 2020/2 n 107. pp. 115-130.

<sup>18</sup> Le Monde, "[L'Allemagne rétablit des contrôles à l'ensemble de ses frontières terrestres contre l'immigration irrégulière](#) », le 10 septembre 2024

<sup>19</sup> [Règlement \(UE\) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes](#) (code frontières Schengen)

<sup>20</sup> Conseil de l'Union européenne, Communiqué de presse "[Espace Schengen: le Conseil adopte une mise à jour du code frontières Schengen](#) », le 24 mai 2024

## Suède

- [Le Monde, « En Suède, le gouvernement essuie un camouflet sur sa « loi sur la délation » », le 27 novembre 2024](#)

En mai 2024, la coalition de droite et d'extrême droite actuellement au pouvoir en Suède avait proposé une « loi sur la délation » visant à contraindre les fonctionnaires à signaler aux autorités les migrant·e·s en situation dite irrégulière. Initialement, cette proposition devait s'appliquer à tous les employés du secteur public, indépendamment de leur domaine d'activité. Cependant, après une enquête gouvernementale, le projet de loi a été modifié pour se limiter à six agences : l'Office des impôts, la Sécurité sociale, l'Agence de recouvrement des dettes, l'Agence nationale de l'emploi, le Service suédois des prisons et de la probation, ainsi que l'Agence des retraites. Les employés de ces organismes seront contraints de signaler les cas de migrant·e·s dépourvu·e·s de permis de séjour à la police, qui sera chargée de transmettre les informations aux services de l'immigration.

Si cette restriction du champ d'application de la loi représente un soulagement partiel pour les personnes exilées — qui ne risqueront plus d'expulsion pour le simple fait de recourir aux services de santé ou d'éducation —, le texte demeure une menace pour leurs droits. La mise en place d'une telle « loi sur la délation » constitue une atteinte à la démocratie et à l'État de droit. Elle risque également d'éroder la confiance des personnes exilées envers les institutions suédoises, les dissuadant de solliciter leur aide, même en cas de besoin, ce qui pourrait les mettre en danger, les isoler de la société, et rendre leur intégration encore plus difficile.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Royaume Uni

- [InfoMigrants, « Manche : le Royaume-Uni crée un fonds de 90 millions d'euros pour lutter contre les passeurs », le 5 novembre 2024](#)
- [Le Monde, « Dans la Manche, des corps de migrants découverts et des interrogations sur le probable pire naufrage de l'année », le 9 novembre 2024](#)

Le Premier ministre britannique a annoncé la création d'un fonds de 90 millions d'euros visant à arrêter les « passeurs » qui opèrent dans la Manche, jugeant que ces réseaux sont « une menace comparable au terrorisme ». Ce fonds s'ajoute aux millions d'euros que le Royaume Uni verse déjà à la France pour militariser la frontière maritime entre les deux pays et empêcher les traversées<sup>21</sup>. Ce fonds sera dédié à l'achat d'équipements de surveillance de haute technologie, ainsi qu'à la création d'un nouveau « commandement d'élite de la sécurité des frontières ». Ceci survient dans un contexte où les naufrages dans la Manche se poursuivent, faisant de 2024 l'année la plus meurtrière pour les personnes tenant des traversées vers le l'Angleterre, avec 60 décès comptabilisés à ce jour<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Migreurop, communiqué [« La Manche, l'autre cimetière de l'Europe »](#), le 7 décembre 2021

<sup>22</sup> Le Monde, « Dans la Manche, des corps de migrants découverts et des interrogations sur le probable pire naufrage de l'année », le 10 décembre 2024

La mise en place de dispositifs de « lutte contre les passeurs » vise à dissuader les personnes jugées indésirables et celles qui leur apportent assistance ou secours, et non à protéger les victimes, comme prétendu par le gouvernement<sup>23</sup>. Le discours du Premier ministre repose sur une stratégie de la peur, visant à détourner l'attention du public vers une supposée menace des passeurs pour cacher les véritables coupables de ces décès en mer : les politiques migratoires ultra-sécuritaires et l'externalisation du contrôle des frontières opérée par le Royaume-Uni à travers ses accords avec la France<sup>24</sup> qui entravent la mobilité des migrant-e-s. Les tragédies qui surviennent dans la Manche ne sont pas des fatalités, mais les conséquences de choix politiques délibérés visant à rendre les frontières infranchissables<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Migreurop, note « [Empêcher les migrations : dissuasion, répression](#) », juillet 2023

<sup>24</sup> « [UK-France deal 'recycles same failed' response](#) as previous £200m agreements on Channel crossings », Independent, le 14 novembre 2022

<sup>25</sup> Migreurop, communiqué « [La Manche, l'autre cimetière de l'Europe](#) », le 7 décembre 2021

## Revue de presse décembre 2024

Afrique	1
Lybie.....	1
Niger.....	2
Moyen-Orient	2
Syrie.....	2
Pays membres de l'Union européenne	3
Espagne.....	3
France.....	4
Italie/Albanie.....	4
Grèce.....	5
Pologne.....	5
Pays non-membres de l'Union européenne	6
Royaume-Uni.....	6
Serbie.....	7
Union européenne	7
Commission européenne.....	7

### Afrique

#### Lybie

- [InfoMigrants, « Méditerranée : près de 21 000 migrants interceptés par les gardes-côtes libyens, régulièrement accusés de violences », le 4 décembre 2024](#)

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2024, 20 839 personnes exilées ont été interceptées en mer Méditerranée et refoulées vers la Libye alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Italie. Ces refoulements ont été opérés par les autorités libyennes, fréquemment accusées de graves violations des droits des exilé·e·s. Les garde-côtes libyens sont régulièrement mis en cause pour des violences systématiques à l'encontre des personnes exilées (pull-back, détention arbitraire, torture, violences sexuelles, extorsion de fonds, travail forcé<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Médecins sans frontières, « [Les abus et refoulements violents soutenus par l'UE en Méditerranée centrale doivent cesser](#) », 19 mars 2024

Depuis le 2 février 2017, date de la signature d'un protocole d'entente (MoU) entre l'Italie et la Libye<sup>2</sup>, les deux pays ont renforcé leur coopération dans le contrôle migratoire. Cet arrangement prévoit un soutien financier et technique aux garde-côtes libyens en échange de la limitation des départs de migrant·e·s vers l'Europe. Déjà partenaire central de l'Italie depuis 2008, la Libye s'est imposée comme un pilier de la stratégie d'externalisation des politiques migratoires européennes. L'Italie se rend complice des exactions commises par les garde-côtes libyens en renforçant et renouvelant ses partenariats avec la Libye. En février 2023, malgré le chaos persistant dans le pays et les violations des droits humains largement documentées<sup>3</sup>, le protocole d'entente conclu en 2017 entre la Libye et l'Italie a été reconduit, inchangé, pour une troisième fois, pour une durée de trois ans<sup>4</sup>.

## Niger

- [Le Monde](#), « [Niger : arrestation à Niamey d'une figure de la société civile](#) », le 4 décembre 2024

Moussa Tiangari, figure de la société civile et Secrétaire Général de l'ONG nigérienne membre de Migreurop « Alternative espaces citoyens », a été enlevé à son domicile par des hommes armés en tenue civile le 3 décembre 2024. 48 heures plus tard, il a été retrouvé placé en garde-à-vue au Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée de Niamey. Il est accusé d'« apologie du terrorisme, atteinte à la sûreté de l'État et association de malfaiteurs en lien avec le terrorisme ».

Tiangari est depuis plusieurs décennies un fervent défenseur des droits humains qui œuvre pour la démocratie et le développement socio-économique des populations, surtout les plus démunies. Son arrestation est symptomatique d'une criminalisation accrue des ONG et des acteurs de la solidarité, une tendance qui a pris de l'ampleur après le coup d'État ayant renversé le gouvernement nigérien en août 2023<sup>5</sup>. Cette tendance ne se limite pas à l'Afrique. Elle s'est également manifestée en Europe : en Grèce, notamment, les membres des ONG d'aide aux migrant·e·s sont systématiquement visé·e·s pour leurs actions, notamment accusé·e·s d'« espionnage », de « trafics d'être humains » et d'« appartenance à une organisation criminelle »<sup>6</sup>. Les autorités publiques ont recours à divers instruments répressifs pour contrôler l'aide apportée aux personnes étrangères en situation administrative dite irrégulière sur leur territoire : condamnations pour aide à l'entrée ou au séjour, pressions exercées sur les militant·e·s sur le

---

<sup>2</sup> Médecins sans frontières, « [Accord Italie-Libye : 5 années d'exactions contre les migrants, chapeautées par l'Union européenne](#) », le 2 février 2022

<sup>3</sup> ONU Info, « [Des migrants et réfugiés toujours victimes d'abus flagrants et généralisés en Libye. dénonce Volker Türk](#) », le 9 juillet 2024

<sup>4</sup> Human Rights Watch, « [L'Italie continue de financer le renvoi forcé de migrants vers la Libye. Les migrants et les demandeurs d'asile sont pourtant confrontés aux risques de meurtre, de torture et d'esclavage en Libye](#) », le 1 février 2023

<sup>5</sup> Human Rights Watch, « [Niger : Les droits humains en chute libre un an après le coup d'État](#) », le 25 juillet 2023

<sup>6</sup> Courrier International, « [Grèce. À Lesbos, un procès pour "criminaliser" l'aide aux réfugiés](#) », le 10 janvier 2023



terrain (comme en témoignent les enquêtes pénales menées contre Utopia 56 depuis novembre 2024<sup>7</sup>), entre autres<sup>8</sup>.

## Moyen-Orient

### Syrie

- [InfoMigrants, « Après la chute d'Assad, la France et d'autres pays de l'UE suspendent les demandes d'asile des Syriens », le 9 décembre 2024](#)

La fuite de Bachar al-Assad de Syrie le 8 décembre 2024, à la suite de l'offensive des groupes rebelles, a marqué la fin du régime dictatorial qui dominait le pays depuis un demi-siècle. Bien que l'avenir politique de la Syrie demeure incertain, plusieurs pays européens ont déjà annoncé leur intention de restreindre l'accès au droit d'asile pour les exilé·e·s syrien·ne·s, ainsi que de procéder à des expulsions massives. La Norvège, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Autriche, ainsi que l'Allemagne — pays qui accueille actuellement le plus grand nombre de ressortissant·e·s syrien·ne·s en exil — ont suspendu l'examen des demandes d'asile en cours les concernant. La France envisage également de prendre des mesures similaires.

Face à cette situation, Amnesty International rappelle que la Convention de Genève de 1951 – ratifiée par l'ensemble de ces pays – oblige les États à examiner individuellement chaque demande d'asile déposée sur leur territoire<sup>9</sup>. Ces mesures collectives de suspension placent donc les États européens en violation flagrante de leurs obligations internationales. En outre, la chute du régime dictatorial ne fait pas de la Syrie un pays sûr. Celui-ci reste profondément instable, fragmenté entre divers groupes armés, ce qui augure de la persistance des conflits et génère de graves incertitudes pour la sécurité de ses habitant·e·s<sup>10</sup>. Par ailleurs, la montée au pouvoir du nouveau dirigeant Ahmed Al-Charaa, un ancien djihadiste, alimente les craintes concernant le respect futur des droits humains, notamment ceux des femmes et des personnes issues de minorités<sup>11</sup>.

## Pays membres de l'Union européenne

### Espagne

- [Euronews, « Plus de 10 000 migrants sont morts en mer en tentant d'atteindre l'Espagne en 2024 \(ONG\) », le 26 décembre 2024](#)

Un [rapport de l'association espagnole de défense des droits des migrant·e·s Caminando Fronteras](#) a recensé un total de 10 457 personnes exilées décédées en mer en 2024 alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Espagne. Ce bilan marque une augmentation de 58 % par rapport au chiffre enregistré l'année précédente.

---

<sup>7</sup> Le Monde, [« L'association d'aide aux migrants Utopia 56 visée par trois enquêtes pénales », le 29 novembre 2024](#)

<sup>8</sup> Du Jardin, M. (2022) . [Solidarité en Europe : état de l'art sur la criminalisation de l'aide aux personnes en situation irrégulière](#). Déviance et Société, Vol. 46(4), 519-546

<sup>99</sup> Amnesty International, [« Le droit d'asile doit continuer à s'appliquer aux réfugiés syriens en France », le 18 décembre 2024](#)

<sup>10</sup> Le Monde, [« Le sort de la Syrie suspendu à ses conflits internes », le 28 décembre 2024](#)

<sup>11</sup> Le Monde, [« En Syrie, la méfiance des femmes face au nouveau pouvoir », le 29 décembre 2024](#)

Parmi les raisons avancées par l'ONG pour expliquer ces décès en mer, il y a la priorité systématique accordée au contrôle migratoire au détriment du droit à la vie – conséquences directes des choix politiques opérés par les gouvernements européens : absence d'assistance aux personnes en détresse, externalisation des contrôles frontaliers et des « missions de sauvetage ». Plus de 90 % des décès sont survenus sur la route de l'Atlantique, particulièrement périlleuse du fait du durcissement des contrôles migratoires, conséquence des arrangements conclus entre l'Union européenne et les pays d'Afrique de l'Ouest, et du le (re)déploiement de Frontex dans cette zone<sup>12</sup>. En entravant volontairement les départs depuis leurs territoires, les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Maroc, Mauritanie, Sénégal) font reculer les points d'embarcation toujours plus en amont sur le continent africain, rendant les traversées chaque fois plus dangereuses et mortifères<sup>13</sup>.

## France

- [Le Monde, « La France tente de promouvoir les « retours volontaires » en Côte d'Ivoire », le 12 décembre 2024](#)

La France cherche à promouvoir les retours dits « volontaires » des ressortissant-e-s ivoirien-ne-s dépourvu-e-s de titre de séjour. À cette fin, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a ouvert des bureaux à Abidjan en novembre 2024. Ce choix n'est pas anodin, la Côte d'Ivoire étant le sixième pays d'origine des personnes déposant des demandes de protection en France. Le but et la nature de ce dispositif sont clairement assumés : le directeur général de l'OFII a affirmé que « l'objectif pour la France est de faire baisser l'immigration irrégulière et d'augmenter les retours volontaires, même si le retour volontaire n'exclut pas le retour contraint ».

Ce dispositif s'inscrit dans la droite ligne du durcissement des politiques migratoires et des efforts des autorités françaises pour renvoyer hors Europe un maximum de personnes étrangères. Présenté comme une initiative « volontaire » offrant une « seconde chance aux migrants », ce programme masque en réalité une stratégie coercitive exploitant la vulnérabilité des personnes exilées<sup>14</sup>. Victimes d'un système qui réduit leurs chances d'exercer leurs droits, ces migrant-e-s se retrouvent en situation de précarité extrême, qui les pousse à accepter des expulsions déguisées en « retours volontaires ».

## Italie/Albanie

- [Il Post, « Il governo non si è liberato dei giudici che hanno ostacolato il trattenimento dei migranti in Albania », le 29 décembre 2024](#)

Le recours introduit par le gouvernement italien contre la décision des juges de la section immigration du tribunal de Rome, qui avaient refusé de valider l'enfermement des migrants arrivés en octobre 2024 dans des camps en Albanie, a finalement reçu une réponse. Le 19 décembre, la Cour suprême de cassation d'Italie a confirmé que ces juges avaient agi conformément au droit

---

<sup>12</sup> InfoMigrants, [« L'Espagne demande à Frontex de se déployer au large de l'Afrique de l'ouest pour contrer les départs de migrants »](#), le 11 octobre 2024

<sup>13</sup> Alarm Phone, [« Alarm Phone: Analyse régionale de la Méditerranée occidentale, 1 octobre - 31 décembre 2020 »](#), le 29 janvier 2021

<sup>14</sup> Chappart, P. (2011) . [Agent du « retour volontaire »](#) Plein droit, n° 91(4), 16-19.

en refusant de valider la rétention des migrants<sup>15</sup>. Ils avaient procédé à une évaluation au cas par cas, au lieu de s'appuyer uniquement sur la liste des pays sûrs établie par le gouvernement, laquelle incluait les pays d'origine de ces personnes, mais ne respectait pas les normes du droit européen<sup>16</sup>.

Bien que cette décision constitue un nouvel obstacle à la mise en œuvre du protocole d'accord entre l'Italie et l'Albanie, la question des transferts reste en suspens. Le gouvernement italien attend toujours la réponse de la Cour de justice de l'Union européenne, saisie par le tribunal de Bologne en novembre 2024 afin de se prononcer sur la conformité des critères utilisés par l'Italie pour désigner un pays comme « sûr » au regard de la législation européenne<sup>17</sup>. Si cette conformité était retenue, cela pourrait ouvrir la voie à une reprise des transferts vers l'Albanie, tout en limitant la possibilité pour les juges italiens d'invalider les mesures de rétention. Par ailleurs, la Première ministre italienne a déjà exprimé sa volonté de relancer les transferts de migrant·e·s vers l'Albanie dès janvier 2025, « coûte que coûte », et ce malgré l'échec des deux premières tentatives<sup>18</sup>.

## Grèce

- [InfoMigrants, « Grèce : huit morts dans un naufrage au large de Rhodes », le 20 décembre 2024](#)
- [Efsyn, « Θανατηφόρα «επιχείρηση αποτροπής» », le 21 décembre 2024](#)

Le 20 décembre 2024, huit personnes exilées ont perdu la vie lors du naufrage d'une embarcation de fortune à neuf kilomètres de l'île grecque de Rhodes. Présenté comme un naufrage « accidentel » par les autorités grecques, il aurait été causé par la collision de la vedette de patrouille des garde-côtes avec le bateau des migrant·e·s, lors d'une « opération de dissuasion ». Dix-huit exilé·e·s, dont certains blessé·e·s, ont pu être secouru·e·s.

Ces « opérations de dissuasion », euphémisme désignant des pratiques assimilables à des refoulements, sont régulièrement dénoncées dans les eaux territoriales grecques<sup>19</sup>. En 2024, outre des naufrages survenus lors des interventions des garde-côtes, des migrant·e·s ont également essuyé des coups de feu tirés par les autorités<sup>20</sup>. Le vice-président du groupe de la Gauche au Parlement européen a souligné que ces événements, loin d'être des « tragédies » isolées, s'inscrivent dans une politique d'Europe forteresse qui fait primer le contrôle des frontières sur la protection des vies humaines<sup>21</sup>. La Grèce a déjà été condamnée à maintes

---

<sup>15</sup> Cour de cassation italienne. (2024). [Décision n° 33398 du 19 décembre 2024 sur la légitimité des juges concernant la rétention des migrants et la liste des pays sûrs.](#)

<sup>16</sup> [Revue de presse de Migreurop, octobre 2024](#)

<sup>17</sup> Corriere della Sera, ["Migranti, i giudici di Bologna rinviato alla Corte Ue il decreto sui migranti: «Con questi criteri la Germania nazista sarebbe stata definita "Paese sicuro"»](#), le 29 octobre 2024

<sup>18</sup> Fanpage.it, [« Meloni non molla sui centri in Albania e da gennaio vuole riprendere i trasferimenti: il piano del governo »](#), le 23 décembre 2024

<sup>19</sup> UNHCR France, [« Le HCR appelle la Grèce à enquêter sur les refoulements aux frontières maritimes et terrestres avec la Turquie »](#), le 12 juin 2020

<sup>20</sup> InfoMigrants, [« Grèce : un garde-côte ouvre le feu sur un bateau de migrants et fait un mort »](#), le 26 août 2024

<sup>21</sup> Efsyn, [« Παραβιάστηκαν όλοι οι κανόνες αποφυγής σύγκρουσης πλοίων στη «σφαγή» των προσφύγων »](#), le 23 décembre 2024

reprises par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), pour des opérations de refoulement<sup>22</sup> ou de naufrages<sup>23</sup>.

## Pologne

- [Le Monde, « La Commission européenne autorise la Pologne à suspendre le droit d'asile en cas d'« instrumentalisation » des migrants », le 11 décembre 2024](#)

À la suite de l'annonce faite par le président polonais de la nouvelle stratégie migratoire de la Pologne pour la période 2020-2025, qui prévoit une suspension temporaire du droit d'asile sous prétexte d'une supposée « menace à la sécurité nationale » émanant de la Russie et de la Biélorussie, la Commission européenne a officiellement approuvé cette mesure le 11 novembre 2024. Elle a ainsi validé la possibilité de restreindre de manière exceptionnelle l'exercice des droits fondamentaux des personnes migrantes, notamment le droit d'asile, en cas d'« instrumentalisation des migrants aux frontières de l'Union européenne », notamment par la Russie et la Biélorussie.

L'aval de l'UE à cette décision de la Pologne est symptomatique de la tendance de l'Europe à se verrouiller au détriment des droits fondamentaux des personnes exilées, une tendance déjà confirmée ces dernières années, notamment à travers l'adoption du [Pacte européen sur la migration et l'asile](#) et de la [réforme du Code Schengen](#). Cette suspension du droit d'asile autorise de facto les refoulements, une pratique explicitement interdite par la [Convention de Genève de 1951](#) et la Convention européenne des droits de l'Homme, dont tous les États membres de l'UE sont signataires. L'UE, pourtant porte-étendard des droits de l'Homme à l'échelle internationale, démontre à travers cet aval qu'elle privilégie la sécurisation de ses frontières au détriment des droits des exilé-e-s.

## Pays non-membres de l'Union européenne

### Royaume-Uni

- [The Guardian, « Labour government discussed Tanzania asylum camp plan in 2004, files show », le 31 décembre 2024](#)

Des documents récemment rendus publics révèlent que le gouvernement travailliste a proposé en 2004 l'ouverture d'un camp d'exilé-e-s en Tanzanie. Ce projet prévoyait de dérouter deux millions de livres – initialement allouées à la prévention des conflits en Afrique – pour financer des camps où des exilé-e-s somalien-ne-s, en quête de protection internationale, auraient été enfermé-e-s en attendant que leur demande d'asile soit traitée par le Royaume-Uni. Face à l'opposition en Tanzanie et aux critiques émanant de l'Union européenne, ce plan a été abandonné.

Ces révélations confirment une fois de plus que l'externalisation du traitement des demandes d'asile, popularisée par la déclaration UE-Turquie de 2016 et le « Plan Rwanda » du Royaume-Uni<sup>24</sup>, n'est en rien une idée nouvelle. Bien que ce projet ait été rejeté par l'UE en 2004,

<sup>22</sup> Le Monde, [La Grèce condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour le refoulement vers la Turquie d'une demandeuse d'asile](#), 7 janvier 2025

<sup>23</sup> Cour européenne des droits de l'homme, « [Safi et autres c. Grèce, n° 5418/15](#) », arrêt du 7 juillet 2022

<sup>24</sup> Migreurop, Communiqué : « [Arrangement Royaume-Uni/Rwanda : externaliser l'asile en Afrique, arme de dissuasion massive en Europe](#) », le 20 juin 2022

en 2024, la Commission européenne a qualifié la délocalisation des procédures d'asile vers des pays non européens de « solution innovante »<sup>25</sup>, après que quinze États membres ont exprimé leur souhait de recourir à cette stratégie pour gérer les migrations. Par ailleurs, le Pacte européen sur la migration et l'asile pourrait normaliser cette pratique en généralisant le concept de « pays tiers sûrs »<sup>26</sup> dès sa mise en application en 2026. Les gouvernements travaillistes successifs n'ont pas changé de cap. En dépit de l'opposition apparente de l'actuel Premier ministre britannique à l'externalisation des politiques migratoires, comme en témoigne l'abandon de la politique d'expulsion vers le Rwanda proposée par l'ancien gouvernement conservateur<sup>27</sup>, ce dernier a exprimé publiquement son intérêt pour le protocole « Italie-Albanie », louant les politiques migratoires adoptées par l'actuel gouvernement italien<sup>28</sup>.

## Serbie

- [InfoMigrants, « La Serbie va recevoir 14 millions d'euros de l'UE pour renforcer ses frontières », le 6 décembre 2024](#)

L'Union européenne a annoncé une enveloppe de 14 millions d'euros pour renforcer les « équipements spéciaux » destinés aux contrôles des frontières de la Serbie. Cette aide s'ajoute aux millions d'euros déjà octroyés par l'UE aux Balkans occidentaux au cours des dernières années : entre 2021 et 2024, l'Union a augmenté de 60 % ses financements en faveur des pays de cette région afin d'enrayer les mouvements migratoires.

Ces fonds contribueront à consolider le rôle de garde-frontières de l'UE joué par la Serbie. Un rôle accru depuis la signature en juin 2024 d'un accord de coopération qui autorise le déploiement permanent d'agents Frontex sur le territoire serbe<sup>29</sup>. Les dirigeants européens continuent à instrumentaliser le processus d'adhésion des pays des Balkans occidentaux à des fins de contrôle des frontières européennes en conditionnant leur adhésion à leur coopération pour limiter les mouvements migratoires<sup>30</sup>. Les autorités frontalières serbes ont été accusées à plusieurs reprises de refoulements et de pratiques violentes et dégradantes envers les migrants<sup>31</sup> par des organisations de la société civile. Compte tenu de ces accusations, il est à craindre que le renforcement des capacités des garde-frontières serbes n'amenuise encore les droits des personnes exilées.

## Union européenne

### Commission européenne

- [InfoMigrants, « New EU migration policies expected to get even tougher in 2025 », le 3 décembre 2024](#)

---

<sup>25</sup> Euractiv, [« Migrations : Ursula von der Leyen présente un plan pour les centres de retour »](#), le 17 décembre 2024

<sup>26</sup> Migreurop, note #16, [« Externalisation de l'asile : une coopération au mépris de la protection internationale et de l'état de droit »](#), décembre 2024

<sup>27</sup> Le Monde, [« Le premier ministre britannique, Keir Starmer, confirme la fin de la politique d'expulsion des migrants vers le Rwanda »](#), le 8 juillet 2024

<sup>28</sup> The Guardian, [« Giorgia Meloni: Starmer showed great interest in our Albania migration deal »](#), le 17 septembre 2024

<sup>29</sup> Euronews, [« EU signs Frontex cooperation agreement with Serbia »](#), le 26 juin 2024

<sup>30</sup> Migreurop, rapport [« Exils sans fin - Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans »](#), novembre 2021

<sup>31</sup> InfoMigrants, [« Serbia police deny beating up migrants at North Macedonia border »](#), le 23 février 2024

- Politico, [« EU to propose new migration rules in latest rightward shift »](#), le 2 décembre 2024

De nouvelles propositions législatives visant à renforcer le Pacte européen sur la migration et l'asile sont attendues en 2025 de la part de la Commission européenne. Ce renforcement du Pacte est présenté comme une priorité dans le contexte du virage à droite de la Commission après les élections européennes de juin 2024, auquel s'ajoutent les pressions exercées par certains États membres, notamment la Hongrie et la Pologne, pour durcir les politiques migratoires européennes. De nouvelles règles devraient encadrer les droits et obligations des exilé·e·s ayant vu leur demande d'asile rejetée. Les propositions actuelles prévoient de restreindre la liberté de mouvement de ces personnes, en les obligeant à se rendre dans des camps. La Commission met également l'accent sur la négociation avec des pays non-membres de l'UE afin qu'ils acceptent l'expulsion des exilé·e·s ayant transité sur leur territoire avant de rejoindre l'Europe.

L'enfermement, dans des camps aux conditions carcérales<sup>32 33</sup>, pour le simple fait d'être dépourvues de titre de séjour, viole les droits fondamentaux. Les hotspots en Grèce à partir de 2016 nous l'ont à nouveau rappelé. En outre, le [Pacte européen sur la migration et l'asile](#), qui entrera en vigueur en 2026, facilitera l'expulsion vers des pays d'origine ou de transit dits « sûrs », à travers la généralisation du concept de « pays tiers sûr »<sup>34</sup>. Cela permettrait aux États européens de contourner leurs obligations internationales en matière d'accueil en renvoyant les exilé·e·s vers un pays tiers à l'UE considéré comme sûr pour eux, ou dans lequel il existe un lien – même minime – de connexion. Les précédents arrangements conclus avec des pays comme la Turquie ou la Tunisie ont déjà révélé que la protection des frontières de l'UE l'emportait sur le respect de l'Etat de droit et de l'exercice des droits<sup>35 36</sup>.

---

<sup>32</sup> Lettre du Commissaire des Droits de l'Homme, [« Les Pays-Bas doivent prendre des mesures urgentes pour améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile »](#), Conseil de l'Europe, le 2 septembre 2022

<sup>33</sup> [« Les centres de rétention italiens : Parcours de vie et de mort pour les personnes tunisiennes »](#), Ftdes le 14 décembre 2023

<sup>34</sup> Migreurop, note #16, [« Externalisation de l'asile : une coopération au mépris de la protection internationale et de l'état de droit »](#), décembre 2024

<sup>35</sup> Migreurop, communiqué [« La Tunisie n'est pas un lieu sûr pour les personnes secourues en mer »](#), le 4 octobre 2024

<sup>36</sup> El País, [« Refugiados encerrados como animales y deportados como criminales, con dinero de la UE »](#), le 11 octobre 2024